Janvier 2025

L'économie circulaire dans la branche des commerces et des services du négoce de l'ameublement

Rapport Final

Janvier 2025

L'économie circulaire dans la branche des commerces et des services du négoce de l'ameublement

Rapport Final

Léa Renard, Magdalena Klebba, Gaëtan Coatanroch

Table des matières

1 Introduction 1

1.1 Contexte de cette étude 1

1.2 Présentation de la branche professionnelle 2

1.3 Objectifs et périmètre de l'étude 2

1.4 L'approche méthodologique 3

1.4.1 La revue documentaire 3

1.4.2 Les entretiens 4

1.4.3 L'enquête 4

1.4.4 Focus group 5

1.4.5 Limites de cette étude 5

2 L'état de la mise en place du cadre réglementaire de l'économie circulaire 6

2.1 L'ambition du cadre réglementaire (français et européen) 6

2.1.1 Le cadre réglementaire européen en la matière 7

2.1.2 Le cadre réglementaire français en la matière 8

2.1.3 L'exemple du cadre réglementaire des pays du benchmarks 11

2.2 Les enjeux de l'économie circulaire dans la branche 14

2.3 Les défis et les opportunités 18

3 L'impact de l'économie circulaire sur le marché 20

3.1 Les acteurs du marché 20

3.1.1 Par taille des entreprises 20

3.1.2 Par rôle dans la chaîne de valeur 23

3.1.3 Par type de produits 25

3.2 Les caractéristiques du marché 26

3.3 Les activités du marché 30

3.3.1 Type d'activités 31

3.3.2 Type de produits 47

4 L'impact sur l'emploi 49

4.1 Les caractéristiques du marché de l'emploi 50

4.1.1 L'évolution du marché de l'emploi 50

4.1.2 L'évolution des métiers et des compétences requises sur le marché de l'emploi 52

4.2 Les besoins en formations 54

5 Conclusion, recommandations et bonnes pratiques 58

5.1 Conclusions 58

5.2 Recommandations 60

5.2.1 Déploiement et adoption des pratiques circulaires 61
5.2.2 Évolution des métiers et compétences requises 63
5.2.3 Formations 65
5.3 Bonnes pratiques 65
5.3.1 Anticiper des évolutions réglementaires et mettre à jour des connaissances internes 66
5.3.2 Adapter les stratégies de transition vers l'économie circulaire à la taille et aux ressources de l'entreprise 66
5.3.3 Intégrer de la proximité dans les modèles économiques des PME et des grandes entreprises 68
5.3.4 Anticiper la demande et assurer la qualité et la traçabilité des produits réparés et reconditionnés 69
5.3.5 Renforcer les compétences internes pour soutenir la transition vers l'économie circulaire 69
Appendix A Annexes 71
A.1 Sources bibliographique utilisées 71
A.2 Les comptes-rendus des focus groups 71
A.2.1 Focus group du 14 octobre 2024 71
A.2.2 Focus group du 22 novembre 2024 73
A.3 Le résumé des données de l'enquête 81
A.3.1 Entreprises répondantes 81
A.3.2 L'impact de l'économie circulaire 82
A.3.3 L'impact sur l'emploi 90
A.4 Le guide d'entretiens 93
A.5 Le questionnaire de l'enquête 94
A.6 Fiches pays provenant du benchmark du pays 106
A.6.1 L'Allemagne 106
A.6.2 Les Pays-Bas 111

Figures

Figure 1 Présentation de la méthodologie de recherche 3
Figure 2 Les cinq piliers de la loi AGEC 8
Figure 3 Historique de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) pour l'ameublement 10
Figure 4 Nombres de personnes employées dans les entreprises de la branche 21
Figure 5 Structuration du marché du négoce de l'ameublement en fonction des catégories d'acteurs 21
Figure 6 Rôle des entreprises dans la branche 24

Figure 7 Entreprises ayant des pratiques d'économie circulaire en cours ou prévoyant de développer des pratiques d'économie circulaire 27

Figure 8 Prévisions de croissance du chiffre d'affaires en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 28

Figure 9 Motivations à la mise en place de pratiques circulaires au sein des entreprises 29

Figure 10 Obstacles à l'adoption actuelle et à l'avenir des pratiques d'économie circulaire 30

Figure 11 Pratiques d'économie circulaire en cours ou prévus d'être développés 32

Figure 12 Indice de chiffre d'affaires – commerce de détail de biens d'occasion en magasin (y compris ameublement) 35

Figure 13 Produits ayant le plus et le moins de potentiel pour intégrer des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 48

Figure 14 Nombre de salariés dans la branche 50

Figure 15 Prévision de recrutement des profils avec des compétences spécifiques liées aux pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 51

Figure 16 Propositions répondants aux besoins de ressources humaines en matière d'économie circulaire dans la branche professionnelle 57

Figure 17 Adéquation entre les formations dispensées et les besoins de la branche sur l'économie circulaire 58

Figure 18 Q.1 Quelles activités économiques représentez-vous dans la branche française du négoce de l'ameublement ? 81

Figure 19 Q.2 Veuillez indiquer quel(s) rôle(s) ou type(s) d'acteur correspond(ent) le mieux à votre entreprise 82

Figure 20 Q.3 Combien de personnes sont actuellement employées dans votre organisation ? 82

Figure 21 Entreprises ayant des pratiques d'économie circulaire en cours ou prévoyant de développer des pratiques d'économie circulaire 83

Figure 22 Q.4.1.2 Quel a été le taux de croissance du chiffre d'affaires de votre structure liée à l'expansion des pratiques de l'économie circulaire sur les 5 dernières années ? 84

Figure 23 Q.4.1.4 Compte tenu des pratiques associées à l'économie circulaire mises en œuvre par votre entreprise ces dernières années, ces évolutions ont-elles eu un effet sur votre modèle économique ? 84

Figure 24 Q.5.1.2 Par rapport à 2024, quelles sont vos prévisions de croissance du chiffre d'affaires pour votre entreprise en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ? 85

Figure 25 Q.5.1.3 Par rapport à 2024, quelles sont les perspectives d'évolution de la masse salariale pour votre entreprise en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ? 85

Figure 26 Q.4.1.3 Quelles sont les raisons pour lesquelles votre entreprise a mis en place des pratiques associées à l'économie circulaire ? 86

Figure 27 Pratiques d'économie circulaire en cours ou prévus d'être développés 87

Figure 28 Q.5.2 Obstacles à l'adoption actuelle et à l'avenir des pratiques d'économie circulaire 88

Figure 29 Produits ayant le plus et le moins potentiel pour intégrer des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 89

Figure 30 Q.7. Rencontrez-vous des difficultés spécifiques de recrutement pour des postes liés aux pratiques associées à l'économie circulaire au sein de votre entreprise ? 90

Figure 31 Q.8. En comparaison avec la situation actuelle de votre entreprise en 2024, envisagez-vous de recruter des profils avec des compétences spécifiques liés aux pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ? 90

Figure 32 Q.9. Selon vous, les formations (initiales et continues) disponibles répondent-elles aux besoins de la branche professionnelle en lien avec l'importance croissante de l'économie circulaire ? 91

Figure 33 Raisons pour l'écart entre les formations et les besoins en compétence du marché 91

Figure 34 Q.11. Selon vous, dans quelle mesure ces propositions peuvent-elles répondre aux besoins de ressources humaines en matière d'économie circulaire dans la branche professionnelle ? 93

1 Introduction

1.1 Contexte de cette étude

En France, **la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire (loi AGEC), adoptée en 2020, est venue stimuler la demande en produits en lien avec une économie circulaire**, à l'opposé d'une économie linéaire ne prenant pas en compte la réutilisation et le recyclage des produits et de leurs composants. Cette demande, ainsi que la prise de conscience croissante de certains consommateurs sur les enjeux environnementaux, ont **un impact sur l'activité des entreprises, les métiers de la branche, et sur les compétences requises pour les salariés**. En effet, alors que de nouveaux métiers liés aux pratiques circulaires émergent et se développent, la France observe une pénurie de main d'œuvre dans le domaine de l'économie circulaire[1].

L'enjeu pour les différentes branches du commerce est donc de comprendre ces enjeux pour s'adapter aux tendances actuelles du marché, aux souhaits des consommateurs et aux évolutions réglementaires. La branche du négoce de l'ameublement commence progressivement à adopter ces pratiques circulaires, notamment grâce à de premières initiatives mises en place par de grandes entreprises et au travail des éco-organismes. Cela vient transformer en conséquence les activités des entreprises de la branche, et a un impact sur les métiers, les compétences et les formations. Le développement de ces pratiques est cependant limité par des contraintes logistiques et économiques. Néanmoins, il existe un **fort potentiel d'évolution pour l'intégration des pratiques circulaires dans les activités de la branche** afin de répondre aux attentes du marché. Il est possible de capitaliser sur les enseignements de la transition des autres branches du commerce pour évoluer rapidement sur ces pratiques.

La présente étude s'inscrit dans le cadre des recommandations formulées lors de la récente évaluation de la loi AGEC à l'Assemblée nationale[2]. Elle souligne la nécessité pour l'établissement France Travail, les régions, les opérateurs de formation et le ministère de l'Éducation nationale de collaborer étroitement afin de :

- Promouvoir les métiers de l'économie circulaire auprès du public ;
- Adapter les formations aux besoins des entreprises de la filière et aux spécificités territoriales ;
- Faciliter les recrutements dans ce secteur [3].

L'objectif de cette étude est d'identifier les métiers, et donc les compétences, liées au déploiement l'économie circulaire, de contribuer à l'adaptation des formations aux besoins des entreprises de la branche professionnelle ainsi qu'aux particularités territoriales, et *in fine*, d'atteindre l'objectif de la loi AGEC, qui est d'accélérer le changement de modèle de production et de consommation afin de limiter les déchets et préserver les ressources naturelles, la biodiversité et le climat[4]. En effet, cette étude permet à la branche du négoce

---

[1] Secrétariat général à la planification écologique, *Stratégie emplois et compétences pour la planification écologique*, 2024

[2] Commission du développement durable et de l'aménagement du territoire, Rapport d'Information sur l'évaluation de l'impact de la loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, mai 2024, disponible sur : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/16/rapports/cion-dvp/l16b2696_rapport-information#

[3] ibid

[4] Ibid.

de l'ameublement d'amorcer sa transition vers l'économie circulaire en comprenant comment mieux accompagner ses entreprises, notamment sur les questions de valorisation des métiers, des compétences et des formations.

La portée des conclusions se concentre sur des exemples de modèles d'entreprises existants qui adoptent progressivement des pratiques liées à l'économie circulaire. Par ailleurs, compte tenu du faible nombre de pratiques circulaires dans la branche, les conclusions restent limitées concernant les besoins en compétences, métiers et formations dans le domaine.

1.2 Présentation de la branche professionnelle

La branche du négoce de l'ameublement rassemble les entreprises relevant de la Convention collective nationale du négoce de l'ameublement (IDCC 1880). Cette branche représentait en 2022 presque 6 000 entreprises et employait près de 60 000 personnes en France[5]. Elle regroupe les entreprises identifiées sous les codes NAF suivants :

- Commerce de détail de l'ameublement (47.59A)
- Commerce de détail d'autres équipements du foyer (47.59B)
- Commerce de détail de tapis et moquettes (47.53Z)
- Centrales d'achat non alimentaire (46.19A)
- Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage (46.47Z)
- Intermédiaires du commerce en meubles (46.15Z)
- Entrepôts d'ameublement (52.10B)
- Organisations syndicales d'employeurs des professions de cette CCN (94.11Z)
- Location de meubles et sièges (77.29Z)

Les entreprises de la branche ont pour activité principale le commerce de meubles – qui rassemble aujourd'hui la très grande majorité des effectifs (94,5%) – et le commerce de tapis-moquettes et de luminaires (5,5%)[6]. Cette distinction entre les acteurs de la branche est importante puisque **certains produits sont plus propices aux réflexions autour de la circularité que d'autres**. En effet, la diversité des produits proposés dans la branche – allant des meubles de salon, aux cuisines, en passant par la literie, les luminaires ou encore les éléments de décoration – implique des potentiels de pratiques circulaires différents du fait de leurs caractéristiques. Chaque typologie de produit présente des défis spécifiques en matière de conception, de réemploi ou de recyclage.

1.3 Objectifs et périmètre de l'étude

Cette étude vise à atteindre les objectifs suivants :

- Établir l'état des lieux de l'économie circulaire dans la branche professionnelle,
- Analyser, de manière prospective, les impacts des pratiques en lien avec l'économie circulaire sur la branche (activité, métiers, compétences), en les illustrant grâce à des cas concrets d'entreprises qui mettent en place des activités circulaires ;
- Anticiper les besoins en formation et en accompagnement, ainsi que des bonnes pratiques, pour s'aligner avec les évolutions liées à l'économie circulaire.

---

[5] Observatoire prospectif du commerce

[6] ibid

En termes de périmètre, cette étude couvre les aspects sectoriels et géographiques suivants :

- Sectoriel : Branche professionnelle du négoce de l'ameublement
- Géographique : France, mais recensement des bonnes pratiques en la matière dans les autres pays européens (notamment Allemagne et Pays-Bas)

1.4 L'approche méthodologique

La méthodologie de cette étude se décompose en trois phases consécutives, comme présenté dans la Figure 1 ci-dessous.

La Phase 0, est celle du cadrage, où les bases de l'étude sont posées (objectifs, périmètre, méthodologie). La Phase 1 est consacrée à la collecte de données et à l'établissement de l'état des lieux de l'économie circulaire dans la branche professionnelle. Enfin, la Phase 2 se concentre sur l'évaluation de l'impact prospectif de l'économie circulaire sur, le modèle d'affaires des entreprises, les métiers et les compétences, ainsi que sur les besoins en formation associés. Cette structuration permet une analyse complète et progressive, allant de la préparation à l'anticipation des évolutions futures dans le domaine étudié.

Figure 1 Présentation de la méthodologie de recherche

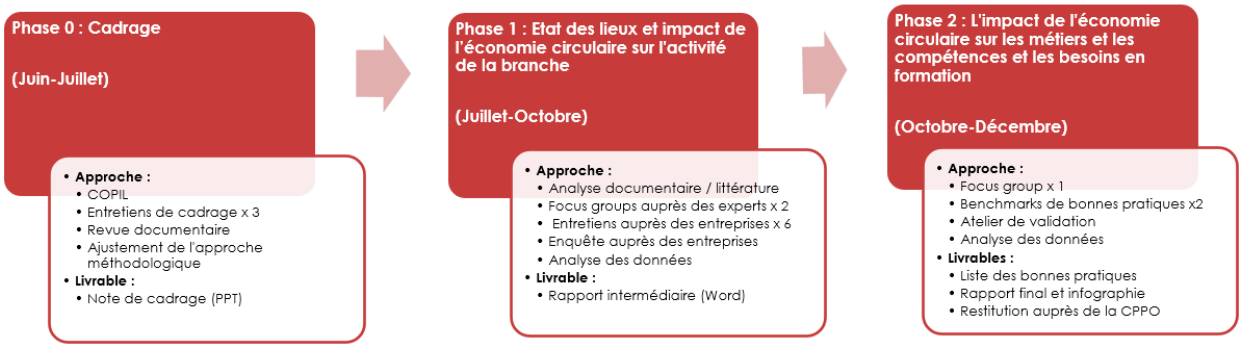

Source : Technopolis

Le présent livrable constitue le rapport final des résultats de l'étude à la suite de notre collecte de données.

1.4.1 La revue documentaire

L'analyse documentaire que nous avons réalisée entre juillet et septembre 2024 poursuivait plusieurs objectifs :

- Appréhender l'état de l'économie circulaire en France, en Europe et à l'international,
- Identifier le cadre réglementaire de l'économie circulaire en vigueur.
- Comprendre les pratiques de l'économie circulaire telles que la réduction des déchets, la réutilisation des matériaux, la réparation, la seconde main, l'écoconception, etc. Pour ce faire, nous avons sélectionné des sources documentaires diversifiées afin d'obtenir une vision à 360 degrés de l'économie circulaire, en combinant des données empiriques, des analyses économiques, des données statistiques, des perspectives politiques et des études

sur les compétences. Ces choix garantissent que la présente étude est bien ancrée dans le contexte actuel et qu'elle bénéficie d'une solide base théorique et pratique pour évaluer les défis et opportunités du secteur. Nos principaux types de sources sont détaillés en Annexe A.1:

- Rapports et études d'organismes professionnels et syndicaux,
- Rapports d'agences nationales et régionales,
- Données web sur le business model des entreprises
- Publications des think-tanks et groupes de réflexion,
- Publications académiques et articles scientifiques,
- Panorama au niveau européen et international,
- Les sources à l'échelle européenne.

1.4.2 Les entretiens

Notre étude a utilisé des entretiens semi-directifs pour recueillir des données qualitatives détaillées, menés entre septembre et décembre 2024. Conscients du développement émergent des pratiques circulaires dans le secteur du négoce de l'ameublement, nous avions tout de même l'ambition de rencontrer un nombre représentatif d'entreprises et autres acteurs pour comprendre les freins, leviers et opportunités de développement de ces pratiques.

Les huit entretiens obtenus avec des entreprises, des fédérations, ou encore des organismes de formations et des représentations de fédérations ont apporté des éléments précieux, sur les pratiques circulaires (réemploi, réparation, seconde main, offres servicielles), les freins réglementaires, et les initiatives de soutien à ces activités.

Une visite de site au sein d'une grande entreprise de vente de meubles avait été initialement prévue début décembre. Cependant, suite à des contraintes calendaires du côté de l'entreprise, cette visite a été reportée à deux reprises et s'est finalement déroulée début janvier.

1.4.3 L'enquête

Nous avons mené une **enquête en ligne** du 18 septembre au 4 octobre 2024 visant à recueillir des données quantitatives et qualitatives sur les pratiques et perceptions des acteurs du secteur. L'enquête a été diffusée par l'Opcommerce à près de 5 000 contacts et a généré un total de 280 réponses, comprenant 97 réponses complètes et 183 réponses partielles, ce qui offre un échantillon pertinent pour dégager des tendances générales, bien que relativement modeste par rapport au nombre de sollicitations. En complément des 97 réponses complètes, 21 réponses partielles ont également été retenues pour l'analyse des données. Cette sélection a été réalisée sur la base de la complétude des réponses fournies par les répondants, notamment celles concernant l'impact de l'économie circulaire dans le secteur.

L'enquête présente une marge d'erreur de 9%, avec un taux de confiance de 95%, ce qui est acceptable avec les pratiques du traitement statistique. En comparaison avec le rapport de la branche en 2023, les résultats de l'enquête semblent représentatifs en termes de taille d'entreprise et type de l'activité[7]. Dans l'enquête, le taux de réponses des très petites

[7] XERFI Spécific (2023) Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022-). Document fourni par l'Opcommerce.

entreprises (TPE) représente 88 % des répondants, et les acteurs du commerce de détail de l'ameublement représentent également 88% des réponses. Ces résultats sont en adéquation avec les données de la branche, qui indiquent 88,5 % de TPE et 93 % de commerce de détail de l'ameublement[8]. En raison de la structure complexe du questionnaire, certaines sous-questions n'ont pas été adressées par tous les répondants, ce qui limite la représentativité des résultats (Figure 18, Figure 23).

1.4.4 Focus group

Nous avons organisé deux groupes de discussion le 14 octobre puis le 22 novembre 2024 regroupant des représentants d'entreprises du secteur de l'ameublement affiliées à l'Opcommerce. Alors que le premier focus group se concentrait sur les pratiques liées à l'économie circulaire existantes et les défis associés à l'intégration de celles-ci, le deuxième focus group avait pour objectif de se concentrer sur les pistes de développement de modèles économiques, et l'impact de ces derniers sur les métiers, compétences et formations.

Ces groupes de discussion, ont permis de créer un environnement propice à des échanges interactifs, où chacun a pu partager ses expériences et ses perspectives sur la réparation, le réemploi et d'autres pratiques durables. Ces participants, travaillant directement dans des entreprises de la branche ou en lien avec celles-ci, ont apporté des éclairages précieux sur la façon dont les stratégies circulaires sont actuellement perçues et mises en œuvre dans le secteur.

1.4.5 Limites de cette étude

La phase de collecte de données de cette étude a été marquée par plusieurs facteurs limitants Ces contraintes ont non seulement réduit la quantité de données collectées, mais ont également restreint la profondeur des analyses, en particulier sur les aspects liés aux compétences, aux métiers et aux formations.

1.4.5.1 La réactivité des entreprises sollicitées et leur participation à l'étude

Lors de la phase 1 de l'étude, la réactivité des entreprises face aux invitations à participer aux entretiens et au groupe de discussion a été limitée, entraînant une réduction du volume de données qualitatives exploitables. Cette faible participation pourrait être attribuée au manque d'engagement des entreprises envers les pratiques circulaires, ce qui a affecté leur intérêt à partager des informations sur ce sujet. Néanmoins, nous avons pu discuter avec différents acteurs au sein de la phase 2, notamment pendant le deuxième groupe de discussion, ce qui a permis de répondre à plusieurs des questionnements de l'étude qui restaient jusque-là imprécis.

La triangulation des données s'est avérée être un moyen efficace de pallier les limitations liées aux faibles taux de réponse pour chaque outil de collecte utilisé. En croisant les sources, nous avons pu compenser les faiblesses de chacune. Par exemple, les données quantitatives de l'enquête ont été enrichies par la profondeur des entretiens, tandis que les limites de représentativité des entretiens ont pu être confrontées à la diversité des réponses recueillies dans l'enquête et le groupe de discussion. Cette démarche a permis d'asseoir la validité de nos conclusions et d'assurer une compréhension plus robuste et complète des pratiques et des enjeux de l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement.

---

[8] Ibid

1.4.5.2 Impact sur le périmètre de l'étude

Compte tenu des contraintes rencontrées lors de la phase 1 de l'étude, il a été difficile de répondre exhaustivement à l'ensemble des questions de recherche prévues par le périmètre de cette étude, notamment celles portant sur l'évolution des métiers, des compétences et des formations. Certaines données essentielles pour répondre aux questions de recherche n'étaient pas accessibles, non en raison des limites méthodologiques, mais en raison du développement progressif des pratiques associées à l'économie circulaire dans la branche. Lorsque, dans le futur, ces pratiques seront plus répandues, une étude complémentaire pourrait permettre de traiter ces questions de manière plus approfondie, notamment sur les aspects de formations.

Par conséquent, à l'issue de la première phase de recherche, et dans le cadre de la préparation du livrable intermédiaire, l'équipe de recherche a recommandé une adaptation de l'objectif de l'étude. Cette proposition repose sur les avancées observées dans la mise en œuvre des pratiques associées à l'économie circulaire au sein de la branche. Il a en effet été constaté que cette branche se distingue par un manque relatif d'informations disponibles sur les formations liées à ces pratiques. Ainsi, pour pallier cette difficulté dans la phase 2, l'équipe de recherche a suggéré de se concentrer davantage sur l'analyse de cas pratiques d'entreprises ayant déjà mis en place certaines offres liées aux pratiques circulaires, telles que les offres de seconde main, de réemploi ou de service de location. Cette proposition a été accueillie favorablement par la branche, comme en témoigne la réponse au mail du 18 novembre 2024.

L'équipe de recherche a notamment développé trois études de cas sur des pratiques circulaires adoptées par les entreprises :

- **Offre de seconde main mise en place par une grande entreprise :** Une entreprise internationale présente en France, qui diversifie ses activités en proposant des meubles de seconde main et la reprise de meuble usagés de ses clients.
- **Offre de réemploi développée par une start-up :** Une start-up spécialisée dont le cœur de métier est le réemploi.
- **Offre servicielle (location, leasing, etc.)** : analyse des offres de leasing et location avec option d'achat, notamment dans le secteur de la literie, identifiées lors de la phase de cadrage.

2 L'état de la mise en place du cadre réglementaire de l'économie circulaire

2.1 L'ambition du cadre réglementaire (français et européen)

Depuis 2015, au niveau français et européen nous observons **un environnement politique et réglementaire en rapide expansion qui promeut des pratiques circulaires**. La réduction des déchets ou la réutilisation des matériaux jouent en effet un rôle clé dans la transition vers une économie circulaire et la promotion d'une production et d'une consommation plus durables.

2.1.1 Le cadre réglementaire européen en la matière

Au niveau européen, le secteur de l'ameublement est explicitement mentionné dans plusieurs textes comme ayant un potentiel élevé pour la mise en place de pratiques circulaires, et est **partiellement couvert par les politiques de l'Union Européenne**[9].

La Commission européenne a adopté en mars 2020 un **nouveau Plan d'action pour l'économie circulaire**[10] dans le cadre du **Pacte vert pour l'Europe**[11]. Ce plan est plus ambitieux que les précédents, car il intègre de nouvelles priorités, telles que l'accélération de la transition vers une économie neutre en carbone et la réduction de l'empreinte environnementale. Le secteur de l'ameublement fait partie des secteurs clés identifiés. Plus récemment, **le règlement sur l'éco-conception des produits durables (ESPR)**[12] **entré en vigueur en juillet 2024** a élargi le champ d'application de la directive sur l'éco-conception existante, qui se limitait jusqu'à présent aux produits liés à l'énergie. **Le nouveau règlement comprend dorénavant dans son périmètre de produits les meubles et les matelas de lit**[13]. L'actualisation de l'ESPR introduit des exigences plus strictes surtout en matière de performance environnementale et de communication sur les produits et leur durabilité[14]. Une des principales innovations de l'ESPR est l'introduction des passeports numériques de produits (DPP) de manière progressive à partir de 2027[15]. Cette traçabilité numérique contiendra des informations détaillées sur l'origine, la composition, les options de réparation et de recyclage d'un produit[16].

Les acteurs concernés par ces nouvelles obligations sont les fabricants, les importateurs et les distributeurs opérant sur le marché européen. En effet, les fabricants des secteurs concernés devront s'assurer que les produits sont conçus pour durer plus longtemps, qu'ils peuvent être facilement réparés et qu'ils sont plus faciles à recycler à la fin de leur cycle de vie pour pouvoir communiquer dessus et mesurer des performances satisfaisantes.

Par ailleurs, la volonté politique de la Commission européenne de poursuivre la transition vers une économie circulaire et résiliente a été confirmée dans son nouveau mandat de juillet 2024 pour les années à venir.[17] En effet, **la Commission prévoit l'adoption d'un nouveau texte sur l'économie circulaire visant à créer une demande sur le marché pour les matériaux secondaires.**

Ces initiatives européennes législatives sont particulièrement stimulantes pour le secteur de l'ameublement, puisque ce dernier progresse à un rythme plus mesuré en termes de mise en

---

[10] Consultable ici : https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/ATAG/2021/679066/EPRS_ATA(2021)679066_FR.pdf

[11] https://www.consilium.europa.eu/fr/policies/green-deal/

[12] Consultable ici : https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/HTML/?uri=OJ:L_202401781

[13] https://www.assent.com/fr/blog/lespr-est-arrive-voici-ce-que-vous-devez-savoir/

[14] https://www.eco-conception.fr/blog/h/l-entree-en-vigueur-du-reglement-europeen-sur-l-eco-conception-des-produits-durables-espr-un-enjeu-crucial-d-eco-conception.html

[17] Commission européenne, Europe's Choice ; Political Guidelines for the next European Commission 2024-2029, available at: https://commission.europa.eu/document/download/e6cd4328-673c-4e7a-8683-f63ffb2cf648_en?filename=Political%20Guidelines%202024-2029_EN.pdf.

œuvre des pratiques associées à l'économie circulaire en comparaison à d'autres secteurs, comme celui de l'audiovisuel, l'électronique et l'électroménager.

2.1.2 *Le cadre réglementaire français en la matière*

Au niveau français, le pays s'est positionné depuis plusieurs années comme un leader en matière d'économie circulaire en Europe, en adoptant un corpus législatif novateur, à commencer par les lois Grenelle I et II[18].

C'est en 2020 que la démarche française en matière d'économie circulaire prend une dimension encore plus importante avec l'adoption de la **loi Anti-gaspillage pour une économie circulaire (AGEC)** qui vise à rendre le système de production et de consommation plus durable[19]. Sur les 5 piliers identifiés pour tendre vers une consommation plus durable et circulaire (Figure 2)**, le secteur de l'ameublement est concerné par 4 de ces axes**, à savoir la fin du plastique jetable, l'information aux consommateurs, la lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire, et mieux produire[20].

Figure 2 Les cinq piliers de la loi AGEC

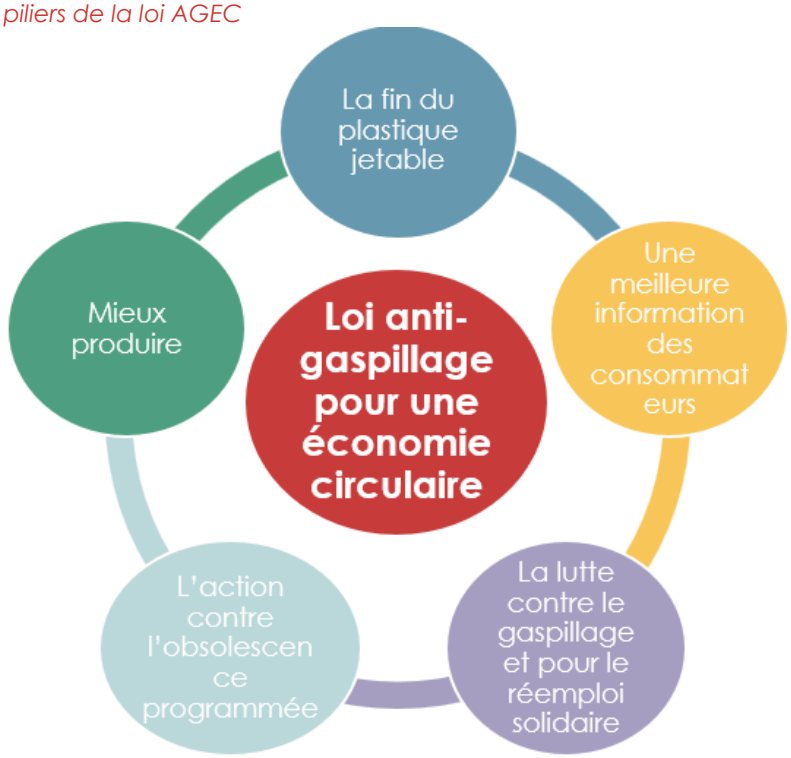

Source : Technopolis

Plus précisément, la loi AGEC amène les acteurs de la branche de l'ameublement à renforcer leurs initiatives circulaires sur plusieurs thématiques, comme :

---

[18] Sources : https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000020949548 et https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000022470434

[19] https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire

[20] https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000041553759/

- **L'écoconception des produits** avec l'obligation de l'élaboration d'un plan de prévention pour tout producteur (Article 72 de la loi AGEC). Ce plan vise à anticiper et minimiser l'impact environnemental des produits dès leur conception, en intégrant des principes de durabilité, de réparabilité, de réutilisation, et de recyclabilité. Pour les producteurs, cela signifie qu'ils doivent repenser leurs processus de fabrication en amont, en sélectionnant des matériaux plus durables, en simplifiant la structure des produits pour faciliter la réparation et le démontage, et en réduisant la consommation de ressources non renouvelables[21]. **Cette mesure a un impact sur la branche du négoce puisque les produits qu'ils doivent mettent sur le marché évoluent** ;
- **Des fonds réparation et réemploi (Article 62 de la loi AGEC) qui soutiennent financièrement différentes initiatives, comme le bonus réparation** qui est mis en place depuis de 2023 pour fauteuil et canapés. Ce bonus vise à encourager la réparation de meubles tels que les fauteuils et canapés en réduisant le coût pour le consommateur, afin de prolonger la durée de vie des produits et de limiter les achats de neuf[22]. En mai 2024, le bonus réparation a été étendu aux sièges et aux structures de lit, pour un montant forfaitaire compris entre 35€ et 200€ [23] ;
- **Des obligations d'information auprès des consommateurs** sur les produits (Article 19 de la loi AGEC). Les entreprises doivent désormais fournir des informations claires aux consommateurs sur les caractéristiques environnementales des produits, telles que la recyclabilité et les matériaux utilisés, afin de promouvoir une consommation plus responsable[24] ;
- **Une nouvelle obligation pour les acheteurs publics** leur imposant d' acquérir certains produits issus du réemploi, de la réutilisation et/ou incluant des matières recyclées (Article 58 de la loi AGEC)[25].

Une autre composante majeure de la législation française visant à renforcer l'économie circulaire est l'introduction, en 2013, de la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP) pour l'ameublement. La loi AGEC a élargi cette REP aux éléments de décoration textile avec sa mise en œuvre à partir du 1er janvier 2022. Pour ces produits, la loi prévoit dorénavant plusieurs obligations comme l'attribution d'un identifiant unique (Article 61de la loi AGEC), la reprise de la marchandise apportée par le consommateur en magasin (Article 62 de la loi AGEC), ou encore la mise en place d'un fonds réemploi et réparation (Article 62 de la loi AGEC)[26].

---

[21] https://www.ecologie.gouv.fr/loi-anti-gaspillage-economie-circulaire

[22] ibid

[23] https://meuble-info.fr/le-bonus-reparation-souvre-desormais-a-tous-les-meubles/

[24] ibid

[25] ibid

[26] ibid

Figure 3 Historique de la Responsabilité élargie des producteurs (REP) pour l'ameublement

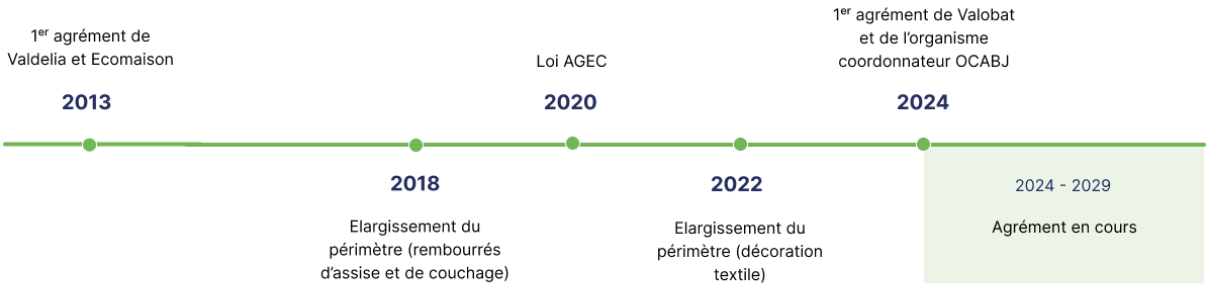

Source : ADEME, Filières à Responsabilité Elargie du Producteur[27]

Cette initiative pionnière a permis de renforcer la collecte, le réemploi et le recyclage des meubles, affirmant ainsi la France comme un leader dans la transition vers une économie circulaire[28]. De plus, comme l'illustre la frise chronologique ci-dessus (Figure 3), la REP ameublement évolue et s'élargie régulièrement, ce qui démontre à la fois l'intérêt du législateur concernant ce secteur mais aussi le potentiel de ce dernier.

En plus de ces nouvelles modalités, le gouvernement français a acté l'**agrément des éco-organismes de la filière** depuis décembre 2023 en confirmant un choix des acteurs de la filière de s'organiser sur les questions d'économie circulaire. Les principaux éco-organismes agréés pour la filière ameublement sont Ecomaison, Valdelia et Valobat[29]. Ces structures jouent un rôle central dans la gestion des déchets issus des éléments d'ameublement en France. Leur mission principale est d'organiser la collecte, le tri, la réparation, le réemploi et le recyclage des meubles en fin de vie, conformément aux principes de la REP[30].À ce titre, les éco-organismes collectent l'éco-contribution auprès des metteurs sur le marché (les fabricants, les importateurs et les distributeurs) pour financer leurs actions. Ces montants sont basés sur des critères environnementaux tels que la recyclabilité des matériaux, l'utilisation de ressources renouvelables certifiées et l'allongement de la durée de vie des produits. Ainsi, les produits éco-conçus bénéficieront de tarifs d'éco-participation réduits, tandis que ceux ayant un impact environnemental plus élevé pourront voir leur contribution majorée. Les distributeurs répercutent généralement cette éco-participation sur le prix de vente des produits.

À l'avenir, le secteur de l'ameublement sera davantage influencé par le cadre réglementaire national, avec **l'entrée en vigueur de l'obligation d'affichage environnementale d'ici 2027**[31]. Cet affichage permettra aux consommateurs de connaître l'empreinte écologique d'un produit et/ou d'un service[32]. Les paramètres évalués incluront l'impact environnemental sur l'ensemble du cycle de vie du produit, de la production à la fin de vie, en passant par la distribution et l'utilisation. Des indicateurs tels que les émissions de gaz à effet de serre, la

---

[27] https://filieres-rep.ademe.fr/filieres-REP/filiere-EA

[28] https://www.fcba.fr/la-notion-deconomie-circulaire-appliquee-au-secteur-de-lameublement-en-europe/

[29] https://www.ecologie.gouv.fr/politiques-publiques/elements-dameublement-dea

[31] https://www.fcba.fr/en-2024-fcba-lance-la-nouvelle-version-de-loutil-eco-meuble/

[32] https://www.economie.gouv.fr/cedef/affichage-environnemental

consommation d'eau, l'épuisement des ressources naturelles et la recyclabilité seront pris en compte[33].

La mise en place d'un cadre réglementaire solide, tant au niveau européen qu'au niveau français, impose aux acteurs de la branche du négoce de l'ameublement de projeter l'évolution de leurs activités en intégrant des pratiques associées à l'économies circulaire. Les nouvelles obligations en matière d'écoconception, de réemploi, de recyclage et d'information aux consommateurs poussent en effet les entreprises à repenser leurs modèles de production et de vente pour intégrer la durabilité au cœur de leurs produits. Par exemple, lors du salon Esprit Meuble 2024, le Prix spécial Éco-Responsable a été remis à Nature de Sagne Cuisines, illustrant les efforts croissants des fabricants pour intégrer des pratiques circulaires dans leurs produits[34]. Ce type de distinction met en lumière les progrès réalisés par certains acteurs et leur engagement à répondre aux nouvelles attentes réglementaires et environnementales.

Toutefois, bien que ce cadre soit un levier important pour réduire les déchets et stimuler l'innovation, **il reste encore relativement en retrait par rapport à d'autres secteurs,** où les initiatives circulaires ont été bel et bien mis en place et sont plus répandus, tant du point de vue des producteurs que des distributeurs.

2.1.3 L'exemple du cadre réglementaire des pays du benchmarks

2.1.3.1 L'approche allemande du modèle circulaire

En Allemagne, l'économie circulaire, appelée 'Kreislaufwirtschaft', a longtemps été **centrée sur la gestion et le recyclage des déchets, ce qui a façonné l'approche nationale de la transition vers un modèle circulaire**. Cette orientation repose sur des cadres juridiques et stratégiques, notamment la Loi sur l'économie circulaire (mise à jour en 2020), et des programmes comme la Stratégie des matières premières ou le Programme national pour une consommation durable.[35] **Malgré l'existence de ces initiatives, le manque de coordination globale empêche la création d'un modèle cohérent pour orienter efficacement l'industrie vers la circularité.**

Cette lacune a conduit à la mise en place de **la Stratégie nationale pour l'économie circulaire en 2024**, qui vise à intégrer des approches élargies comme la réparation, le partage et la location[36]. Cependant, ces domaines restent encore sous-représentés dans les lois actuelles, ce qui limite leur adoption généralisée par les entreprises.

Le secteur de l'ameublement illustre ces défis, tout en mettant en lumière des opportunités prometteuses. La tendance au recyclage, du réemploi et aux meubles de seconde main connaît une popularité croissante, notamment chez les jeunes consommateurs. Une enquête de l'Öko-Institut en 2021 révèle que près de 30 % des Allemands ont acheté des meubles d'occasion cette année-là[37]. Parallèlement, des initiatives structurantes émergent pour

---

[33] https://www.fcba.fr/en-2024-fcba-lance-la-nouvelle-version-de-loutil-eco-meuble/

[35] https://www.gesetze-im-internet.de/krwg/

[36] https://www.bundesregierung.de/breg-fr/recherche/kreislaufwirtschaftsstrategie-2324250

[37] Umweltbundesamt (2024). Abschlussbericht Erarbeitung einer Messmethodik zum Umfang der Wiederverwendung von Produkten in Deutschland. https://www.umweltbundesamt.de/sites/default/files/medien/11850/publikationen/02_2024_texte_berichterstattung_wiederverwendung.pdf

soutenir cette transition. Par exemple, le Comité DIN sur la circularité des meubles établit des normes pour favoriser des pratiques circulaires, tandis que le programme ReziProK, financé par le gouvernement, soutient des projets innovants de cycles de produits[38][39]. Enfin, des recherches menées par l'Institut Fraunhofer ont permis de développer des matériaux recyclables, comme des tissus en fibres de lin stratifiés, et des plateformes d'optimisation des ressources pour la fabrication de meubles[40].

Ces efforts reflètent une **collaboration prometteuse entre autorités publiques, instituts de recherche et acteurs privés**, qui jouent un rôle essentiel dans l'adoption progressive de l'économie circulaire en Allemagne, notamment dans le secteur de l'ameublement. **Ce modèle de partenariat pourrait servir de référence pour d'autres industries à mesure que le pays poursuit sa transition vers des pratiques durables.**

2.1.3.2 L'approche néerlandaise du modèle circulaire

Les Pays-Bas se sont fixé l'objectif ambitieux de devenir une économie entièrement circulaire d'ici 2050, avec une étape intermédiaire visant une réduction de 50 % de l'utilisation des matières premières d'ici 2030. **Ce modèle repose sur l'intégration de matières premières durables et réutilisables dans des systèmes en boucle fermée pour réduire les déchets et préserver la valeur des ressources**.

La stratégie néerlandaise est encadrée par le Programme National pour une Économie Circulaire 2023-2030 (NPCE), qui mobilise quatre axes principaux : réduire l'utilisation des matières premières, les substituer par des alternatives durables ou recyclées, prolonger la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation, et enfin améliorer le recyclage pour optimiser la valorisation des matériaux.[41] **Ce programme accorde une attention particulière au secteur de l'ameublement, identifié comme essentiel pour atteindre les objectifs de durabilité**.

Pour le secteur de l'ameublement, la NPCE d'ici 2030 définit trois objectifs clés structurant les ambitions du secteur : garantir une conception circulaire respectant des critères de durabilité et de réparabilité (alignée sur le ESPR), prolonger la durée de vie des meubles via des registres de réparateurs et des subventions pour des centres circulaires, et améliorer la collecte et le recyclage grâce à une Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), avec des initiatives comme le projet Woodloop pour le recyclage du bois. Ces efforts sont soutenus par des piliers fondamentaux tels que la modularité, la recyclabilité, et l'utilisation de matériaux recyclés dans le secteur de l'ameublement.

Le suivi des progrès dans l'atteinte de l'ambition de la NPCE est assuré par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale qui publie des rapports bisannuels pour assurer la traçabilité de l'avancement des initiatives.

---

[38] DIN, DKE & VDI (2023). Deutsche Normungsroadmap Circular Economy. https://www.din.de/resource/blob/892606/06b0b608640aaddd63e5dae105ca77d8/normungsroadmap-circular-economy-data.pdf

[39] FONA (2021). Resource-efficient Circular Economy. Innovative Product Cycles (ReziProK). https://www.fona.de/medien/pdf/Kreislaufwirtschaft/2021_ReziProK_Project_flyer_engl.pdf

[40] Fraunhofer IPK (2024). Toward a Circular Economy in the Furniture Industry. https://www.ipk.fraunhofer.de/en/media/futur/futur-2020-2/toward-a-circular-economy-in-the-furniture-industry.html

[41] https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/beleidsnotas/2023/02/03/nationaal-programma-circulaire-economie-2023-2030/Nationaal+Programma+Circulaire+Economie+2023-2030.pdf

Cependant, seulement 6 % des entreprises néerlandaises ont adopté des pratiques circulaires, la majorité se concentrant sur la réparation (75 %), suivie du recyclage (9 %) et du réemploi (8 %).[42] Les stratégies avancées, comme le « rethink » et le « reduce », restent encore peu répandues, illustrant les défis d'une transition complète. Par ailleurs, côté de la demande environ 12 % des consommateurs acquièrent des meubles réutilisés ou reconditionnés[43]. Une tendance émergente des consommateurs indique un intérêt croissant pour des modèles économiques durables tels que la location ou le réemploi.

En termes d'initiatives pratiques, les Pays-Bas misent sur des collaborations régionales et nationales. Au niveau national pour stimuler l'économie circulaire, Het Versnellingshuis Nederland Circulair! , est un exemple de plateforme collaborative, impliquant le ministère des Infrastructures et de l'Eau (IenW), des organisations entrepreneuriales (VNO-NCW/MKB-Nederland) et des réseaux de chercheurs spécialisés comme Het Groene Brein[44]. La plateforme a pour objectif de soutenir les PME dans leur transition vers la circularité en fournissant un accompagnement pour mesurer la circularité, identifier des financements adaptés et créer des réseaux de partenaires. Par ailleurs, le programme CIRCO, soutenu par un réseau de neuf hubs régionaux, vise à intégrer les méthodologies circulaires dans les pratiques professionnelles des entreprises et des designers. À travers deux formats principaux, il mobilise les métiers de la création et les entrepreneurs pour adopter des pratiques innovantes :

- **Circular Business Design Tracks** consiste des ateliers immersifs dédiés aux entreprises, permettant de concevoir des solutions circulaires concrètes adaptées à leurs besoins spécifiques.
- **Circular Design Classes** consiste des formations ciblées pour les designers, axées sur la conception et la mise en œuvre de modèles d'affaires circulaires.

En 2023, l'objectif était de mobiliser 4 000 entreprises participantes. Ces entreprises bénéficient d'un accompagnement post-formation pour la mise en œuvre de leurs ambitions circulaires, y compris via des financements identifiés par les hubs régionaux. Ces hubs collaborent avec des partenaires locaux afin de développer des solutions adaptées aux besoins et thématiques spécifiques de leurs territoires.

Dans le secteur de l'ameublement, bien qu'aucune action précise n'ait été menée au sein des hubs régionaux, des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre du « Track industrie circulaire pour l'ameublement ». En partenariat avec **Future Factory Furniture**, quatre feuilles de route ont été établies :

- Mise en place d'un réseau national de reconditionnement (Dutch Originals)[45] ;
- Élaboration de passeports produits et matériaux pour les meubles ;
- Développement d'une norme pour les emballages réutilisables ou retournés après usage dans le secteur B2B ;
- Promotion de la mousse circulaire, incluant des alternatives telles que la mousse recyclée.

---

[42] Integrale Circulaire Economie Rapportage 2023

[43] Integrale Circulaire Economie Rapportage 2023

[44] https://hetgroenebrein.nl/

[45] Dutch Originals - Dutch Originals is een Nederlands meubel designmerk en bestaat uit 2 collecties: Gispen Classics en Gispen Today. Gispen illustraties historie.

Ces initiatives constituent un pas important vers la transformation circulaire des pratiques industrielles et créatives.

Cette approche intégrée et ambitieuse illustre la volonté des Pays-Bas de positionner l'économie circulaire au cœur de leur modèle économique, tout en relevant les défis structurels rencontrés par les entreprises.

2.2 Les enjeux de l'économie circulaire dans la branche

L'économie circulaire représente un enjeu émergent pour la branche du négoce de l'ameublement, qui compte aujourd'hui plus de 6 000 entreprises et emploie plus de 60 000 personnes en France[46].

Depuis les années 2000, le marché du négoce de l'ameublement a connu une profonde transformation, principalement marquée par l'arrivée du négoce de masse[47]. Cette tendance a donné naissance au phénomène de la *fast furniture* favorisant la surproduction et rendant l'ameublement plus accessible, au détriment de la qualité et de la durabilité [48]. Ce mode de consommation a eu pour conséquence une **croissance régulière du marché du meuble entre les années 2010 et 2020**. En 2019, le marché a finalement atteint un chiffre d'affaires de 13,4 milliards d'euros, avec une domination des segments des meubles meublants, de cuisine, et de salon[49]. En 2021, le marché de l'ameublement a rebondi avec une augmentation spectaculaire de 14,3 %, atteignant 14,55 milliards d'euros, avant de se stabiliser en 2022 avec une croissance modérée de 2 %, portant le marché à 14,85 milliards d'euros. Ce repli s'expliquerait en partie par un changement dans les priorités de consommation des Français, qui, après avoir massivement investi dans l'équipement ménager en 2021, ont orienté leurs dépenses vers les secteurs des services et des loisirs, partiellement fermés pendant la crise[50]. Cette baisse devrait se confirmer avec les chiffres de l'année 2023 et 2024, avec une baisse des volumes de transactions[51].

Parallèlement, on observe une **évolution des attentes des consommateurs, qui manifestent désormais une appétence croissante pour des produits mieux désignés, mieux conçus et davantage orientés vers la personnalisation**[52]. La pandémie de COVID-19 et l'inflation à partir de 2021 ont en partie accéléré un changement dans les modes de consommation[53]. Tout d'abord, avec les restrictions sanitaires, la réorganisation des espaces de vie et la nécessité de réduire les dépenses du ménage, les consommateurs ont recherché des solutions d'ameublement plus durables à moindre coût : des plateformes de troc, de revente en ligne et de customisation ou le choix de meubles modulables, ont offert une valorisation de l'usage à travers leur flexibilité et leur adaptabilité à différents espaces et besoins[54]. Ces nouvelles

---

[46] Observatoire prospectif du commerce

[47] Les Amis de la Terre, Zérowaste France, Réseau National des Ressourceries et Recycleries, Tendances maison : l'envers du décor, 2024

[48] ibid

[49] Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022) – Octobre 2023

[50] ADEME REP ameublement

[51] Entretiens réalisés avec les acteurs de la branche lors de phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

[52] Le secteur de l'ameublement en France - Faits et chiffres | Statista

[53] ibid

[54] Entretiens réalisés avec les acteurs de la branche lors de phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

tendances de consommation semblent se renforcer, même après le confinement et la période inflationniste. Deuxièmement, l'inflation et les pressions sur le pouvoir d'achat ont en effet entrainé des arbitrages de consommation défavorables aux dépenses les plus engageantes, notamment sur l'équipement de la maison (report des achats dans le temps, stratégie de descente en gamme, etc.)[55].

Enfin, alors que le mobilier représentait 29 % du tonnage des biens arrivant en fin de vie en 2014, la question de la gestion de ces déchets et du développement de pratiques circulaires dans ce secteur[56] pourrait à la fois être considérée comme une opportunité économique et écologique. Il est cependant source de défis pour le marché français, car il subit une concurrence accrue des importations, notamment de Chine et d'Europe de l'Est avec des coûts plus faibles pour le consommateur[57]. En effet, **le mobilier en fin de vie constitue une problématique clé, et la transition vers une économie circulaire peut être vue comme une solution pour réduire les déchets tout en valorisant les matériaux récupérés**.

Pour mettre en œuvre ces pratiques associées à l'économie circulaire, des enjeux inhérents à la branche du négoce de l'ameublement doivent être pris en compte. Tout d'abord, **l'ameublement est un secteur hétérogène, tant en termes d'acteurs qu'en termes de produits vendus**. L'ameublement est une branche qui dispose d'une chaîne de valeur aux acteurs divers : fabricants, distributeurs, grossistes, vendeurs en ligne et entreprises spécialisées, et depuis quelques années les éco-organismes. Chaque catégorie d'acteurs a des responsabilités et des défis spécifiques face à la transition vers les modèles circulaires, comme l'illustre le Tableau 1 ci-dessous.

Tableau 1 Leviers d'action pour intégrer des pratiques circulaires en fonction des catégories d'acteurs

	Fabricants	**Distributeurs**	**Vendeurs en ligne**	**Grossistes**	**Éco-organismes**
Écoconception	Intégrer des matériaux durables et recyclables dès la conception. Améliorer la réparabilité des produits. Réduire l'empreinte carbone des matériaux utilisés.	Travailler avec des fabricants engagés dans des pratiques circulaires. Sélectionner des produits éco-conçus Sensibiliser les consommateurs aux produits durables.		Sélectionner des produits écoconçus pour distribution en gros.	Soutenir la promotion des produits écoconçus, notamment par le biais des éco-modulations. Créer des référentiels pour standardiser l'écoconception.

[55] Le secteur de l'ameublement en France - Faits et chiffres | Statista

[56] ADEME, Panorama de la deuxième vie des produits en France, actualisation 2017

[57] CEPS, CSIL, Demetra, Economisti Associati, Situation sur le marché européen de l'ameublement et d'une éventuelle initiative en la matière, 2014

	Fabricants	Distributeurs	Vendeurs en ligne	Grossistes	Éco-organismes
Allongement de la durée d'usage	Conception de produits modulaires et réparables. Faciliter l'accès à de pièces détachées	Mise en place de services de réparation et reconditionnement. Proposer des pièces détachées.		Fournir des produits réparables aux points de vente. Faciliter la disponibilité de pièces détachées.	Soutenir financièrement les initiatives de réparation. Sensibiliser aux bénéfices de l'allongement de la durée de vie des produits.
Ecologie industrielle et	Optimiser les flux de matières et d'énergie en collaborant avec d'autres industries	Encourager la distribution via des circuits courts.	Intégrer des synergies locales pour réduire l'impact logistique.	Encourager la distribution via des circuits courts.	Créer des partenariats pour optimiser le recyclage et la valorisation des ressources
Recyclage	Intégrer des matériaux recyclés dans la fabrication. Optimiser le recyclage des composants en fin de vie.	Organiser des systèmes de reprise pour recyclage. Sensibiliser sur le tri des produits en fin de vie.	Faciliter la collecte des produits pour recyclage. Informer les clients sur les possibilités de recyclage.	Gérer la logistique pour le tri et la collecte des produits recyclables.	Assurer la traçabilité des matériaux recyclés. Créer des partenariats pour recycler efficacement les produits collectés.
Approvisionnement durable	Sélectionner des fournisseurs de matières premières éthiques et durables. Utiliser des matériaux certifiés écologiques	Choisir des fournisseurs engagés dans l'approvisionnement durable. Informer les clients sur l'origine des produits.	Promouvoir les produits issus de filières durables. Mettre en avant les labels de durabilité.	Travailler avec des fournisseurs durables pour alimenter les distributeurs. Établir des critères de durabilité pour les produits proposés.	Standardiser les certifications de durabilité. Sensibiliser à l'importance de l'approvisionnement durable.
Consommation responsable	Éduquer les clients sur les bénéfices des produits durables. Développer des labels de qualité pour les produits responsables	Former les vendeurs pour sensibiliser consommateurs aux produits responsables. Mettre en avant les produits durables en magasin.	Proposer des guides et des informations pour une consommation éthique. Permettre des choix éco-responsables à l'achat.	Sensibiliser les clients professionnels à l'achat de produits responsables. Mettre en avant les produits circulaires dans les catalogues.	Lancer des campagnes de sensibilisation sur l'économie circulaire. Aider à identifier les produits à faible impact environnemental.

	Fabricants	Distributeurs	Vendeurs en ligne	Grossistes	Éco-organismes
Gestion de fin de vie	Prévoir des solutions pour la collecte et la revalorisation des produits en fin de vie. Collaborer avec des partenaires pour le recyclage des produits.	Mettre en place des points de collecte pour les produits usagés. Offrir des services de reprise pour recyclage ou revalorisation.	Offrir des retours pour les produits en fin de vie avec des solutions de valorisation. Informer les consommateurs sur le recyclage.	Coordonner la logistique de collecte des produits en fin de vie pour les distributeurs. Offrir des options de valorisation des produits récupérés.	Organiser la filière de collecte et de recyclage. Standardiser les processus pour garantir la revalorisation optimale des produits.

Source : Technopolis – Les sept piliers de l'économie circulaire ont été développé dans les années 2010 par l'ADEME[58], ce cadre visant à structurer et promouvoir l'économie circulaire comme modèle de transition écologique pour les entreprises, les collectivités, et les citoyens.

La diversité des produits proposés dans ce secteur – allant des meubles de salon, aux cuisines, en passant par la literie, les luminaires ou encore les éléments de décoration – **complique davantage l'adoption généralisée de pratiques circulaires**. Chaque typologie de produit présente des défis spécifiques en matière de conception, de réemploi et de recyclage, mais sont aussi soumis à des contraintes d'hygiène différentes. Par exemple, les meubles modulaires peuvent être plus facilement démontés et réparés, tandis que la gestion des produits de literie, qui utilisent des matériaux composites, requiert des solutions de recyclage spécialisées. Les luminaires nécessitent quant à eux une habilitation électrique pour les manipuler et les réparer. La multiplicité des matériaux, leurs composants et les procédés de fabrication dans ce secteur ajoute une complexité supplémentaire à la mise en œuvre d'une stratégie circulaire unifiée[59].

De plus, le secteur de l'ameublement fait face à un double mouvement, qui rend cette transition encore plus impérative[60]. **Alors que les matières premières se raréfient** et que les certains clients se tournent vers une consommation plus réfléchie, **la branche doit tendre vers un nouveau projet sectoriel, induisant une réindustrialisation réfléchie, et non une désindustrialisation tendancielle**[61]. Ce contexte impose à la filière de s'engager résolument dans des pratiques responsables et innovantes, notamment en intégrant les principes de l'économie circulaire et en renforçant l'application des démarches de responsabilité sociétale des entreprises (RSE). Cela créerait à la fois de la valeur économique, sociale et environnementale pour les acteurs de la branche (nouvelles opportunités de marché ; conscience écologique ; préservation et création de métiers)[62]. Par exemple, le bois, qui

[58] https://economie-circulaire.ademe.fr/economie-circulaire

[59] Entretiens et *focus group* réalisés avec des acteurs de la branche durant la phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

[60] Sawyer. *Vers un ameublement circulaire : Rapport sur l'économie circulaire dans la filière de l'ameublement*. Projet SAWYER, 2021

[61] Ameublement français, Retour sur 2022

[62] ibid

demeure le matériau principal dans la fabrication des meubles, occupe une place centrale dans cette transition[63]. Bien qu'il soit un matériau renouvelable, il doit encore être pleinement intégré dans un modèle circulaire, et il est crucial de percevoir ces déchets en bois non comme des résidus, mais comme une ressource précieuse pouvant être réutilisée ou recyclée. L'économie circulaire offre ainsi l'opportunité de transformer les meubles en fin de vie en matière première secondaire pour de nouveaux produits mis sur le marché. Cela suppose toutefois :

- L'existence d'une chaîne de collecte, de recyclage et de réutilisation adaptée, capable de traiter cette matière de manière efficace et durable ;
- Des dispositions logistiques préalables ;
- Une prise de conscience du côté des entreprises comme du côté des consommateurs sur ces pratiques circulaires.

La branche du négoce de l'ameublement, malgré sa grande diversité, doit donc s'adapter aux exigences croissantes d'une économie circulaire. La branche n'en est qu'à une réflexion autour de ces pratiques. Malgré un certain décalage dans la mise en œuvre, ces nouvelles mesures permettent aux acteurs du secteur de s'aligner sur les attentes environnementales croissantes, tout en favorisant la compétitivité à long terme. Cette transition, bien qu'exigeante, représente une opportunité majeure pour réduire les déchets, valoriser les matériaux, et aligner les acteurs sur les attentes environnementales croissantes, tout en assurant la compétitivité à long terme de ce secteur, comme cela est décrit plus en détails dans la section ci-dessous.

2.3 Les défis et les opportunités

L'économie circulaire dans le négoce de l'ameublement arrive à un moment clé pour un secteur en pleine évolution[64]. Alors que la demande de meubles neufs reste toujours conséquente malgré une baisse du chiffre d'affaires, que les ressources naturelles se raréfient et que le cadre réglementaire évolue, les entreprises doivent repenser leurs pratiques. **L'idée de récupérer, réparer et réutiliser les produits est une des solutions, mais elle est encore trop souvent perçue comme une contrainte, plutôt qu'une opportunité.**

En effet, avec un marché en contraction depuis 2023, **la priorité pour les entreprises de la branche n'est pas la réflexion écologique et la refonte des pratiques du secteur, mais plutôt la pérennisation économique**[65]. Il est donc impératif pour les acteurs de la branche de **s'apercevoir que l'économie circulaire peut avoir une valeur économique à moyen et long terme**, et être une plus-value pour le modèle d'affaires. Les entreprises pourraient ainsi non seulement répondre aux défis environnementaux, mais aussi capter de nouvelles parts de marché et accroître leur compétitivité. Malheureusement, **l'économie circulaire n'est pas pour le moment vue comme une opportunité de marché au sein du secteur de l'ameublement mais plutôt comme une contrainte financière et logistique**. Un changement de paradigme est donc

[63] ibid

[64] Sawyer. *Vers un ameublement circulaire : Rapport sur l'économie circulaire dans la filière de l'ameublement*. Projet SAWYER, 2021

[65] Entretiens et focus group réalisés avec des acteurs de la branche durant la phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

important pour que les entreprises adoptent progressivement ces pratiques[66]. Sur le plan économique, intégrer des modèles circulaires, tels que la réparation, le reconditionnement ou la location de meubles, nécessite en effet des investissements initiaux importants pour adapter les chaînes de production et logistiques et former le personnel[67]. De plus, le modèle économique traditionnel, basé sur la vente de produits neufs, doit être repensé pour inclure des sources de revenus alternatives, comme la vente de services de réparation ou la revente d'articles de seconde main, ce qui peut engendrer des risques financiers. **L'intégration de ces pratiques doit tout de même prendre en compte les réalités financières des entreprises et tendre vers une certaine viabilité économique.**

La pénurie de matières premières et la hausse des prix, accentuées ces dernières années par des tensions sur les chaînes d'approvisionnement, imposent des défis majeurs au secteur de l'ameublement[68]. Cet élément a bien été reflété dans le programme de la nouvelle Commission en juillet 2024. Ces contraintes rendent essentiel le maintien des matériaux dans le circuit, pour limiter la dépendance aux ressources neuves et atténuer l'impact des fluctuations de prix. Dans ce contexte, **l'économie circulaire représente une opportunité stratégique pour la branche en permettant de valoriser les matériaux déjà utilisés** à travers le réemploi, le recyclage et la réparation. En prolongeant la durée de vie des produits et en réintégrant les matériaux récupérés dans la chaîne de production, la filière peut répondre aux pressions économiques tout en s'engageant dans une démarche plus durable.

La numérisation pourrait être un levier dans cette transition écologique et circulaire. Avec des outils digitaux, la réparation devient plus efficace, et le sourcing de pièces détachées est facilité. À long terme, des technologies comme le passeport numérique de produit prochainement mis en place par le cadre européen permettant de mieux suivre la traçabilité des matériaux et d'encourager la réparation. Mais ces innovations restent encore sous-exploitées.

Les nouvelles réglementations françaises sont aussi l'occasion pour les acteurs de l'ameublement de **se positionner en tant que leader du marché européen sur les questions d'économie circulaire**[69]. Les entreprises doivent se saisir des dispositifs comme le fonds réparation et l'obligation de reprise des meubles par les entreprises, qui leur permettraient de systématiser les réflexes de circularité du côté des clients. Cependant**, l'évolution régulière de la législation française et son avancée par rapport au cadre européen peut être une limite au déploiement de pratiques circulaires dans les entreprises de la branche[70]**. En effet, certaines de ces entreprises craignent un revirement du cadre européen et de devoir modifier les pratiques qu'elles mettraient en œuvre. Néanmoins, les lignes directrices politiques de la Commission européenne pour la période allant jusqu'en 2029, mentionnées ci-dessus, visent à garantir aux entreprises la continuité et le renforcement des politiques dans ce domaine, notamment en ce qui concerne la création d'une demande de marché pour les matières

[66] ibid

[67] ibid

[68] Ameublement français, Retour sur 2022

[69] Entretiens réalisés avec des acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

[70] Entretiens et focus group réalisés avec des acteurs de la branche durant la phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

premières secondaires. Il y a donc encore un travail important à faire sur la sensibilisation des clients et des entreprises pour utiliser et appliquer ces dispositifs réglementaires[71].

De plus, bien que des dispositifs français comme le fonds réparation ou le fonds réemploi aient été mis en place pour soutenir cette transition, **leur accessibilité et leur utilisation restent limitées par les acteurs de la branche[72]**. Une partie des acteurs de la branche méconnaissent les dispositifs d'aide et d'accompagnement qui sont à leur disposition, tout comme les obligations qui découlent du cadre législatif[73]. Seulement une personne avait connaissance du bonus réparation, puisque son entreprise avait fait les démarches pour obtenir le label QualiRépar.

3 L'impact de l'économie circulaire sur le marché

3.1 Les acteurs du marché

Le rôle des acteurs du marché peut être abordé dans cette branche de manière différente, d'abord en fonction de la taille de l'entreprise, ensuite selon le type d'acteurs au sein de la chaîne de valeur, et enfin en fonction du type de produit sur lequel l'acteur se spécialise. L'ensemble de ces aspects façonne la manière dont les entreprises de la branche auront la capacité d'adopter des pratiques circulaires, compte tenu des moyens humains, financiers, techniques et logistiques disponibles.

3.1.1 Par taille des entreprises

Du côté de la taille des entreprises, **les petites et très petites entreprises constituent la majorité des structures de la branche**, avec près de 90 % des entreprises de la branche comptant moins de 11 salariés[74]. Notre enquête réalisée en 2024 est représentative, avec 88 % des entreprises qui déclarent un effectif de moins de 10 personnes, comme le montre la Figure 4 ci-dessous.

[71] ibid

[72] Groupe de discussion réalisé lors de la phase 2 de 'étude

[73] ibid

[74] https://www.formations-metiers-ameublement.fr/presentation-de-la-branche/

Figure 4 Nombres de personnes employées dans les entreprises de la branche

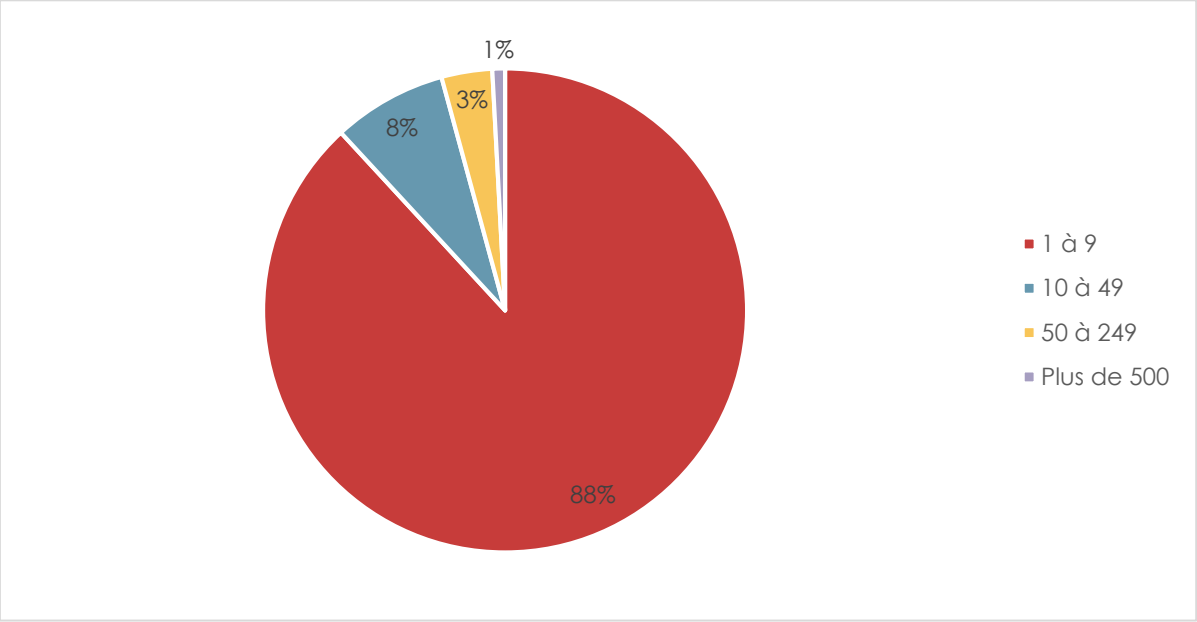

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024

Bien qu'elles ne soient pas majoritaires dans la branche, **les grandes entreprises jouent un rôle prépondérant dans la structuration du marché, l'emploi dans la branche, les besoins en formation et la mise en place de pratiques innovantes**. En effet, elles représentent d'abord un nombre significatif d'employés et une part importante de chiffre d'affaires par rapport au reste de la branche[75]. En 2022, la grande distribution de l'ameublement, qui comprend des acteurs majeurs tels que But, Conforama, IKEA, domine le marché, détenant 38% des parts de marché, comme l'illustre la Figure 5 ci-dessous[76].

Figure 5 Structuration du marché du négoce de l'ameublement en fonction des catégories d'acteurs

Circuits de distribution	Part de marché	Chiffre d'affaires (Md€ TTC)	Évolution 2022/2021	Évolution 2022/2019
Grande distribution ameublement	38,2%	5,66	+7,1%	+4,2%
Spécialistes	26,2%	3,90	+0,3%	+22,6%
Grandes surfaces de bricolage	13,5%	2,00	-1,4%	+15,6%
Ameublement milieu / haut de gamme	11,1%	1,64	+0,7%	+13,0%
E-commerce	6,8%	1,02	-8,0%	+4,4%
Autres circuits	4,2%	0,63	+2,1%	+3,1%
Total	**100%**	**14,85**	**+2,0%**	**+11,0%**

[75] https://fr.statista.com/themes/3209/le-secteur-de-l-ameublement-en-france/#editorsPicks

[76] Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022) – Octobre 2023

Source : Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022) – Octobre 2023

Les freins et opportunités d'intégrer de l'économie circulaire à leurs activités dépend en partie de la taille de l'entreprise :

Pour les petites entreprises, la transition vers une économie circulaire est encore lointaine en raison de leur dépendance aux fournisseurs et de leurs ressources limitées, tant humaines que financières[77]. De plus, le volume des produits manipulés par ces petites structures complique la mise en place d'une logistique circulaire efficace[78]. En revanche, **ces petites entreprises**, bien qu'elles aient moins de ressources, pour diversifier ou étendre leurs activités, **jouent un rôle important dans l'élargissement de l'économie circulaire, notamment au niveau local (volet de proximité).** En effet, elles permettraient de **généraliser les pratiques à grande échelle**, puisqu'elles représentent la majorité des acteurs de la branche, et d'assurer un déploiement de ces pratiques dans tous les territoires, y compris les plus ruraux.

Les grandes entreprises disposent quant à elles de **moyens financiers et humains plus conséquents, ce qui leur permet de mettre en œuvre des stratégies d'entreprise à long terme intégrant des pratiques innovante et circulaires[79]**. En faisant cela, elles montrent l'exemple et servent de modèle pour d'autres acteurs de la branche, qui n'ont pas toujours la capacité d'engager de tels moyens. Elles ont également la possibilité d'engager le dialogue avec d'autres acteurs et d'autres secteurs pour partager des bonnes pratiques[80]. **Cependant, même les grandes enseignes, pourtant mieux équipées, doivent faire face à des besoins accrus en logistique et en espace pour gérer les flux** de retour, le tri, et le stockage des produits[81]. **La question de la gestion de logistique inverse[82] est en effet un enjeu central, sans solution nette**. Actuellement, plusieurs options coexistent : les clients peuvent transporter eux-mêmes les meubles à des points de collecte, les entreprises peuvent organiser la récupération via leurs propres équipes, ou encore externaliser ce service à des prestataires spécialisés[83]. Cependant, chacune de ces solutions implique des coûts importants. Chez Conforama, par exemple, une pratique antérieure consistait à ce que les transporteurs récupèrent le produit en fin de vie lors de la livraison d'un nouvel article, simplifiant ainsi le processus pour le client[84]. Si cette solution reste intéressante, elle nécessite une organisation logistique rigoureuse et une prise en charge des coûts associés, ce qui peut dissuader certaines entreprises de l'adopter à grande échelle. La mise en place de telles prestations, bien que cruciale pour une économie circulaire efficace, demande donc des mécanismes financiers pour soutenir ces initiatives.

Pour les petites entreprises comme les grandes, un frein majeur reste le manque de visibilité sur les opportunités économiques que représente la mise en place de l'économie circulaire[85].

---

[77] Groupe de discussion réalisé lors de la phase 2 en novembre 2024 avec les acteurs de la branche

[78] ibid

[79] Entretiens et groupe de discussion réalisés lors de la phase de cadrage et lors de la phase 1 de l'étude

[80] ibid

[81] Groupe de discussion réalisé lors de la phase 2 en novembre 2024 avec les acteurs de la branche

[82] La logistique inverse est un ensemble de pratiques et de processus destinés à gérer les retours des produits des points de vente jusqu'au fabricant pour en effectuer la réparation, le recyclage ou l'élimination au moindre coût possible.

[83] Entretiens et groupe de discussion réalisés lors de la phase de cadrage et lors de la phase 1 de l'étude

[84] ibid

[85] ibid

En effet, ces entreprises ont pour activité principale la vente de produits neufs et l'intégration de pratiques circulaires ne doit pas se faire au détriment des réalités économiques et des besoins de rentabilité[86].

De plus, la taille des entreprises dans le secteur de l'ameublement ne se limite pas à leur effectif ou à leur chiffre d'affaires ; elle inclut également leur superficie, qui joue un rôle crucial dans leur capacité à mettre en place des pratiques circulaires[87]. Les grandes entreprises disposent généralement d'espaces de stockage conséquents, ce qui leur permet de gérer les flux de produits retournés, d'organiser des zones de tri pour le reconditionnement, et de proposer des espaces dédiés à la revente de produits de seconde vie[88]. En revanche, les petites entreprises, souvent contraintes par des locaux plus restreints, ne disposent pas de la surface nécessaire pour stocker des produits en fin de vie ou organiser leur traitement. **Cette contrainte physique limite leur capacité à adopter des pratiques circulaires, les obligeant souvent à externaliser des fonctions clés**, comme le recyclage ou la réparation, auprès de prestataires externes. Ainsi, la superficie disponible constitue un facteur déterminant dans la mise en œuvre opérationnelle des pratiques associées à l'économie circulaire, influençant directement les stratégies adoptées par les entreprises selon leur taille.

3.1.2 Par rôle dans la chaîne de valeur

Les entreprises qui composent la branche du négoce de l'ameublement diffèrent également par rapport à **leur rôle dans la chaîne de valeur et les circuits de commerce proposés**. Bien qu'elles soient toutes classées en tant que distributeurs de meubles, c'est-à-dire vendeurs de meubles, elles peuvent également exercer des fonctions variées. Certaines d'entre elles agissent en tant que fabricants de leurs propres produits, tandis que d'autres se spécialisent dans la vente en ligne ou dans la vente en gros. De plus, certaines entreprises peuvent se concentrer sur un type de produit spécifique, renforçant ainsi leur position sur le marché[89]. L'enquête réalisée dans le cadre de cette étude illustre ces différences de positionnement, avec 68% de répondants qui sont des distributeurs, 15% des entreprises spécialisées ou 5% qui sont des fabricants.

---

[86] ibid

[87] Entretiens et groupes de discussion réalisés pendant les deux phases de l'étude

[89] Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022) – Octobre 2023

Figure 6 Rôle des entreprises dans la branche

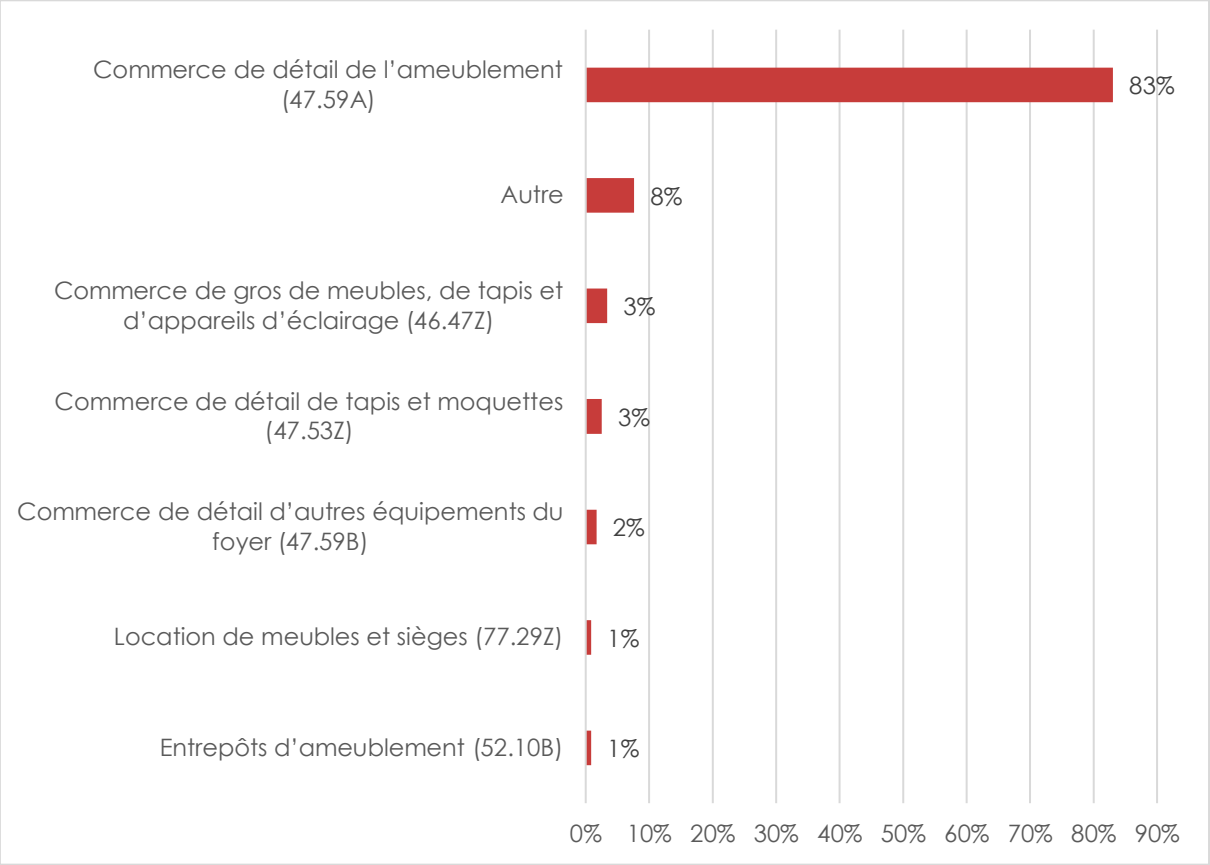

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, Nombre de répondants : 118 entreprises

Comme illustré dans la Figure 6 ci-dessus, le **rôle des acteurs dans la chaîne de valeur constitue un facteur déterminant dans l'adoption de pratiques circulaires**. En effet, ce rôle influence non seulement les ressources disponibles, mais aussi les processus que les entreprises peuvent mettre en œuvre pour intégrer ces pratiques dans leur modèle d'affaires, en fonction de leur position dans la chaîne de valeur (voir Tableau 1 dans la section '

3.1.3 L'exemple du cadre réglementaire des pays du benchmarks

3.1.3.1 L'approche allemande du modèle circulaire

En Allemagne, l'économie circulaire, appelée 'Kreislaufwirtschaft', a longtemps été **centrée sur la gestion et le recyclage des déchets, ce qui a façonné l'approche nationale de la transition vers un modèle circulaire**. Cette orientation repose sur des cadres juridiques et stratégiques, notamment la Loi sur l'économie circulaire (mise à jour en 2020), et des programmes comme la Stratégie des matières premières ou le Programme national pour une consommation durable. **Malgré l'existence de ces initiatives, le manque de coordination globale empêche la création d'un modèle cohérent pour orienter efficacement l'industrie vers la circularité.**

Cette lacune a conduit à la mise en place de **la Stratégie nationale pour l'économie circulaire en 2024**, qui vise à intégrer des approches élargies comme la réparation, le partage et la location. Cependant, ces domaines restent encore sous-représentés dans les lois actuelles, ce qui limite leur adoption généralisée par les entreprises.

Le secteur de l'ameublement illustre ces défis, tout en mettant en lumière des opportunités prometteuses. La tendance au recyclage, du réemploi et aux meubles de seconde main connaît une popularité croissante, notamment chez les jeunes consommateurs. Une enquête de l'Öko-Institut en 2021 révèle que près de 30 % des Allemands ont acheté des meubles d'occasion cette année-là. Parallèlement, des initiatives structurantes émergent pour soutenir cette transition. Par exemple, le Comité DIN sur la circularité des meubles établit des normes pour favoriser des pratiques circulaires, tandis que le programme ReziProK, financé par le gouvernement, soutient des projets innovants de cycles de produits. Enfin, des recherches menées par l'Institut Fraunhofer ont permis de développer des matériaux recyclables, comme des tissus en fibres de lin stratifiés, et des plateformes d'optimisation des ressources pour la fabrication de meubles.

Ces efforts reflètent une **collaboration prometteuse entre autorités publiques, instituts de recherche et acteurs privés**, qui jouent un rôle essentiel dans l'adoption progressive de l'économie circulaire en Allemagne, notamment dans le secteur de l'ameublement. **Ce modèle de partenariat pourrait servir de référence pour d'autres industries à mesure que le pays poursuit sa transition vers des pratiques durables.**

3.1.3.2 L'approche néerlandaise du modèle circulaire

Les Pays-Bas se sont fixé l'objectif ambitieux de devenir une économie entièrement circulaire d'ici 2050, avec une étape intermédiaire visant une réduction de 50 % de l'utilisation des matières premières d'ici 2030. **Ce modèle repose sur l'intégration de matières premières durables et réutilisables dans des systèmes en boucle fermée pour réduire les déchets et préserver la valeur des ressources**.

La stratégie néerlandaise est encadrée par le Programme National pour une Économie Circulaire 2023-2030 (NPCE), qui mobilise quatre axes principaux : réduire l'utilisation des matières premières, les substituer par des alternatives durables ou recyclées, prolonger la durée de vie des produits par le réemploi et la réparation, et enfin améliorer le recyclage pour optimiser la valorisation des matériaux. **Ce programme accorde une attention particulière au secteur de l'ameublement, identifié comme essentiel pour atteindre les objectifs de durabilité**.

Pour le secteur de l'ameublement, la NPCE d'ici 2030 définit trois objectifs clés structurant les ambitions du secteur : garantir une conception circulaire respectant des critères de durabilité et de réparabilité (alignée sur le ESPR), prolonger la durée de vie des meubles via des registres de réparateurs et des subventions pour des centres circulaires, et améliorer la collecte et le recyclage grâce à une Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), avec des initiatives comme le projet Woodloop pour le recyclage du bois. Ces efforts sont soutenus par des piliers fondamentaux tels que la modularité, la recyclabilité, et l'utilisation de matériaux recyclés dans le secteur de l'ameublement.

Le suivi des progrès dans l'atteinte de l'ambition de la NPCE est assuré par l'Agence néerlandaise d'évaluation environnementale qui publie des rapports bisannuels pour assurer la traçabilité de l'avancement des initiatives.

Cependant, seulement 6 % des entreprises néerlandaises ont adopté des pratiques circulaires, la majorité se concentrant sur la réparation (75 %), suivie du recyclage (9 %) et du réemploi (8 %). Les stratégies avancées, comme le « rethink » et le « reduce », restent encore peu répandues, illustrant les défis d'une transition complète. Par ailleurs, côté de la demande environ 12 % des consommateurs acquièrent des meubles réutilisés ou reconditionnés. Une tendance émergente des consommateurs indique un intérêt croissant pour des modèles économiques durables tels que la location ou le réemploi.

En termes d'initiatives pratiques, les Pays-Bas misent sur des collaborations régionales et nationales. Au niveau national pour stimuler l'économie circulaire, Het Versnellingshuis Nederland Circulair! , est un exemple de plateforme collaborative, impliquant le ministère des Infrastructures et de l'Eau (IenW), des organisations entrepreneuriales (VNO-NCW/MKB-Nederland) et des réseaux de chercheurs spécialisés comme Het Groene Brein. La plateforme a pour objectif de soutenir les PME dans leur transition vers la circularité en fournissant un accompagnement pour mesurer la circularité, identifier des financements adaptés et créer des réseaux de partenaires. Par ailleurs, le programme CIRCO, soutenu par un réseau de neuf hubs régionaux, vise à intégrer les méthodologies circulaires dans les pratiques professionnelles des entreprises et des designers. À travers deux formats principaux, il mobilise les métiers de la création et les entrepreneurs pour adopter des pratiques innovantes :

- **Circular Business Design Tracks** consiste des ateliers immersifs dédiés aux entreprises, permettant de concevoir des solutions circulaires concrètes adaptées à leurs besoins spécifiques.
- **Circular Design Classes** consiste des formations ciblées pour les designers, axées sur la conception et la mise en œuvre de modèles d'affaires circulaires.

En 2023, l'objectif était de mobiliser 4 000 entreprises participantes. Ces entreprises bénéficient d'un accompagnement post-formation pour la mise en œuvre de leurs ambitions circulaires, y compris via des financements identifiés par les hubs régionaux. Ces hubs collaborent avec des partenaires locaux afin de développer des solutions adaptées aux besoins et thématiques spécifiques de leurs territoires.

Dans le secteur de l'ameublement, bien qu'aucune action précise n'ait été menée au sein des hubs régionaux, des avancées significatives ont été réalisées dans le cadre du « Track industrie circulaire pour l'ameublement ». En partenariat avec **Future Factory Furniture**, quatre feuilles de route ont été établies :

- Mise en place d'un réseau national de reconditionnement (Dutch Originals) ;
- Élaboration de passeports produits et matériaux pour les meubles ;
- Développement d'une norme pour les emballages réutilisables ou retournés après usage dans le secteur B2B ;
- Promotion de la mousse circulaire, incluant des alternatives telles que la mousse recyclée.

Ces initiatives constituent un pas important vers la transformation circulaire des pratiques industrielles et créatives.

Cette approche intégrée et ambitieuse illustre la volonté des Pays-Bas de positionner l'économie circulaire au cœur de leur modèle économique, tout en relevant les défis structurels rencontrés par les entreprises.

Les enjeux de l'économie circulaire dans la branche'). Par exemple, les fabricants définissent la conception des produits, ce qui influence ensuite les capacités de réparation en aval de la chaîne de valeur, par les distributeurs et les vendeurs au sein de leurs enseignes[90]. En effet, **certains distributeurs ne sont pas maîtres de la fabrication de leurs meubles** et l'éco-conception ou la facilité à réparer un produit est **subordonné aux actions préalables des entreprises fabricantes et productrices**.

[90] Entretiens et groupe de discussion réalisés lors de la phase de cadrage et lors de la phase 1 de l'étude

Aux vues de ces résultats, le tableau ci-dessous présente les **pratiques concrètes** que chaque acteur de branche professionnelle peut mettre en place pour favoriser l'économie circulaire.

Tableau 2 Pratiques concrètes à mettre en œuvre au sein de la branche professionnelle

Acteurs	**Pratiques concrètes et pistes d'actions**
Fabricants	Développer des **designs modulaires** pour faciliter le remplacement des pièces défectueuses
	Utiliser des **matériaux certifiés durables** et locaux pour réduire l'empreinte carbone
	Créer des **manuels de réparation** pour les clients et les réparateurs indépendants.
Distributeurs	Mettre en place des **corners dédiés** aux produits éco-conçus et réparables dans les magasins
	Proposer des **services de réparation et de réemploi** en point de vente, ainsi que des offres servicielles (comme la location ou leasing)
	Développer des **partenariats locaux** pour assurer l'accès aux pièces détachées
	Sensibiliser les clients à l'économie circulaire
Vendeurs en lignes	Faciliter la **reprise et la collecte** des produits en fin de vie via des partenariats logistiques
	Mettre en place des plateformes pour la **revente ou le don** des produits usagés
	Promouvoir des **labels de durabilité** sur les fiches « produit » pour orienter les choix des consommateurs

3.1.4 Par type de produits

Les acteurs de la branche peuvent également être **caractérisés par le type de produits vendus, puisque cela a des effets sur leur chaîne de valeur et d'approvisionnement, leur chiffre d'affaires et leur relation avec le client**[91] :

- Les **grandes enseignes de la distribution** d'ameublement proposent une vaste gamme de produits à des prix moyens et nécessitent une chaîne d'approvisionnement large et diversifiée pour répondre à une demande variée. Elles doivent gérer un flux important de fournisseurs pour assurer un stock continu de meubles de différents types et matériaux, ce

[91] Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022) – Octobre 2023

qui peut accroître la complexité logistique. La diversité de l'offre permet également de capter un public large, ce qui peut soutenir le maintien d'un chiffre d'affaires stable, voire élevé[92].

- Les **spécialistes mono-produit** se concentrent quant à eux sur un seul type de produit, comme les meubles de cuisine, de salon, des luminaires ou de la literie. La spécialisation mono-produit permet aux spécialistes de développer une expertise pointue, ce qui leur confère un positionnement d'autorité sur leur produit et qui implique une chaîne d'approvisionnement ciblée et des liens plus étroits avec les fournisseurs[93].

La branche est donc dominée par les acteurs qui se spécialisent dans la fabrication et la vente de produits neufs, qui, à l'heure actuelle, sont peu accoutumés aux pratiques circulaires. Cependant, compte tenu des changements réglementaires et de la prise de conscience des consommateurs, on constate **une entrée sur le marché de nouveaux acteurs qui fondent leur modèle d'affaires sur les services circulaires**. C'est le cas d'**Izidore** qui par le biais d'une plateforme dédiée, favorise l'accès à la revente de meubles de seconde main. Ce type d'acteur offre aux consommateurs des alternatives attrayantes : des meubles durables et de qualité, souvent à des prix réduits par rapport au neuf, avec un impact environnemental moindre.

Face à cette montée en puissance, les acteurs traditionnels peuvent être poussés à adapter leur modèle économique pour rester compétitifs. Des entreprises établies réagissent donc en intégrant des services de reprise de mobilier ou en proposant du mobilier modulable et facilement réparable, tout en explorant des pratiques d'écoconception.

3.2 Les caractéristiques du marché

Les tendances de marché, présentées dans la section 0 sur les enjeux de l'économie circulaire dans la branche, indiquent une certaine instabilité ces dernières années entre confinement, inflation, et évolution du cadre législatif rapide du côté français et incertain du côté européen. **Cette fluctuation du secteur n'est pas un cadre propice à l'investissement dans la mise en place de nouvelles pratiques circulaires pour l'ensemble d'acteurs de la branche**. Comme illustré dans la Figure 7 ci-dessous, l'enquête auprès des entreprises de la branche montre qu'une majorité significative des entreprises n'adopte actuellement pas de pratiques d'économie circulaire, avec 64% de répondants indiquant cette absence d'engagement. Bien que 24% de répondants prévoient la mise en œuvre de pratiques d'économie circulaire d'ici 2030, ce faible nombre d'initiatives actuel semble insuffisant au regard de l'ambition de la loi AGEC. Ce résultat peut être interprété comme un manque de connaissance des enjeux liés aux pratiques durables et aux obligations réglementaires au sein de la branche, sa viabilité économique à court terme, ainsi qu'un besoin d'accélérer l'adoption de l'économie circulaire par les entreprises.

[92] Entretiens et groupe de discussion réalisés lors de la phase de cadrage et lors de la phase 1 de l'étude

[93] ibid

Figure 7 Entreprises ayant des pratiques d'économie circulaire en cours ou prévoyant de développer des pratiques d'économie circulaire

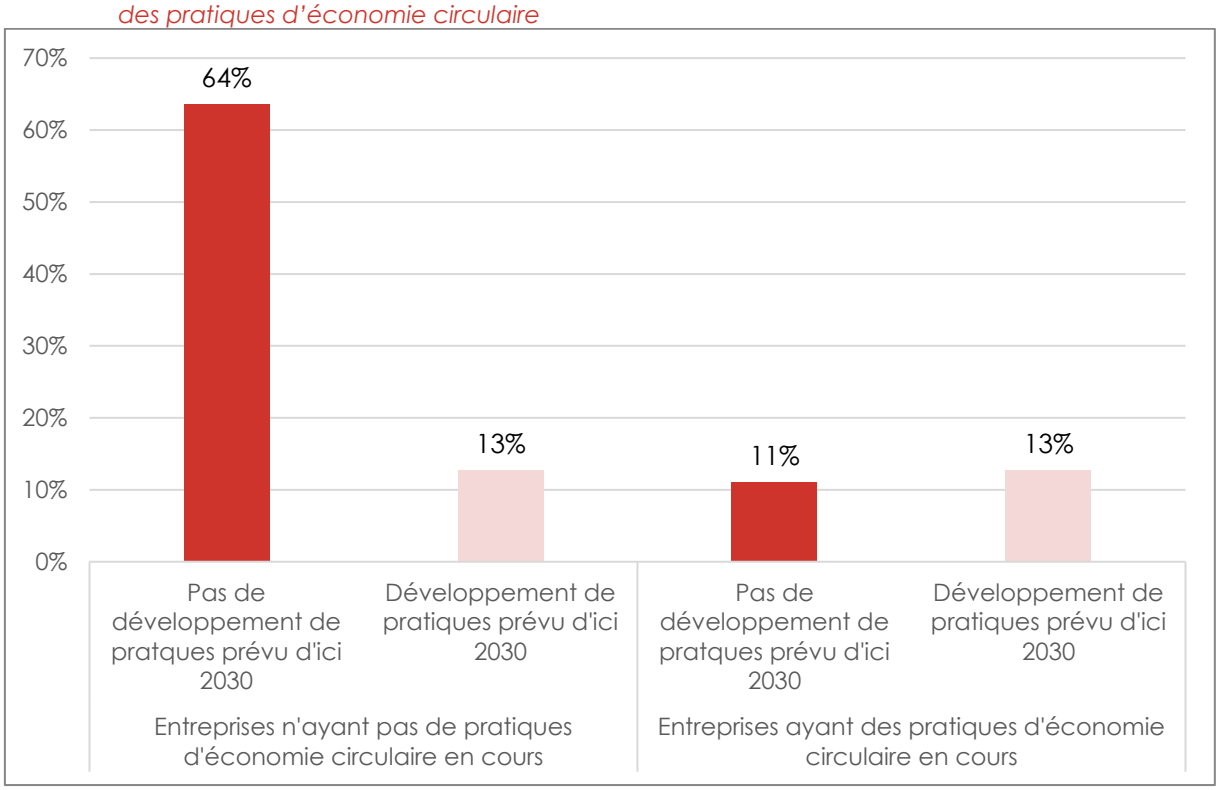

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 118 entreprises

De plus, **à l'horizon 2030, peu d'entreprises anticipent une croissance de leur chiffre d'affaires grâce au développement de ces pratiques**, comme l'illustre la Figure 8 ci-dessous. Sur les 30 entreprises prévoyant de mettre en œuvre des pratiques circulaires dans les années à venir, seulement 17% prévoient une croissance de leur chiffre d'affaires entre 0 et 5%. La mise en place de pratiques circulaires n'est donc pas encore perçue comme une opportunité de développement.

Figure 8 Prévisions de croissance du chiffre d'affaires en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030

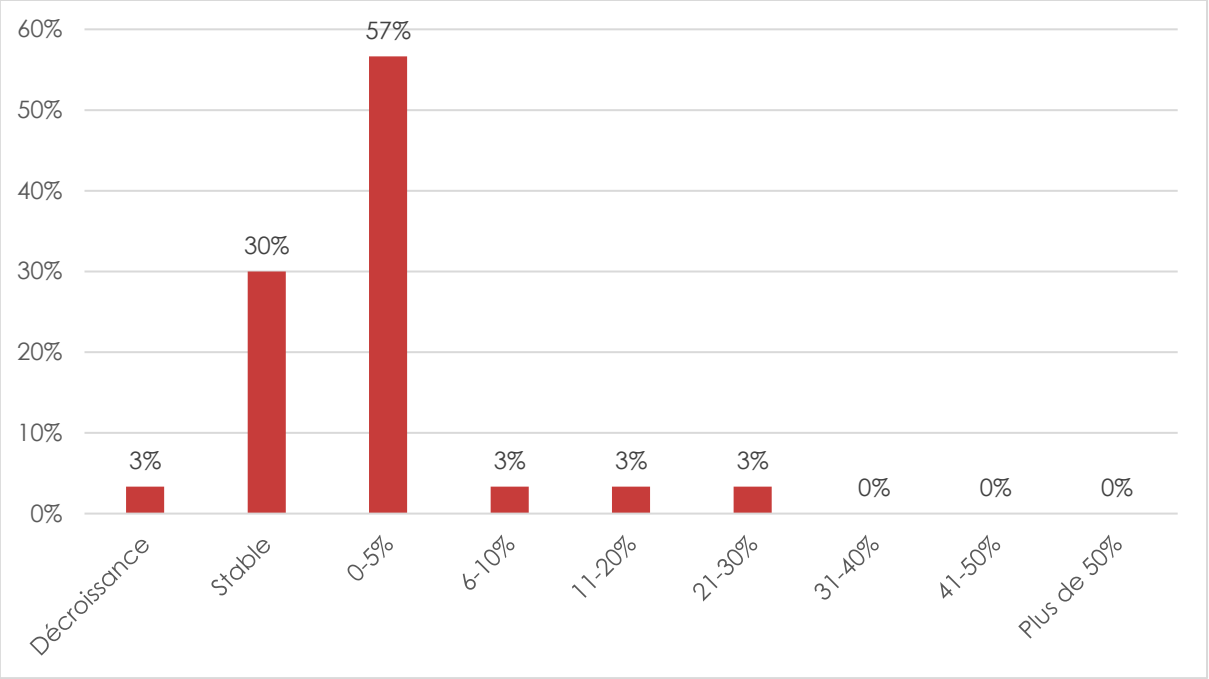

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 30

Pour mieux comprendre les tendances existantes et prospectives, il est nécessaire d'analyser de près les **motivations et les freins rencontrés par les entreprises dans la mise en place des pratiques circulaires**, ainsi que dans les projets futurs mis en place. Pour les entreprises interrogées mettant en œuvre de telles pratiques, plusieurs motivations d'ordre stratégique, économique ou environnemental peuvent être identifiées (à voir Figure 9) :

- **Stratégique** : Adopter des pratiques circulaires permet aux entreprises de se différencier sur un segment de marché d'avantage tourné vers la durabilité et de renforcer leur image de marque[94]. Ils peuvent donc atteindre de nouveaux clients sensibles à ces types de pratiques. Cela leur permet d'anticiper la mise en place de nouveaux dispositifs pour ne pas être pris au dépourvu dans quelques années. Par ailleurs, cela permet d'attirer des talents sensibles aux enjeux écologiques, les positionnant ainsi comme des leaders responsables et innovants dans leur secteur.[95].
- **Économique** : D'une part les pratiques circulaires peuvent créer des gains financiers en générant des revenus supplémentaires à travers la vente de produits d'occasion ou de services de réparation, et en optimisant la gestion des déchets pour une meilleure maîtrise des coûts. D'autre part, la baisse de prix de certains produits remis sur le marché à moindre coût répond également à la diminution du pouvoir d'achat des consommateurs.
- **Environnemental** : La circularité réduit l'impact environnemental négatif en limitant les déchets et la consommation de ressources naturelles. Par ailleurs, pour les entreprises, la

[94] Groupe de discussion réalisé avec des représentants dans la branche lors de la phase 1

[95] Entretiens réalisés avec des acteurs de la branche pendant la phase 1

mise en place de pratiques associées à l'économie circulaire permet de se positionner sur un segment de marché ciblant une clientèle sensible aux enjeux environnementaux et plus susceptible de choisir ces produits.

L'enquête menée a révélé que les motivations clés des entreprises adoptant des pratiques circulaires sont liées principalement au marketing et **à l'image de marque, à la baisse du pouvoir d'achat des consommateurs**, qui affecte la vente de produits neufs, ainsi qu'aux **évolutions du cadre réglementaire**.

Figure 9 Motivations à la mise en place de pratiques circulaires au sein des entreprises

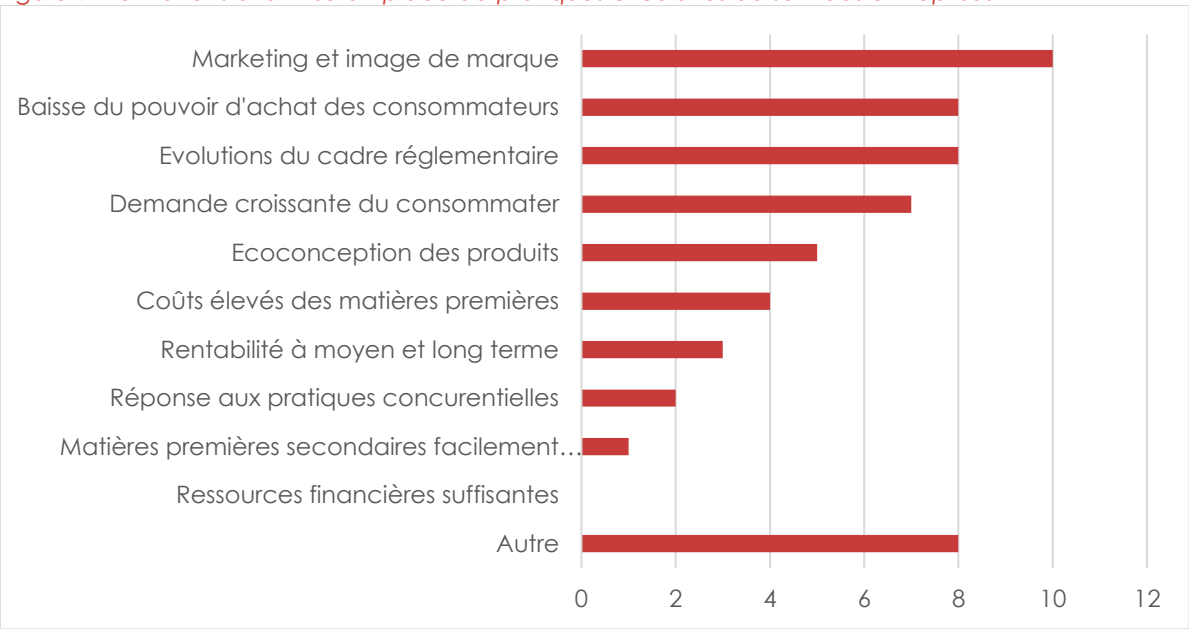

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 28 entreprises

Cependant, **certains facteurs peuvent également représenter des obstacles à la mise en œuvre de pratiques circulaires pour les entreprises**. Par exemple, l'évolution du cadre réglementaire est considérée par les répondants à l'enquête à la fois comme un facteur d'évolution (mise en conformité), mais aussi un obstacle du fait d'une anticipation d'évolutions à venir. Les entreprises souhaitent anticiper ces nouvelles obligations, tout en évitant de subir un revirement législatif concernant des mesures qu'elles auraient déjà mises en œuvre[96]. Un autre frein mentionné lors du groupe de discussion en novembre 2024 **est la peur d'une perte de ventes associée à l'introduction de pratiques circulaires, d'autant plus avec le contexte décroissant du marché du secteur**.

Les **principaux freins également mentionnés par les entreprises** lors de l'enquête de l'étude (Figure 10) sont **le manque de ressources financières des entreprises** (28 réponses) **et l'alignement avec la stratégie de l'entreprise** (26 réponses). Par exemple, si certaines entreprises sont conscientes des bénéfices que pourraient apporter la mise en place des pratiques associées à l'économie circulaire dans leur entreprise, elles sont contraintes par le

[96] Entretiens et groupe de discussion réalisés avec des acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

manque de moyens dont elles disposent pour innover sur ces enjeux et la nécessité de concentrer leurs investissements sur la pérennisation de leur équilibre économique[97].

Figure 10 Obstacles à l'adoption actuelle et à l'avenir des pratiques d'économie circulaire

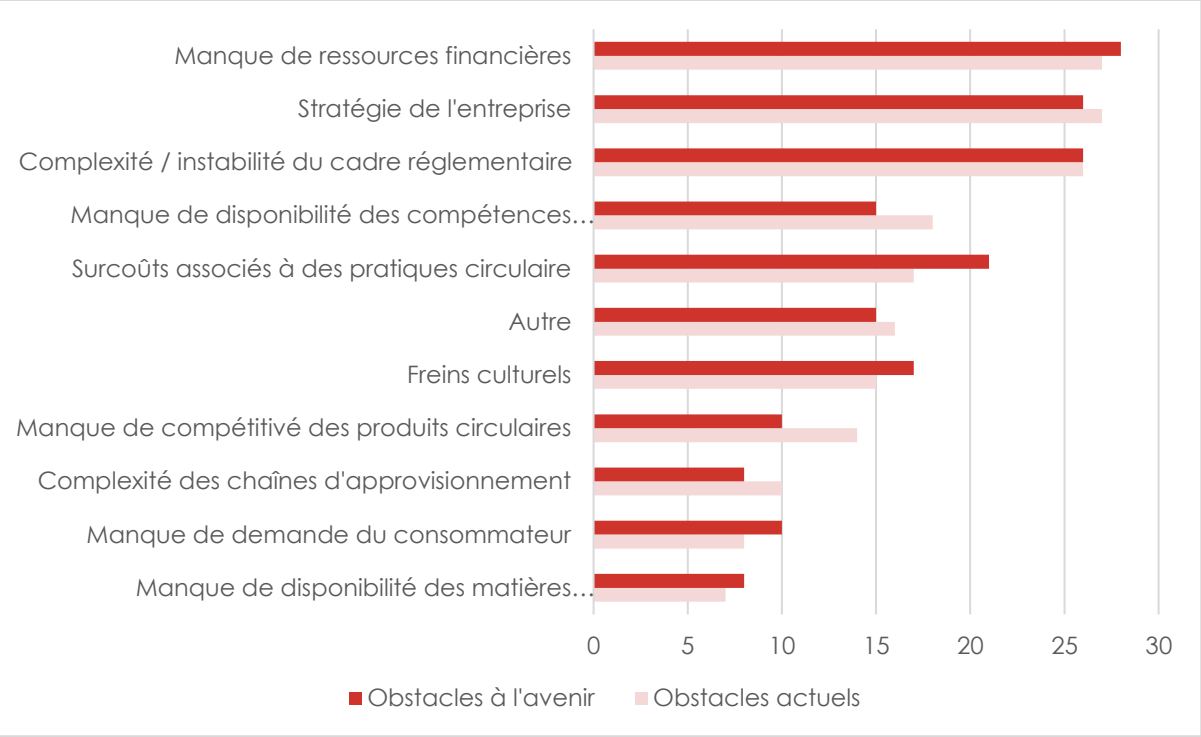

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 90 entreprises sur les obstacles actuels, 88 entreprises sur les obstacles à l'avenir

Lors du groupe de discussion organisé en novembre 2024, il est apparu que l'adoption des pratiques circulaires dans la branche **dépend largement de la capacité des entreprises à y trouver une raison économique tangible**. En effet, pour que ces pratiques soient adoptées à grande échelle, elles doivent démontrer un potentiel de rentabilité ou des économies significatives pour les entreprises. Cependant les marges sur les ventes de produits ne sont pas énormes, et ajouter un travail de réparation ou de réemploi constituerait un coût supplémentaire pour les entreprises.

En somme, si l'économie circulaire n'est pas encore perçue par la majorité des entreprises de la branche comme un levier de croissance, certaines ont néanmoins pris le virage en explorant des initiatives concrètes, malgré les obstacles financiers, réglementaires et stratégiques. Il reste essentiel de se pencher sur ces pratiques pour comprendre comment certaines entreprises de la branche parviennent, pas à pas, à intégrer l'économie circulaire dans leur modèle.

3.3 Les activités du marché

Malgré les nombreuses contraintes auxquelles les entreprises de la branche de l'ameublement doivent faire face, notamment financières, réglementaires et logistiques, les possibilités d'activités en économie circulaire restent diversifiées et prometteuses. De la réparation des

[97] Entretiens et groupe de discussion réalisés avec des acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

meubles à leur reconditionnement, en passant par des offres servicielles comme la location ou les abonnements, chaque approche ouvre de nouvelles perspectives pour prolonger la durée de vie des produits tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs pour des solutions durables. Bien que les défis soient nombreux, cette diversité d'activités circulaires démontre qu'il existe plusieurs voies pour intégrer la durabilité dans la branche de l'ameublement.

Cette section présente d'abord une analyse générale des types d'activités mises en place par les entreprises du secteur, basée sur les données collectées via l'enquête. Elle développe ensuite plus en détail les caractéristiques des pratiques les plus populaires, telles que la réparation, la seconde main, le réemploi, ainsi que les offres servicielles. Chaque pratique sera décrite et illustrée par une étude de cas portant sur un exemple d'entreprise innovante ayant progressivement intégré des pratiques liées à l'économie circulaire. Les études de cas sont développées pour le réemploi, la seconde main et les offres servicielles, à l'exception de la réparation, encore peu adoptée par la branche mais demeurant au cœur de l'économie circulaire.

3.3.1 Type d'activités

Bien que les pratiques circulaires se développent plus lentement dans le secteur de l'ameublement que dans d'autres secteurs, différentes initiatives ont pu être recensés au sein de la branche.

Tout d'abord, **certaines entreprises répondant à notre enquête mentionnent que la réparation en magasin** (adoptée par 14 entreprises) et **la distribution de produits remis en état** (10 entreprises) sont des pratiques développées (Figure 11 ci-dessous). Cette tendance, encore émergente, a notamment pour objectif de prendre le contre-pied des habitudes des consommateurs qui est de réparer eux-mêmes leurs meubles[98]. Par ailleurs, **la revente de produits de seconde main se distingue comme la pratique la plus envisagée dans les années à venir**, avec 14 entreprises planifiant son intégration, ce qui reflète un relatif attrait pour certaines entreprises de cette activité, en réponse aux attentes de consommateurs à la recherche des solutions à la fois plus durables et économiques. Du côté des entreprises, la seconde main permet en effet de proposer une solution circulaire sans engendrer des coûts de réparation par exemple[99].

La mise en œuvre d'actions de sensibilisation des consommateurs sur les enjeux de l'économie circulaire, bien que moins courante actuellement, est prévue par plusieurs entreprises (7). En effet, certaines entreprises expliquent qu'une partie de leur clientèle n'est pas encore familière avec toutes les offres circulaires déjà à leur disposition[100]. Les nouvelles pratiques comme la location de produits, les solutions d'autoréparation, et l'utilisation de pièces détachées provenant d'autres produits ne sont que très peu envisagées par les entreprises, malgré un potentiel intéressant, notamment en ce qui concerne les offres servicielles.

---

[98] https://www.ameublement.com/uploads/attachments/dossier-de-presse-af-fnaem-2023-09032023-derni-re-version.pdf

[99] Entretiens et groupe de discussion réalisés avec des acteurs de la branche lors de la phase 1 et 2 de l'étude

[100] ibid

Figure 11 Pratiques d'économie circulaire en cours ou prévus d'être développés

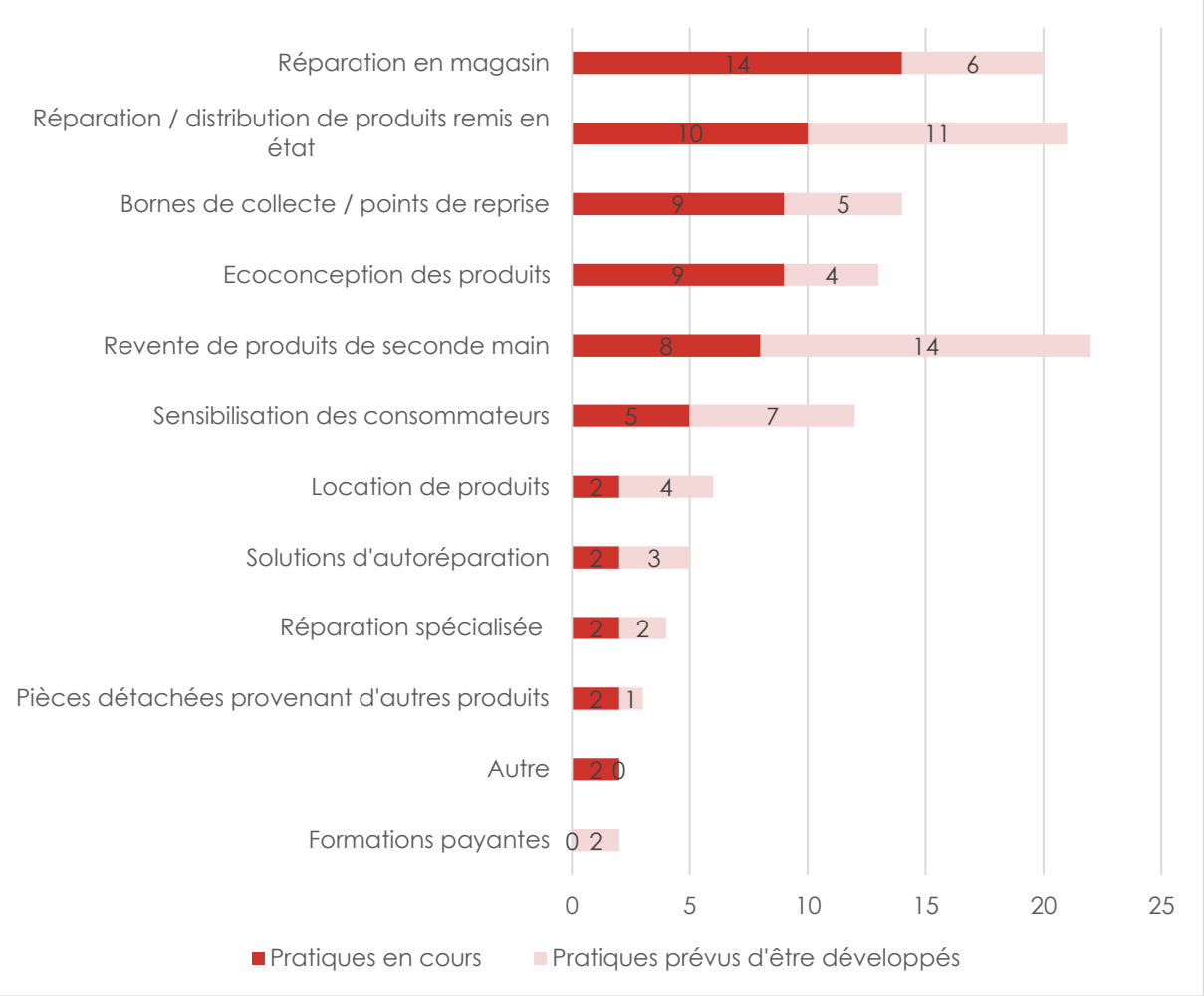

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 28 entreprises sur des pratiques en cours, 30 entreprises sur des pratiques prévues d'être développés

Il est important de souligner que certains produits sont par ailleurs plus propices que d'autres aux réflexions autour de la circularité en raison de leurs propriétés. Par exemple, tous les produits contenant un tissu font face à des enjeux d'hygiène important. Des meubles comme les tables ou les étagères, qui ne posent pas de problèmes de contamination, se prêtent facilement au réemploi et à la réparation. En revanche, des produits tels que les matelas ou la literie, en contact direct avec le corps, nécessitent des traitements spécifiques de nettoyage et de désinfection, ce qui rend leur intégration dans un modèle circulaire à la fois plus complexe et coûteuse. Il est donc important de mieux comprendre quels produits du secteur présentent le plus grand potentiel en matière de pratiques circulaires, comme indiqué dans la section ci-dessous, afin de déterminer où les efforts de la branche se concentreront en premier lieu dans les années à venir.

3.3.1.1 La réparation

Dans le secteur de l'ameublement, **la réparation représente encore une pratique peu courante, tant pour les clients que pour les entreprises**. Contrairement aux appareils électroniques, où cette pratique est plus ancrée dans les comportements de consommation,

les meubles endommagés sont souvent perçus comme difficiles à réparer et finissent plus facilement à la décharge[101]. Cette pratique est d'autant plus restreinte par la proportion limitée de meubles réellement réparables. En effet, de nombreux meubles ne peuvent pas être réparés en raison de leur conception, de matériaux utilisés, de la disponibilité des pièces détachées ou encore de leur état d'usure du produit.

La réparation des meubles par des professionnels n'est pas encore la pratique la plus répandue lorsqu'un meuble est endommagé. Selon une étude de l'Institut de prospectives et d'études de l'ameublement (IPEA), 60% des ménages interviewés déclarent réparer eux-mêmes leur mobilier, 7% le font réparer par un professionnel, 12% conservent le meuble abîmé et 20% en rachètent un autre[102]. Certains freins, propres au secteur de l'ameublement peuvent dissuader les particuliers de faire réparer leurs meubles :

- **Le coût de la réparation** d'un meuble peut souvent paraître élevé en raison des coûts la main d'œuvre, surtout en comparaison avec l'achat d'un meuble neuf.
- Les meubles, en raison de leur taille et de leur poids, sont **souvent difficiles et coûteux à transporter jusqu'à un atelier de réparation**. Les services de collecte et de livraison, lorsqu'ils sont disponibles, impliquent des frais supplémentaires qui s'ajoutent au coût de la réparation elle-même. Le manque d'accessibilité et d'infrastructures pour le transport des meubles constitue donc un frein majeur pour de nombreux clients, en particulier pour ceux qui ne disposent pas de moyens de transport adaptés. Ce coût logistique peut donc se retrouver à la charge des entreprises, ce qui reste également contraignant pour celles-ci.
- **Dans de nombreuses régions, il existe peu de réparateurs spécialisés dans l'ameublement,** et ceux qui sont disponibles peuvent ne pas couvrir tous les types de réparation nécessaires, comme la restauration de bois, la réfection de tissus, ou la réparation de structures. Ce manque de réparateurs qualifiés et accessibles pousse souvent les clients à opter pour des solutions de remplacement plutôt que de réparation.

Encadré 1 Focus sur le fonds réparation dans la branche de l'ameublement

Pour répondre à ce défi et stimuler une évolution des mentalités, **un fonds réparation a été introduit par la loi AGEC, visant à rendre la réparation des meubles plus accessible et attractive**. Ce fonds permet notamment la mise en place du **bonus réparation,** qui est une aide financière déduite directement de la facture du consommateur lors de la réparation effectuée par un professionnel labellisé. Cependant, **la mise en œuvre de ce mécanisme dans la filière de l'ameublement rencontre plusieurs obstacles**. Tout d'abord, la filière de l'ameublement a pris du retard dans la mise en œuvre du bonus réparation, ce qui ne permet pas un déploiement large de cette pratique à ce jour[103]. La certification et les labellisations imposent des coûts significatifs pour les artisans, limitant ainsi leur adhésion à ce programme[104]. Par exemple, un petit atelier de réparation de meubles pourrait juger le processus trop coûteux ou complexe, surtout si les bénéfices financiers immédiats ne compensent pas ses dépenses.

[101] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

[102] https://www.ameublement.com/uploads/attachments/dossier-de-presse-af-fnaem-2023-09032023-derni-re-version.pdf

[103] Entretiens réalisés avec des acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

[104] IGF, IGEDD, CGE, *Performances et gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur*, 2024

Du côté des entreprises, **la mise en place d'offres de réparation implique aussi de repenser la logistique pour gérer les retours et le reconditionnement**, ce qui peut représenter une charge financière et organisationnelle difficile à supporter, surtout pour les plus petites enseignes. Faire de la réparation une nouvelle norme dans le secteur de l'ameublement implique donc de changer les mentalités tant du côté consommateur, des entreprises, mais aussi du côté des producteurs. Pour les consommateurs, il s'agit de considérer leurs meubles comme des biens durables et réparables. Pour les producteurs, il est nécessaire qu'ils facilitent la réparation des produits (en mettant à disposition des pièces détachées, en réfléchissant à la composition des produits, etc. Enfin, pour les entreprises distributrices, la réparation doit aussi obtenir une légitimité et apparaître comme une opportunité stratégique : en intégrant la réparation dans leurs offres, elles renforcent leur attractivité et répondent aux attentes de durabilité, tout en participant à une évolution plus respectueuse des ressources.

3.3.1.2 La seconde main et le réemploi

Si la réparation est encore une activité circulaire faible dans la filière de l'ameublement, **la seconde main et le réemploi sont des activités plus développées à ce jour pour les éléments d'ameublement**[105]. Elles sont cependant **principalement portées par des acteurs de l'économie sociale et solidaire** (ESS), même si des entreprises de l'économie conventionnelle s'emparent progressivement de ces pratiques.

Encadré 2 Définitions de la seconde main et du réemploi

La **seconde main** est le fait de donner une deuxième vie à un article en lui permettant de trouver un nouveau ou une nouvelle propriétaire. Le produit en question n'est ni transformé, ni réparé. Les seules actions réalisées sont souvent un nettoyage du produit.

Le **réemploi** comprend « toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus. L'objectif de cette approche est de se rapprocher le plus possible de l'état d'un produit neuf[106].

La seconde main est une activité en expansion étant donné l'intérêt grandissant des consommateurs à ce type d'achat. En effet, le marché de l'occasion de façon général a connu une croissance significative au cours des dernières années. Selon les données de l'INSEE, le chiffre d'affaires du commerce de détail de biens d'occasion en magasin a augmenté de 26 % depuis 2019, comme le montre la Figure 12[107].

[105] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

[106] Article L. 541-1-1 du Code de l'environnement,

[107] INSEE (2024) Indice de chiffre d'affaires – commerce de détail de biens d'occasion en magasin. Lien : https://www.insee.fr/fr/statistiques/serie/010770370#Graphique

Figure 12 Indice de chiffre d'affaires – commerce de détail de biens d'occasion en magasin (y compris ameublement)

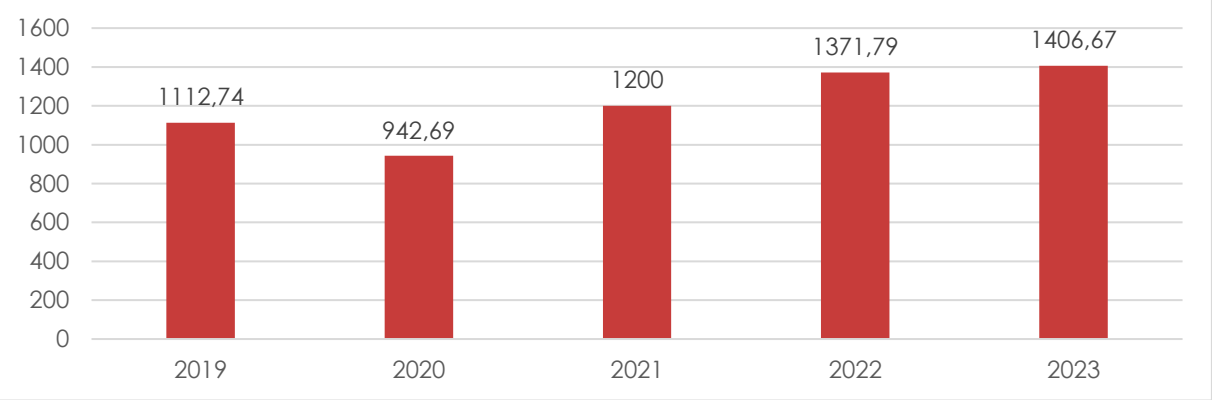

Source : INSEE (NAF rév. 2, niv. sous-classe poste 47.79Z)

Une étude de l'IPEA chiffre le marché du mobilier du meuble de l'occasion à 1,3 milliards d'euros, soit environ 10% de la valeur du marché de l'ameublement neuf. D'après cette étude, les produits les plus achetés sont des meubles comme les tables et commodes, surtout en entrée de gamme. Les sites web et les plateformes (Leboncoin, etc) dominent ce marché du mobilier d'occasion (34%) suivi des traditionnelles brocantes-vides greniers (23,5%), dépôts ventes (15%) puis ressourceries (8%)[108]. **Cette tendance commence à s'intégrer dans les pratiques de certaines entreprises « traditionnelles » de la branche**, avec la mise en place d'espaces et plateformes de seconde vie dans les magasins ou sur des sites en ligne**.** Ces systèmes ont jusqu'à maintenant un relatif succès, puisque la liste des produits du périmètre s'élargit au fur et à mesure[109]. **Certaines enseignes essayent même de trouver une logique économique derrière ces nouveaux espaces** en offrant des coupons pour les retours de meubles, renforçant ainsi leur fidélisation, attirant de nouveaux segments de clients et renforçant leur image de marque écoresponsable[110]. L'équilibre de ce modèle économique peut cependant être difficile à trouver et à pérenniser pour de nouveaux acteurs de la branche qui souhaitent proposer ces services innovants. C'est le cas de l'entreprise française spécialisée dans la **revente de meubles de seconde main Izidore,** qui a annoncé sa fermeture en octobre 2024 après 6 ans d'activité pour des raisons économiques (selon les informations diffusées à ce stade)[111]. La plateforme se distinguait par sa **solution logistique « clé en main »** en prenant en charge la collecte, le transport et la livraison des meubles. Elle était également devenue un acteur de l'ameublement incontournable pour les entreprises puisqu'elle avait établi de nombreux partenariats avec ces acteurs pour revendre des meubles de seconde main de leur marque.

Le réemploi dans l'ameublement est quant à lui majoritairement porté par les acteurs de l'économie sociale et solidaire (e.g. ressourceries, associations), par certains acteurs de l'économie conventionnelle (e.g. dépôt-vente, vide-greniers, brocanteurs) et par des sites

[108] https://www.ameublement.com/uploads/attachments/dossier-de-presse-af-fnaem-2023-09032023-derni-re-version.pdf

[109] Entretiens et groupe de discussion réalisés lors de la phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

[110] Ibid

[111] https://www.villagedumeuble.com/fermeture-dizidore-une-page-se-tourne-pour-la-seconde-main/

internet de mise en relation (e.g. Leboncoin)[112]. **Cependant, de nouvelles entreprises de la branche s'intéressent à ce type de pratique, en proposant des modèles économiques d'entreprise parfois fondés sur cette activité (voir le cas pratique présenté en 3.3.1.2.1.1).**

Encadré 3 Focus sur le fonds réemploi de la branche de l'ameublement

Pour inciter les acteurs de la branche à se tourner vers le réemploi, **la filière REP s'est également dotée d'un fonds de réemploi, qui vise à encourager les entreprises à récupérer et remettre en circulation des meubles qui nécessitent une réparation pour être réutilisé.**

Cependant, ce fonds souffre également de contraintes, notamment au regard des tâches administratives relativement lourdes pour les entreprises[113]. Elles doivent fournir des documents détaillés pour bénéficier du soutien financier, ce qui décourage beaucoup d'acteurs. Par exemple, un distributeur de meubles pourrait décider de renoncer aux aides du fonds s'il estime que le temps passé à réunir et soumettre les documents nécessaires excède les avantages financiers[114]. De plus, le fonds de réemploi manque d'un barème incitatif clair et suffisamment avantageux[115]. En l'absence de référentiels clairs dans l'ameublement, les entreprises ne sont pas toujours encouragées à privilégier le réemploi par rapport à d'autres solutions de valorisation des déchets, comme le recyclage ou même l'élimination. Un fabricant de meubles en bois pourrait, par exemple, être davantage incité à recycler les matériaux pour en fabriquer de nouveaux que de remettre en circulation des produits usagés, car le premier scénario pourrait lui coûter moins cher et impliquer moins de complexité logistique[116].

A ce jour, le taux de meubles réemployés, parmi ceux collectés par les éco-organismes, est en baisse constante depuis 2017 et n'a jamais dépassé 3%[117]. Ce faible taux est en partie dû à la mauvaise qualité des meubles (souvent de *fast furniture*) qui ne sont pas réutilisables et passent directement par le recyclage[118].

Pour le réemploi comme la seconde main, les enjeux logistiques sont prégnants pour la mise en place de ces services[119] :

- La **collecte** est un enjeu central pour le développement de la seconde main et du réemploi, car elle constitue la première étape pour que les meubles usagés puissent parvenir aux entreprises[120]. Contrairement à des produits de plus petite taille, les meubles sont souvent lourds, volumineux et difficiles à transporter, ce qui complique leur acheminement vers les centres de réemploi ou de réparation. Pour les consommateurs, le transport de meubles encombrants vers un point de collecte représente un obstacle

[112] ADEME, *Fonds réemploi-réutilisation et réparation de la filière EA. Etude préalable*, 2022

[113] Entretiens et groupe de discussion réalisés lors de la phase de cadrage et la phase 1 de l'étude

[114] ibid

[115] IGF, IGEDD, CGE, *Performances et gouvernance des filières à responsabilité élargie du producteur*, 2024

[116] https://agencevoid.fr/les-avantages-economiques-du-recyclage-de-meubles-pour-les-petites-entreprises

[117] https://www.zerowastefrance.org/tendances-maison-un-nouveau-rapport-denonce-les-derives-de-la-fast-deco/

[118] ibid

[119] Si ces enjeux peuvent également s'appliquer à l'activité de réparation, ils sont plus conséquents pour la seconde main et la réparation puisque c'est l'entreprise qui est dorénavant propriétaires des produits pour un temps indéterminé. Dans le cas de la réparation en magasin, le produit est récupéré par le client obligatoirement.

[120] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

majeur, surtout si aucune solution logistique adaptée n'est mise en place (ex. : collecte à domicile). L'absence de systèmes de collecte efficaces peut non seulement décourager les particuliers de donner leurs meubles, mais elle augmente aussi les risques de dommages pendant le transport, notamment pour les meubles de qualité inférieure ou fragile[121].

- L'**espace** est un enjeu crucial pour la mise en place d'activités de seconde main ou de réemploi dans le secteur de l'ameublement, car ces activités nécessitent des infrastructures spécifiques pour assurer un traitement efficace des meubles usagés[122]. Le réemploi implique de multiples étapes – de la réception des dons au tri, en passant par la réparation, le stockage, et finalement la vente – chacune de ces phases demandant des **surfaces dédiées** : des espaces de reconditionnement, des ateliers de réparation, des espaces de stockage ou encore de tri. Par exemple, des zones de tri sont nécessaires pour évaluer l'état des meubles et les classer en fonction de leur potentiel de réutilisation, tandis que des **ateliers de réparation** ou de reconditionnement permettent de redonner de la valeur aux pièces endommagées[123].

3.3.1.2.1 Les cas pratiques

Dans cette section, nous analysons en détail deux cas pratiques illustrant l'application de pratiques de réemploi dans le secteur de l'ameublement pouvant être considérées comme des exemples pertinents. Le premier cas concerne une entreprise nationale de petite taille située en Île-de-France. La seconde porte sur une grande entreprise multinationale.

L'étude comparative de ces deux entités permet de mettre en lumière **la manière dont elles intègrent de nouvelles pratiques associées à l'économie circulaire de manière différente**. Nous examinons les difficultés rencontrées par les entreprises dans ce contexte, les solutions qu'elles mettent en œuvre pour y faire face ainsi que les bonnes pratiques qui en découlent.

3.3.1.2.1.1 Focus sur une petite entreprise de réemploi

- **Type d'entreprise et d'activité**

L'entreprise analysée a été fondée en 2015 en Ile-de-France. Il s'agit d'une **structure de petite taille, employant 18 salariés**, composée d'une équipe travaillant à l'atelier, d'une équipe commerciale et d'une équipe transverse. Elle est spécialisée dans le **mobilier de bureau (fauteuil, chaise, table, accessoires, etc.)** et détient le label « Entreprise solidaire d'utilité sociale ».

Historiquement axée sur un **modèle à destination des professionnels (B2B)**, l'entreprise a su diversifier sa clientèle durant la période de confinement, marqué par une augmentation du télétravail. Elle propose désormais ses services aux particuliers via sa plateforme en ligne (B2C). Actuellement, le B2C représente 25% de ses activités, tandis que le B2B (entreprises privées, établissements publics, etc) en représente 75%.

Les activités principales de l'entreprise incluent **la vente de mobilier neufs et le réemploi de meubles du bureau**. L'entreprise avait également fait le choix d'explorer d'autres pratiques circulaires, comme la location destinée aux particuliers. Cependant, cette activité a été

---

[121] ibid

[122] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

[123] ibid

abandonnée, en raison d'un stock trop mouvant pour l'entreprise, ne permettant pas de proposer une gamme de produits stable à disposition des consommateurs. Néanmoins, dans certains cas spécifiques, l'entreprise propose des contrats de leasing[124] en B2B, répondant ainsi aux demandes ponctuelles de ses clients professionnels.

- **Motivations et opportunités**

Créée dans une optique de répondre aux enjeux liés à l'économie circulaire, l'entreprise a intégré, dès sa création, une activité de réemploi, qui occupe depuis une place centrale dans son modèle économique.

Cette orientation a été **encouragée par le cadre règlementaire français** en matière d'économie circulaire. D'un côté, l'instauration de la **loi AGEC**, et l'obligation pour les structures publiques d'effectuer 20% de leurs dépenses en mobilier reconditionné a facilité la collaboration avec de nouveaux partenaires et l'acquisition de nouveaux marchés. D'un autre côté, dans le cadre du **Décret bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES)** publié en 2022, les grandes entreprises privées (plus de 500 salariés) et personnes morales de droit public employant plus de 250 personnes sont dorénavant contraintes d'effectuer un bilan de leurs émissions détaillé. Ce bilan prend notamment en compte les émissions de gaz à effet de serre qui sont liées aux différents achats que réalisent les structures. Cela pousse donc ces structures à se tourner vers des achats plus responsables et moins émetteurs de gaz à effet de serre. Cette obligation a ainsi accru l'intérêt des grandes entreprises pour l'offre déployée par l'entreprise étudiée.

L'avènement du télétravail et l'importance d'espaces de travail ergonomiques ont également stimulé les ventes de mobilier de bureau des particuliers, ce qui a permis de ne pas uniquement baser l'activité de l'entreprise sur du B2B, et de proposer également cette offre aux particuliers.

Ces différents facteurs, que ce soit le cadre législatif ou l'émergence du télétravail ont donc amené les fondateurs de l'entreprise à se tourner vers la vente de mobiliers de bureau circulaire. Plus particulièrement, **l'entreprise a fait le choix de privilégier le réemploi, considéré comme une alternative plus qualitative et durable que celle de la seconde main**. En effet, le réemploi paraît être une activité circulaire plus complète, puisqu'elle inclut un processus de remise en état des produits récupérés pour se rapprocher au maximum de leurs caractéristiques d'origine. Les produits de seconde main sont quant à eux laissés en l'état. Cette démarche répond donc aux attentes des consommateurs, qui cherchent des produits offrant une qualité proche de celle du neuf.

L'objectif stratégique de cette entreprise à moyen/long terme est de réduire progressivement la part de vente de produits neufs, actuellement estimée à 40%, **pour transitionner vers un modèle entièrement circulaire centré sur le réemploi**. Cette évolution devrait se confirmer dès 2024, avec une diminution prévue à 30% de vente de produits neufs.

- **Freins et solutions**

La question de **la rentabilité financière constitue un frein majeur pour le déploiement des pratiques liées à l'économie circulaire**, reconnu par de nombreuses entreprises du secteur. Dans ce cas, l'entreprise étudiée a pu s'appuyer sur ses fonds propres, ce qui lui a permis de financer elle-même le lancement de ses nouvelles activités.

---

[124] Le leasing est un terme générique qui désigne un contrat de location avec une durée déterminée et des mensualités fixes, permettant à une entreprise ou un particulier d'utiliser un bien sans l'acheter immédiatement.

Cependant, l'entreprise a rencontré des **difficultés liées à la croissance de son activité**. En effet, **la logistique derrière l'activité de réemploi** présentait un coût considérable pour l'entreprise, susceptible d'empêcher son développement. Pour surmonter cet obstacle, la **solution retenue a été de privilégier une échelle locale de déploiement, ici régionale, pour garantir une certaine stabilité du modèle économique**, tout en maintenant une certaine cohérence dans l'engagement circulaire. En effet, cela permet de réduire les coûts logistiques, notamment de transports.

Deuxièmement, **l'accès aux pièces détachées pour une entreprise peut être un frein** lorsqu'elle souhaite proposer des activités de réparation ou de réemploi. En effet, cela peut l'empêcher de réparer ou reconditionner certains produits, ou bien allonger le délai de ces prestations. Pour surmonter cette difficulté, **l'entreprise étudiée a développé des partenariats avec de grandes enseignes du mobilier de bureau.** Ces partenariats permettent à l'entreprise d'accéder à une partie de leur stock, y compris des fins de série, et aux pièces détachées nécessaires pour pouvoir réaliser un réemploi de qualité.

Par ailleurs, **un autre défi pour l'entreprise a été le coût des espaces de stockage**, particulièrement en Ile-de-France. Toutefois, grâce à son label, l'entreprise bénéficie d'un bail précaire à destination des acteurs de l'ESS, ce qui lui permet d'amortir les coûts de stockage, habituellement très élevés.

- **Impact sur les métiers et compétences**

En principe, **les activités de réemploi dans le secteur de l'ameublement sont principalement reliées métier d'ébéniste**, le bois étant le matériau central des produits de l'entreprises étudiée. Cependant, dans cette structure, **les réparations effectuées sont principalement d'ordre esthétique telles que le nettoyage, et le changement de certaines pièces détachées**.

Du fait de l'hétérogénéité et de la fluctuation de son stock (variété de produits, marques), **l'entreprise recherche des personnes possédant des compétences manuelles et qui ont une vision d'ensemble du produit, sans qu'une expertise spécifique soit nécessaire**. De plus, les qualités humaines comme l'autonomie et la facilité à travailler en équipe sont des critères essentiels chez les futurs salariés.

Enfin, avec l'augmentation des volumes produits ces dernières années, **les besoins en recrutement ont beaucoup évolués, notamment en termes de répartition du travail entre les membres de l'équipe**. L'entreprise souhaiterait industrialiser et systématiser ses processus de réemploi, afin d'anticiper les demandes et d'avoir un stock de produits stables qui serait toujours disponible à la vente. À terme, **cette transformation aura des conséquences sur les types de profils recrutés avec une potentielle spécialisation sur certains postes de travail**. Si ce n'est pas encore le cas au sein de cette entreprise, d'autres structures, notamment dans la branche du commerce de l'électronique, électroménager et de l'audiovisuel, essayent de récréer une chaîne de travail dans leurs processus de réemploi ou réparation. Cependant, il est important de garder une souplesse dans ces chaînes de travail, afin que les équipes puissent tourner sur les postes.

- **Politique de formation**

Les échanges avec l'entreprise ont révélé que **les personnes recrutées n'ont souvent pas la formation correspondante au métier qu'elles exerceront**, puisqu'il s'agit régulièrement de reconversion professionnelle. Il y a donc **systématiquement une formation en interne**, qui s'apparente surtout à une phase d'observation et de pratique des différents postes et techniques, plutôt qu'à des modules bien précis.

Cela démontre que **l'absence de formation spécifique aux métiers de réemploi a un impact direct sur les possibilités de recrutement et l'identification de potentiels collaborateurs**. En effet,

l'entreprise se retrouve souvent dans l'incertitude quant aux acteurs ou réseaux vers lesquels se tourner pour recruter de nouveaux talents. Elle a donc intégré plusieurs réseaux d'entreprises qui lui permettent de faire circuler ses besoins et de trouver des profils correspondants.

- **Piste de soutien attendu**

À moyen/long terme, **l'entreprise étudiée souhaiterait bénéficier de davantage de soutien dans le *sourcing* et l'identification de potentiels profils à recruter**. Bien qu'elle se soit déjà tournée vers des clubs d'entreprises pour faire diffuser ses offres de poste, elle souhaiterait établir des contacts privilégiés pour faciliter ses recherches.

3.3.1.2.1.2 Focus sur une grande entreprise multinationale de vente de meubles déployant des espaces de seconde main

- **Type d'entreprise et d'activité**

L'entreprise étudiée est **une filiale d'un groupe international spécialisé dans la vente de meubles**. La filière française a été développée en 1981. Elle compte 36 magasins et **fait partie des plus grands acteurs de l'ameublement français**, avec près de 10 000 salariés et un chiffre d'affaires d'environ 3,7 milliards d'euros en 2024 (contre 3,8 milliards en 2023).

L'entreprise française et le groupe, dont **l'activité principale reste la vente de produits neufs**, **ambitionnent de se tourner vers les pratiques circulaires avec pour objectif d'atteindre un déploiement complet à 100 % d'ici 2030**. C'est la seconde main qui a été choisie comme principale activité pour atteindre cet objectif et transitionner vers l'économie circulaire (même si d'autres activités comme le recyclage et le tri des déchets sont déjà mis en place et que des réflexions sont en cours sur d'autres activités). Deux actions majeures se développent :

- Depuis sa création, **l'entreprise disposait d'espaces de « bonne trouvaille »** qui comprenait des produits du magasin abîmés, de fin série ou d'exposition. Dès 2014, l'enseigne a initié un programme de reprise des meubles auprès de ses clients, en échange de bons d'achat[125]. Les produits ramenés en magasin par les clients étaient ensuite remis en vente dans ces espaces en magasin. Cette initiative visait à offrir une seconde chance aux produits tout en répondant aux attentes des consommateurs en matière de durabilité. En 2021, ce service de reprise s'est digitalisé, ce qui permet dorénavant au client de réaliser une première estimation de son bien mais surtout de pouvoir voir les produits disponibles à l'achat en magasin. Finalement, **c'est en 2022 que les espaces de seconde vie, tels qu'ils existent aujourd'hui, se sont véritablement institutionnalisés**. Ce sont des espaces bien définis près des caisses avec leur propre stock de produit, leur propre équipe et leur propre endroit de manutention. En 2024, l'entreprise française compte 74 000 produits rapportés en magasins qui sont réparés/revendus sur place, sur les 35 magasins qui comptent un espace de seconde vie, ce qui représente 1,5% de son chiffre d'affaires en 2024[126].
- A l'étranger, **le groupe a lancé une plateforme en ligne dédiée à la vente de meubles d'occasion dans deux pays européens** (un pays scandinave et un pays d'Europe du Sud) de particuliers à particuliers, permettant aux clients de revendre et d'acheter des articles de l'enseigne de seconde main. Le recours au *e-market* est particulièrement intéressant dans ce cadre, car il permet de toucher une clientèle plus large, au-delà

[125] Entretien réalisé avec des employés de l'entreprise lors de la phase 1 de l'étude

[126] ibid

des magasins physiques, tout en simplifiant le processus de revente et d'achat grâce à des outils numériques.

- **Motivations et opportunités**

L'entreprise française, et le groupe en général, ont adopté une **stratégie plus durable depuis plusieurs années**, en essayant d'être actifs sur la circularité et sur le développement durable, ce qui est également bénéfique à l'image de marque de l'entreprise. La charte de la circularité qui régit l'activité du groupe sur ces enjeux ne mentionne pas une pratique circulaire plus privilégiée qu'une autre (réparation, réemploi, seconde main, etc). Cette charte aborde notamment l'implication du groupe dans sur les enjeux de recyclage ou de tri des déchets.

En pratique, l'entreprise a plus investi **dans la seconde main plutôt que d'autres pratiques circulaires** en raison de la logistique nécessaire déjà mise en place (les lieux de stockage, le service après-vente, etc). La vision de l'entreprise est pour l'instant de proposer des produits abordables à la clientèle du magasin, ce qui implique de ne pas réaliser trop de réparation sur les produits apportés dans les espaces de seconde vie.

Ces espaces de seconde vie arrivent petit à petit à se développer en prenant plus d'espace au sein des magasins et en proposant de plus de produits éligibles à la reprise. Cette offre propose par l'entreprise est avantageuse car elle tente de répondre de manière différente aux problématiques des clients :

- Du côté des clients qui vendent leurs produits, ils n'ont plus besoin de chercher eux-mêmes un repreneur, sont débarrassés très rapidement de leurs produits et reçoivent directement leurs gains.
- Du côté des acheteurs, l'offre répond à l'inquiétude des clients face à la conjoncture économique actuelle en proposant des produits moins chers.

Du côté de l'entreprise, ces espaces de seconde vie ont un sens au sein de la logique marchande du groupe puisque **le prix du produit apporté est remis au client sous format de bon d'achat à utiliser chez l'enseigne**. En 2020, les espaces de seconde vie représentaient 0,80% du chiffre d'affaires, contre 1,5% en 2024.

En dehors de la seconde main, **l'entreprise continue ses réflexions sur la mise en œuvre de nouvelles activités circulaires.** Si le réemploi est une piste envisagée à long terme, l'entreprise est pour l'instant réticente à l'impact d'un tel processus sur le prix du produit final et sur la réaction des consommateurs face à ce changement. Au niveau de l'entreprise française, il n'y a seulement que quelques petites réparations qui sont effectuées sur certains produits quand cela ne demande pas beaucoup de temps (comme de revisser une pièce**). En attendant que des pratiques de réemploi se mettent en place, l'entreprise a opté pour une approche différente en orientant ses clients vers l'auto-réparation en mettant à leur disposition des outils, pièces détachées et tutoriels de réparation en ligne.**

Enfin, l'entreprise est également consciente des enjeux différents qui se posent en fonction du type de produits vendus, comme les matelas. Depuis 2023, l'entreprise française a décidé d'investir dans une autre structure dédiée au recyclage de matelas.

- **Freins et difficultés**

L'incertitude réglementaire, et notamment les décalages entre le niveau français et européen, ne favorise pas le développement de nouvelles pratiques pour la filière française. En effet, la France étant relativement en avance par rapport au reste de l'Europe sur la promotion de l'économie circulaire, l'entreprise française tente d'amorcer des nouvelles tendances au niveau du groupe afin d'anticiper les prochaines réglementations. Cependant, cette opportunité n'est pas toujours pleinement exploitée par le groupe, ce qui peut limiter la marge

de manœuvre de la filiale française. Par ailleurs, malgré l'appui des équipes juridiques et une veille réglementaire régulière, certaines normes restent ambiguës, rendant difficile l'identification des obligations et des opportunités pour l'entreprise, comme c'est le cas avec le bonus réparation.

Par ailleurs, au sein de l'entreprise, **les espaces de seconde vie ont pris du temps avant d'être reconnu comme une partie intégrante et à part entière du magasin**. En effet, beaucoup de collaborateurs avaient une vision incomplète des pratiques circulaires. Une sensibilisation des collaborateurs a donc été nécessaire (lors différentes formations proposées tout au long de la carrière des salariés).

Du côté de la clientèle, **le plus gros frein restant est celui du transport du produit jusqu'au magasin pour valider l'estimation et le céder à l'enseigne**. L'acheteur a la même contrainte lorsqu'il repère un article en ligne venant de l'espace de seconde vie et qu'il doit se charger du transport du produit. L'entreprise explore l'idée de mettre à disposition un service de transport de livraison. Cependant, ce service pose des questions en termes de coût et de garantie de l'état des produits.

- **Impact sur les métiers et compétences**

Pour la gestion de ces espaces de seconde vie, l'entreprise a élaboré **des fiches de poste spécifiques et réorganisé ses équipes**. Elle dispose en effet depuis peu d'une unité spécialement affectée à l'espace de seconde vie dans chaque magasin, composée :

- D'un poste de directeur de pôle
- D'un spécialiste qualité et sécurité du produit
- D'un spécialiste vente de produits circulaires
- D'un spécialiste valorisation et qualité

Les salariés chargés de ces espaces doivent gérer plusieurs flux entrants et sortants, assembler des meubles, estimer la qualité des produits, etc. Cette tâche requiert une spécialisation, car l'évaluation de la qualité, de la valeur et du prix d'un produit d'occasion nécessite des compétences spécifiques, distinctes de celles requises pour la vente traditionnelle. Les salariés doivent également accompagner les clients dans l'achat de produits de seconde main.

En plus de ces profils présents dans chaque magasin disposant d'un espace de seconde vie, **l'entreprise française dispose d'une équipe au niveau du siège qui coordonne spécifiquement l'activité de ces espaces**.

Les différents postes rattachés aux espaces de seconde vie sont régulièrement proposés à des salariés déjà présents au sein des magasins, ce qui leur permet de développer de nouvelles compétences et de se créer de nouvelles opportunités de carrière.

Au-delà de ces métiers aux compétences relativement nouvelles, la filiale française a entamé des réflexions sur le recrutement de nouveaux profils de métiers de la réparation comme ceux autour du bois ou de la couture pour pouvoir réparer directement certains produits, ou des réparateurs en électroménager.

- **Politique de formation**

Tous les salariés sont formés aux enjeux du développement durable, et notamment sur les questions d'économie circulaire, lors de leur arrivée, peu importe s'ils font partie ou non de l'équipe en charge des espaces de seconde vie.

En plus de cela, **les personnes rattachées aux unités des espaces de seconde vie sont formées à leur nouvelles missions**, comme l'estimation des prix, la revalorisation des produits, etc. Ce sont des formations non certifiantes réalisées en interne, grâce à des modules courts et souvent en e-learning.

L'entreprise française ne prévoit pas pour l'instant de faire évoluer son offre de formation, ni de faire appel à un prestataire, mis à part sur la partie électroménager où des besoins de formations spécifiques émergent.

- **Piste de soutien attendu**

Dans le cas où l'entreprise se déciderait à réaliser des activités de réparation, il n'y a pas assez de clarté sur l'accompagnement à leur disposition, sur les aides à la réparation, etc. L'entreprise se pose notamment **la question de la place qu'ont, et que pourraient avoir, les éco-organismes** dans la circulation d'information sur les formations et sur les réglementations en cours et à venir.

3.3.1.3 Offres servicielles

En alternative aux modèles de vente classiques, des modèles d'offres sans transfert de propriété commencent à se développer sur le marché : offres de location et de leasing, offres en lien avec l'économie de la fonctionnalité et de la coopération, etc[127].

Encadré 4 Définition des différents types d'offre servicielle

La **location** consiste à concéder à un tiers l'usage d'un bien contre paiement et sans transfert de propriété ; généralement pour une courte durée, renouvelable ou non.

Le **leasing** est un terme générique qui désigne un contrat de location avec une durée déterminée et des mensualités fixes, permettant à une entreprise ou un particulier d'utiliser un bien sans l'acheter immédiatement. La **Location avec Option d'Achat (LOA)** et la **Location Longue Durée (LDD)** sont deux formes spécifiques de leasing :

- **LOA** : une forme de leasing où le locataire a la possibilité d'acheter le bien en fin de contrat.
- **LDD** : une forme de leasing où le bien est uniquement loué, sans option d'achat.

Lors du groupe de discussion organisé en novembre 2024, ces pratiques ont été plusieurs fois mentionnées comme ayant un potentiel important de développement dans la branche par rapport à d'autres pratiques circulaires. En effet, ces offres ont pour ambition de limiter la possession d'un bien en se limitant à son usage. Du côté de l'entreprise, ce type d'offre pousse également à allonger la durée de vie du produit puisqu'elle en reste propriétaire et a donc intérêt à son maintien en bon état.

Ces pratiques pourraient se développer rapidement car ces modèles économiques permettent aux entreprises de **générer des revenus récurrents tout en conservant la propriété des produits** et présentent plusieurs avantages stratégiques pour les acteurs de la branche :

- Ces modèles répondent à l'évolution des comportements de consommation, en particulier chez les **jeunes générations**, qui montrent un intérêt croissant pour la location en raison de

[127] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

ses avantages financiers et de sa flexibilité. **Si seulement 24% des Français seraient prêts actuellement à louer plutôt qu'à acheter, cette proportion s'élève à 47% chez les jeunes**, confirmant l'évolution de la société vers une société d'usage plus que de détention[128].

- Cette tendance s'inscrit dans une **transformation des priorités budgétaires des consommateurs** : les dépenses contraintes et de loisir prennent le pas sur les dépenses facultatives, comme le remplacement de meubles, souvent perçu comme non prioritaire. En proposant des offres de location longue durée, les entreprises permettent aux consommateurs de transformer une dépense importante et ponctuelle en un coût récurrent, plus facile à intégrer dans leur budget.
- Les produits comme les canapés et la literie se prêtent particulièrement bien à des offres de leasing, car ils permettent aux clients **d'accéder à des gammes supérieures** qu'ils n'auraient peut-être pas les moyens d'acheter directement.
- Le leasing offre également la possibilité de **différer l'achat sur une période plus longue ou de changer de modèle à la fin du contrat**, répondant ainsi à une demande croissante de flexibilité concernant le renouvellement des équipements.

Cette tendance n'est cependant pas encore beaucoup choisie par les acteurs du négoce de l'ameublement, même si quelques initiatives ont été recensés. Plusieurs de ces offres ont notamment été développés dans le champ de la literie.

3.3.1.3.1 Le cas pratique : les offres servicielles dans le domaine de la literie

- **Type d'entreprise et d'activité**

Les offres servicielles dans le secteur de la literie prennent principalement la forme de **location longue durée (LLD)** ou de **location avec option d'achat (LOA)**, qui permettent aux consommateurs d'accéder à des produits coûteux tout en échelonnant leur investissement.

Plusieurs grandes enseignes du négoce de l'ameublement se sont positionnées sur ce modèle. Par exemple, Conforama propose une location longue durée pour des matelas et sommiers, visant à offrir une solution flexible pour des ménages souhaitant s'équiper sans payer la totalité du produit en une seule fois. De son côté, But s'est également engagé dans cette démarche en développant une offre similaire, destinée à fidéliser une clientèle en quête de solutions économiques et pratiques tout en s'adaptant à leurs besoins de confort. Ces deux offres ne permettent pas l'achat après le contrat de location.

Quelques enseignes spécialisées dans la distribution de la literie ont également expérimenté la location avec achat, étant donné le produit particulier (durée de vie, contraintes hygiéniques) que les matelas représentent[129]. Par exemple, Maliterie.com innove avec une offre de location avec option d'achat, donnant aux clients la possibilité d'acquérir définitivement le matelas loué s'ils le souhaitent à la fin de la période de location.

- **Opportunités et motivations**

Les entreprises de la branche, et notamment de la literie, ont recours à des modèles sans transfert de propriété pour des raisons diverses, dont certaines sont listées ci-dessous (sans hiérarchie).

Sur le plan économique, ces modèles apportent une **solution pratique face à des produits souvent coûteux pour les ménages**. En étalant les paiements dans le temps, les enseignes

---

[128] FNAEM, Ameublement français, IPEA, Dossier de presse Filière Meuble, 2023

[129] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

permettent aux clients d'accéder à des matelas et sommiers de meilleure qualité sans pression budgétaire immédiate. Cette approche s'inscrit dans une tendance de consommation plus flexible où l'usage prévaut sur la propriété. Pour les entreprises, ce modèle représente également un levier d'attractivité, tant pour fidéliser la clientèle existante que pour en capter de nouvelle, notamment les jeunes générations plus sensibles à ces nouvelles pratiques de consommation.

D'un point de vue **environnemental**, **la location longue durée ou avec option d'achat encourage une utilisation plus responsable des produits**, en prolongeant leur durée de vie et en limitant les déchets. Cette démarche s'aligne avec les objectifs de l'économie circulaire, notamment en matière de réutilisation et de reconditionnement. De plus, en réponse aux demandes croissantes des consommateurs pour des solutions durables, les enseignes améliorent leur image en s'engageant dans des démarches écoresponsables. Enfin, les **réglementations environnementales**, comme celles issues de la loi AGEC, favorisent indirectement le développement des offres servicielles. Dans un contexte où les entreprises doivent s'adapter aux nouvelles exigences légales et aux attentes des consommateurs, les solutions de location permettent d'anticiper ces évolutions tout en diversifiant leur modèle économique.

La literie est particulièrement propice aux offres servicielles, notamment sous forme de location, car ce segment de marché représente un **investissement important** pour les ménages, avec un coût d'acquisition souvent élevé pour des produits de qualité, rendant les modèles de location attractifs en permettant d'étaler la dépense dans le temps. De plus, la literie est un produit que l'on conserve sur une longue période, avec une durée de matelas d'environ 10 ans (pour un produit qui reste confortable)[130], ce qui correspond parfaitement à des offres de location longue durée. Les offres proposées par les enseignes sont souvent aux alentours de 6 ans de location.

- **Freins et solutions**

Les coûts logistiques constituent un défi important pour les entreprises. La gestion des retours, le stockage des produits loués et leur reconditionnement impliquent des infrastructures adaptées et des processus logistiques complexes, ce qui peut représenter un investissement conséquent.

Les clients peuvent se montrer réticents face aux offres servicielles dans le secteur de la literie, principalement pour des **raisons d'hygiène**. Tout d'abord, ces produits impliqueraient des protocoles très complexes d'hygiénisation et de nettoyage. De plus, la perspective d'utiliser un matelas qui a déjà été employé par d'autres utilisateurs peut susciter des inquiétudes, malgré les protocoles rigoureux de nettoyage et de désinfection mis en place par les entreprises. Cette perception peut freiner l'adoption des modèles de location, particulièrement dans un marché où la qualité et la propreté du produit sont des critères décisifs pour les consommateurs. Pour **répondre à ces réticences**, plusieurs processus peuvent être mis en place :

- La **location avec option d'achat (LOA)** peut apparaître comme une solution adaptée. Ce modèle permet au client d'essayer le matelas pendant une période définie, tout en ayant la possibilité de l'acquérir définitivement à la fin du contrat. La LOA offre ainsi une double sécurité : elle répond aux préoccupations liées à l'hygiène, car le produit ne change pas de propriétaire si le client choisit de l'acheter, tout en offrant la flexibilité

[130] https://parlonsliterie.com/quelle-est-la-duree-de-vie-moyenne-d-un-matelas/

d'un investissement progressif. Ce compromis rassure les consommateurs en combinant les avantages économiques de la location avec la tranquillité d'esprit associée à la 'possession d'un produit neuf. Cependant, ce type d'offre s'apparente donc plus à un « crédit à la consommation », plutôt qu'à une véritable offre circulaire.

- Le **recyclage des matériaux** est une solution pour répondre à la fois aux réticences des consommateurs concernant les offres servicielles dans la literie, notamment pour des raisons d'hygiène ; et au respect de l'économie circulaire. En fin de cycle d'usage, les matelas ou sommiers peuvent être démantelés et leurs composants (mousses, ressorts, textiles) recyclés pour être réintégrés dans la chaîne de production ou utilisés pour créer de nouveaux produits. Cela peut également être une solution dans le cas où le client décide de ne pas acheter le produit à la fin de son contrat de location.

- **Impact sur les métiers et compétences requises**

La bonne mise en œuvre des offres servicielles dans le secteur de la literie repose sur une **sensibilisation** et une **coopération** à toutes les étapes de la chaîne de valeur, allant des fabricants aux usagers finaux. En amont, les fabricants ont un rôle central à jouer en développant des produits **éco-conçus**, résistants et facilement reconditionnables, afin de prolonger leur durée de vie dans le cadre d'un modèle basé sur l'usage.

Au niveau des distributeurs, **la formation des vendeurs** devient un enjeu clé pour assurer la réussite de ces offres et leur développement. Les conseillers en boutique doivent être capables de présenter clairement les avantages économiques et environnementaux des solutions servicielles, comme les locations. Ils doivent également répondre aux réticences des clients, notamment sur les questions d'hygiène, en les informant des processus rigoureux de nettoyage, désinfection et recyclage des matelas.

Par ailleurs, **les métiers logistiques** occupent une place essentielle dans ce modèle. La gestion des flux de produits retournés, le stockage, la réparation et le reconditionnement nécessitent une organisation efficace et des infrastructures adaptées. Le développement de ces compétences logistiques permet non seulement de réduire les coûts, mais également d'assurer une rotation fluide des produits.

Enfin, ces produits, s'ils sont amenés à être loués par des clients différents ou recyclés en séparant les matériaux, nécessitent des personnes habilitées à suivre des protocoles d'hygiénisation, de nettoyage ou de recyclage très précis, qui peuvent même parfois s'avérer dangereux[131].

- **Politique de formation**

Aux vues du développement récent de ces offres dans le segment de la literie, et de la branche du négoce de l'ameublement plus généralement, **il n'est pas encore nécessaire de créer des formations certifiantes spécifiques, mais seulement des formations courtes au sein des entreprises qui le pratiquent.** Un point important lors ces formations est l'enjeu de **la protection, de la sécurité et des règles d'hygiène** qui doivent faire l'objet d'un module spécifique.

[131] Focus group réalisés avec les acteurs de la branche durant l'étude

3.3.2 Type de produits

Selon les résultats de l'enquête (Figure 13), plus de la moitié des entreprises de la branche interrogées sur **les catégories de produits ayant le plus fort potentiel pour intégrer des pratiques d'économie circulaire** estiment que le mobilier de salon, de séjour et de salle à manger **représente la catégorie la plus prometteuse dans ce domaine** (cité par 70 des 135 répondants)[132]. **Ceci s'explique par fait que ces produits sont souvent constitués de bois, qui est un matériau renouvelable, ce qui facilite leur réutilisation, leur reconditionnement et leur réparation**[133].

Les catégories de mobilier d'appoint (46 répondants), de sièges (43 répondants), d'éclairage et d'appareils techniques (40 répondants), ainsi que de mobilier de bureau (39 répondants) sont également perçues comme présentant un potentiel notable pour l'adoption de pratiques d'économie circulaire. A titre d'exemple, **les éclairages présentent des défis spécifiques par rapport aux autres catégories identifiées, car ils nécessitent une manipulation sécurisée en raison de leurs composants électriques et des contraintes liées à la sécurité**[134]**. Pour autant, la réparabilité et la récupération des composants techniques pour le recyclage sont en progression**, notamment sous l'impulsion des réglementations européennes sur l'écoconception[135].

---

[132] A noter que les répondants ont pu sélectionner plusieurs réponses à cette question.

[133] Entretiens réalisés avec les acteurs de la branche durant la phase 1 de l'étude

[134] Groupes de discussion réalisés avec les acteurs de la branche durant lors des deux phases de l'étude

[135] Entretiens et groupe de discussion réalisés avec les acteurs de la branche durant la phase 1 de l'étude

Figure 13 Produits ayant le plus et le moins de potentiel pour intégrer des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030

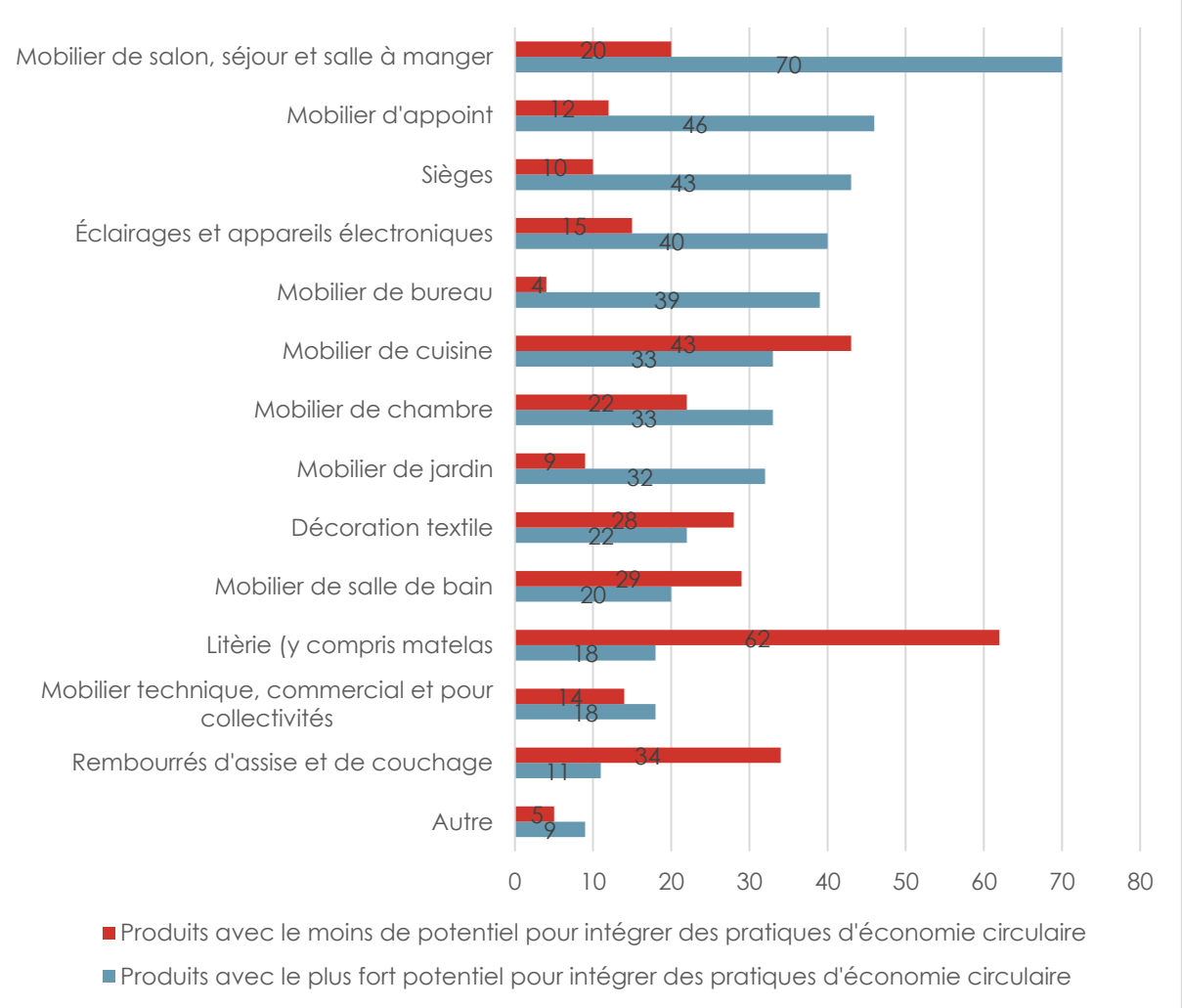

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : entre 135 et 140 entreprises[136]

La literie est donc un segment de marché très complexe, qui en fonction des acteurs de la branche (et de leurs moyens pour mettre des protocoles spécifiques), ne représente pas le même potentiel pour intégrer des pratiques circulaires. Comme présenté dans le cas pratique sur les Offres servicielles, certaines entreprises voient en la literie une opportunité pour développer certaines pratiques circulaires. **Cependant, ce constat n'est pas partagé par tous les acteurs de la branche.** Lors de l'enquête, la moitié des répondants (62 sur 140) ont indiqué que la literie était la catégorie de produits ayant le moins de potentiel pour intégrer des pratiques d'économie circulaire. Ces produits, qui combinent divers matériaux composites (mousse, tissus, ressorts, etc.), nécessitent des solutions de recyclage spécialisées, car ces

[136] Le nombre de répondants diffère à cause d'un certain nombre de non-réponses.

matériaux sont difficiles à séparer et à réutiliser sans une technologie spécifique[137]. De plus, des considérations d'hygiène doivent être prises en compte pour garantir que le consommateur puisse les utiliser en toute confiance.[138] Pendant le groupe de discussion, il a été mentionné **que le recyclage des matelas représente un défi particulier dans la transition vers l'économie circulaire en raison de leurs caractéristiques spécifiques** : leur taille, leur poids, et les enjeux d'hygiène liés à leur réutilisation font que les matelas nécessitent des traitements spécialisés. Une simple opération de nettoyage peut s'avérer insuffisante, voire dangereuse, pour garantir leur sécurité et leur salubrité. De plus, certains magasiniers n'ont pas été formés à ces processus spécifiques et cela peut s'avérer dangereux pour eux comme pour les consommateurs. Certains acteurs du secteur, comme Conforama, prennent les devants en initiant des études pour développer des solutions adaptées au recyclage des matelas, renforçant ainsi leur démarche circulaire[139].

D'autres catégories de produits identifiées comme ayant un faible potentiel pour l'intégration de pratiques d'économie circulaire incluent le mobilier de cuisine (40 de 140 répondants) et les rembourrés d'assise et de couchage (34 de 140 répondants). Toutefois, le potentiel du mobilier de cuisine fait débat : environ un quart des entreprises répondantes (33 sur 135) considèrent cette catégorie comme ayant un potentiel élevé pour l'intégration des portiques associées à l'économie circulaire. En effet, certains acteurs de la branche considèrent que ces produits, de par leur durée de vie assez longue chez les consommateurs, peuvent faire l'objet de réparation pour prolonger leur utilisation[140].

En outre, **la multiplicité des matériaux utilisés dans la fabrication des meubles, allant du bois au métal, du plastique aux textiles ou aux composants électroniques, crée une complexité supplémentaire**. Cette diversité rend difficile la mise en place d'une stratégie circulaire unifiée au sein de la branche, car les solutions doivent être adaptées aux caractéristiques particulières de chaque type de produit et des matériaux qui les composent. L'intégration de pratiques circulaires implique donc de repenser la conception même des produits pour qu'ils soient plus facilement réparables, démontables, et recyclables et aussi pour permettre le suivi des matériaux utilisés (surtout s'ils contiennent des produits chimiques). **Cela nécessite une collaboration accrue entre les fabricants, les designers, et les acteurs du recyclage, ainsi qu'une innovation continue pour développer de nouvelles méthodes et technologies capables de répondre aux besoins spécifiques de chaque typologie de produit**. Par exemple, les meubles modulaires, souvent constitués de plusieurs pièces assemblées, sont plus facilement démontables, ce qui permet de les réparer ou de réutiliser certaines de leurs parties.

4 L'impact sur l'emploi

Plusieurs défis majeurs limitent encore actuellement la mise en œuvre des pratiques circulaires, comme mentionné dans les sections précédentes. **Il semble que le recrutement soit particulièrement difficile pour les métiers techniques et spécialisés, et cette situation risque de**

[138] Entretiens réalisés avec les acteurs de la branche pendant la phase 1 de l'étude

[139] Groupe de discussion réalisé avec des acteurs de la branche pendant la phase 2 de l'étude en novembre

[140] Entretiens réalisés avec les acteurs de la branche pendant la phase 1 de l'étude.

se détériorer à l'avenir, ce qui pourrait compromettre certains efforts liés à l'adoption de ces pratiques.

4.1 Les caractéristiques du marché de l'emploi

4.1.1 L'évolution du marché de l'emploi

Bien que cette branche ait connu une diminution progressive de son nombre de salariés depuis 2009[141], **l'essor des activités de réemploi, de réparation et de recyclage pourrait contribuer à redynamiser certains métiers**.

Au 31 décembre 2022, les effectifs de la filière comptaient 60 370 salariés, marquant un léger recul de 0,5 % par rapport à 2021[142]. Cette baisse est principalement attribuée au repli des effectifs dans le commerce de détail de meubles (-1 %), qui constitue néanmoins 93 % de l'emploi total du secteur. En revanche, certains segments liés à des activités spécifiques, comme les tapis, moquettes, et luminaires, ont vu leurs effectifs progresser (+2,5 %)[143].

Figure 14 Nombre de salariés dans la branche

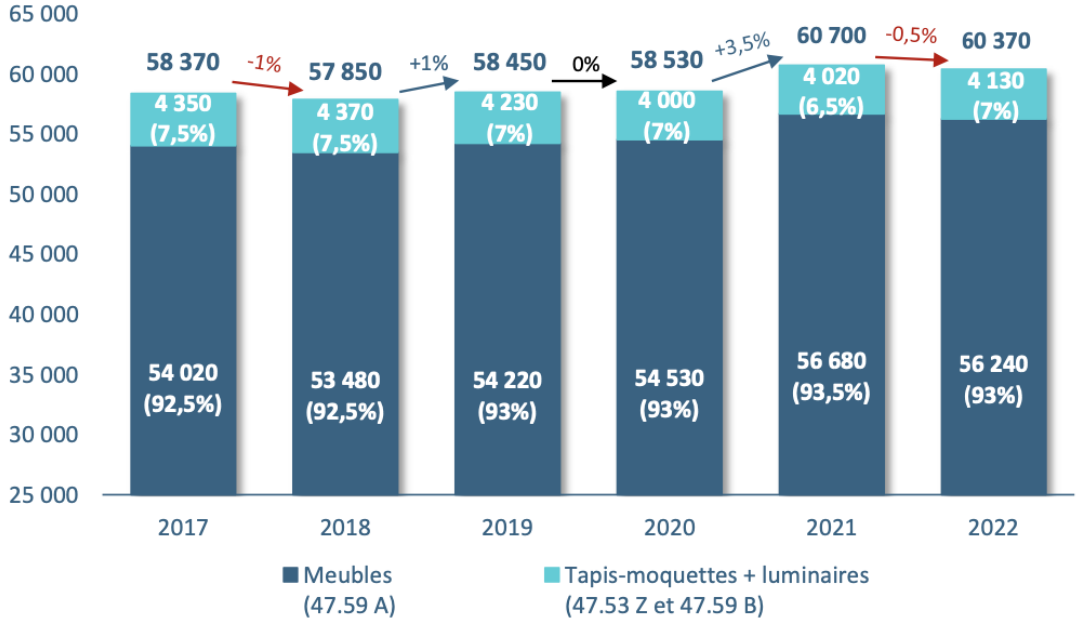

Source : Rapport de branche Négoce de l'ameublement (données 2022), XEFRI Spécific

Le marché de l'emploi dans la branche du négoce de l'ameublement est aussi **caractérisé par une externalisation progressive de nombreux services proposés par les entreprises et enseignes**[144], ce qui réduit la marge de manœuvre dans la mise en œuvre de pratiques

[141] Les Amis de la Terre, Zérowaste France, Réseau National des Ressourceries et Recycleries, Tendances maison : l'envers du décor, 2024

[142] XERFI (2023) Rapport de branche Négoce de l'Ameublement.

[143] ibid

[144] Groupe de discussion réalisé avec les représentants de la branche en octobre 2024

circulaires et ce qui ne permet pas de conserver certains métiers au sein des entreprises. En effet, pour des raisons financières et logistiques, les services après-vente, de montage de meuble, de réparation sont de plus en plus transférés à d'autres entreprises spécialisées dans ces domaines. Pour les plus petites entreprises de la branche, le mouvement d'externalisation est également présent notamment en ce qui concerne la logistique et le transport des meubles. Si ces mouvements d'externalisation sont contraints par des raisons financières, il semble tout de même y avoir une volonté pour certaines entreprises de réinternaliser certains de ces services, afin de pouvoir mieux contrôler ce qui y est fait[145].

A l'heure actuelle, **les entreprises de la branche interrogées ne prévoient pas de recruter de profils avec des compétences liées aux pratiques circulaires** d'ici à 2030 (86% de réponses). Cette tendance est donc surtout exprimée par les plus petites entreprises de la branche (qui sont celles ayant répondues à notre enquête. Cela illustre le manque de perspectives perçus par ces acteurs de la branche pour ces activités, ou le manque de moyens à disposition pour diversifier leurs activités, comme mentionné dans les sections précédentes. Il s'agit donc plutôt de former les personnes déjà en poste aux pratiques circulaire et les faire monter en compétence sur ces sujets[146].

Figure 15 Prévision de recrutement des profils avec des compétences spécifiques liées aux pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030

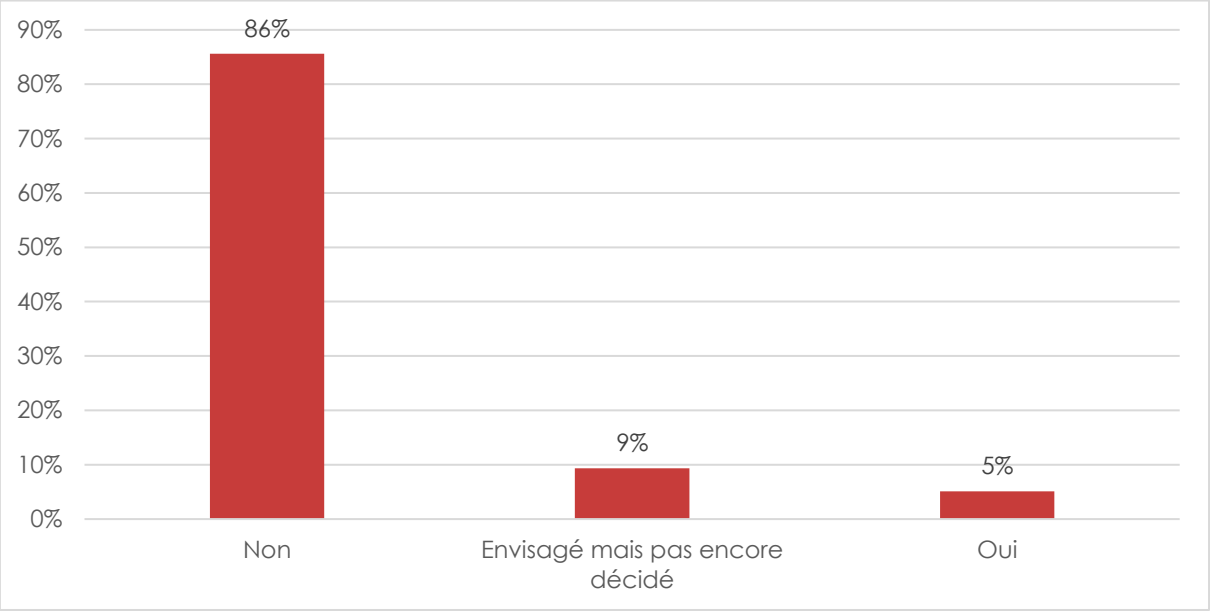

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 118 entreprises

Il y a peu de caractère différenciant entre les entreprises qui prévoient de recruter des profils « économie circulaire » et les autres. Il n'y a pas de différence en termes de type d'entreprise (fabricant, distributeur, etc.) ou en taille d'entreprise. Il y a néanmoins une légère prééminence du commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage (2 de 17 entreprises en

[145] ibid

[146] Entretiens réalisés avec des entreprises de la branche pendant l'étude

comparaison de 4 de 118). Les entreprises interrogées prévoient de recruter des profils de vendeur (6 de 17 entreprises) et de technicien du service-après-ventes (6 de 17).

La transition vers un modèle circulaire pourrait stimuler l'emploi dans la branche en **créant de nouveaux métiers liés aux activités circulaires émergentes à long terme, mais surtout en augmentant la demande pour des métiers actuellement peu sollicités, ce qui contribuerait à redynamiser certains métiers en voie de raréfaction[147].** En effet, certains métiers de la branche ont vu leurs effectifs diminuer et leur attractivité se réduire en raison de l'émergence du négoce de masse, qui privilégiait une consommation jetable et l'achat de meubles neufs plutôt que la réparation ou la prolongation de la durée de vie des biens. Il s'agit notamment des artisans qui travaillent principalement en tant qu'auto-entrepreneur, comme les menuisiers, les ébénistes ou les tapissiers[148]. **La mise en place du fonds réparation pourrait donc permettre un regain de l'activité de réparation dans la branche professionnelle**[149]. Cependant, selon l'enquête sur les besoins en main-d'œuvre, parmi les 5 070 projets de recrutement pour les métiers « ouvriers et techniciens du travail du bois et de l'ameublement », 60,7 % sont jugés difficiles à pourvoir. Cela met en évidence les difficultés de recrutement pour les métiers techniques et spécialisés. **Ce manque de techniciens pourrait poser des difficultés croissantes dans les années à venir, affectant le potentiel de développement de pratiques associées à l'économie circulaire dans la branche**. Il est donc important de se saisir de ce sujet pour anticiper les besoins en formation et attirer davantage de talents vers ces métiers spécialisés.

4.1.2 L'évolution des métiers et des compétences requises sur le marché de l'emploi

Si l'économie circulaire ne s'est pas répandue de façon homogène dans la branche jusqu'à présent, **quelques évolutions en termes de compétences sont tangibles**. En effet, ces nouvelles pratiques **pourraient transformer plusieurs métiers clés, comme ceux liés à la logistique, à la réparation ou à la relation avec les clients**. Si ce mouvement s'accélère, ces métiers nécessiteront à long terme une montée en compétences techniques (par exemple écoconception, optimisation des processus logistiques, estimation de la valeur des produits …) mais aussi transversales, comme la compréhension des enjeux environnementaux ou la capacité à travailler dans des chaînes de valeur plus collaborative.

Comme mentionné précédemment, la demande pour des savoir-faire en réparation et restauration s'accroît lentement, en particulier pour des **métiers artisanaux** comme celui de menuisier, de tapissier ou d'ébéniste, qui apportent une valeur ajoutée aux processus de réemploi. **Les compétences techniques, bien que modestement sollicités aujourd'hui, pourraient être de plus en plus recherchés si l'économie circulaire gagne en importance dans les années à venir.**

Les métiers contact et relation client sont parmi les premiers touchés par ces évolutions. Les **vendeurs en magasin** sont tout d'abord impacté en raison de l'introduction de produits d'occasion ou reconditionnés, qui changent leur rôle par rapport aux clients. Dans les enseignes disposant d'espace de seconde main par exemple le personnel doit désormais accompagner les clients dans l'achat de produits de seconde main, et même devenir

---

[147] Groupe de discussion réalisé avec les représentants de la branche en octobre 2024

[148] UNAMA, *Etude structurelle des métiers de l'artisanat de l'ameublement*, 2022

[149] ibid

acheteur de produits que les personnes ramènent en magasin[150]. Cela nécessite une spécialisation, car évaluer la qualité, la valeur et le prix d'un produit d'occasion demande des compétences spécifiques, différentes de la vente traditionnelle. En parallèle, cela déplace une partie de l'interaction client **du magasin vers des fonctions de front-office et de service après-vente (SAV)**. Ces services deviennent le point de contact principal pour les retours, réparations ou demandes liées aux produits circulaires. Cela nécessite une adaptation des compétences pour inclure la gestion des flux de retour, la traçabilité des produits et la communication avec des consommateurs sensibilisés à la durabilité. Des grandes entreprises créées notamment des équipes dédiées et formées à ces nouvelles compétences[151].

La transition vers l'économie circulaire transforme également **le métier de magasinier** en introduisant de nouvelles responsabilités et en modifiant les processus logistiques traditionnels. En plus de gérer les stocks de produits neufs, ils doivent désormais trier les articles retournés ou récupérés pour déterminer leur destination : réparation, reconditionnement, ou recyclage. Cette évolution impose une réorganisation des espaces de stockage, avec des zones distinctes dédiées aux produits en cours de tri ou de préparation. Par ailleurs, les magasiniers doivent apprendre à nettoyer certains articles tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité, nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle adaptés. Ces tâches, autrefois absentes de leur fonction, ajoutent une dimension technique à leur rôle et nécessitent une formation spécifique pour garantir une gestion efficace des produits circulaires dans la chaîne logistique.

Enfin, la transition vers l'économie circulaire favorise **l'émergence de métiers spécialisés au niveau central**, comme les chefs de produit en économie circulaire et les acheteurs dédiés aux produits circulaires, notamment au sein des grandes entreprises qui font de l'économie circulaire un pilier de leur stratégie[152]. Le chef de produit économie circulaire joue un rôle clé dans la conception et la gestion d'une gamme spécifique de produits, en intégrant des critères comme la réparabilité, la durabilité et le reconditionnement. De leur côté, les acheteurs spécialisés doivent développer des compétences en évaluation des produits d'occasion ou reconditionnés, en négociation avec des fournisseurs ou éco-organismes, et en gestion des critères environnementaux dans les processus d'approvisionnement. Ces rôles stratégiques permettent aux entreprises de structurer leur offre circulaire tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs et aux exigences réglementaires.

En développant ces compétences en interne, les entreprises de l'ameublement peuvent non seulement réduire les coûts liés à l'externalisation de certaines activités, mais aussi accroître leur capacité à innover et à répondre de manière flexible aux évolutions du marché. Cela permet également de valoriser les salariés en leur offrant des opportunités de montée en compétence, d'évolution de carrière, tout en contribuant à la résilience et à la durabilité de l'entreprise.

Cependant, **dans les petites entreprises, ce sont souvent les patrons eux-mêmes qui devront gérer les nouveaux défis** liés à l'économie circulaire[153]. Sans équipes dédiées, ils seront responsables de la mise en place de pratiques circulaires, de la gestion des produits en fin de

---

[150] Entretiens réalisés avec des grandes entreprises pendant l'étude

[151] Entretiens et focus group réalisés avec des grandes entreprises pendant l'étude

[152] ibid

[153] ibid

vie et de la collaboration avec des partenaires pour le recyclage ou le réemploi. Ces exigences supplémentaires créent une pression accrue sur des salariés déjà confrontés à des marges réduites et des volumes de ventes parfois incertains, soulignant la nécessité d'un accompagnement adapté pour permettre aux vendeurs de s'adapter efficacement à ces nouvelles attentes[154].

4.2 Les besoins en formations

Afin d'intégrer l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement et le développement de ces activités, il est important de soutenir des formations adaptées, tant pour les nouveaux entrants que pour les professionnels en poste.

Compte tenu que peu d'entreprises de la branche prévoient de recruter dans les années à venir, comme le révèle l'enquête, **une clé de développement majeure pour celles qui souhaiteraient progressivement intégrer des pratiques circulaires est la montée en compétences des professionnels en poste[155]**, par le biais de formations internes et continues. Cette montée en compétence peut passer par **des formations certifiantes mais également par des formations non-certifiantes** dans un premier temps.

En termes de formations continues certifiantes, les **certificats de qualification professionnelle (CQP) déjà existantes au sein de la branche pourraient permettre d'ajouter des modules spécifiques à l'économie circulaire (ou du moins à la sensibilisation).**

Encadré 5 Les certificats de qualification professionnelle (CQP) dans la branche du négoce de l'ameublement

La branche du négoce de l'ameublement dispose de 4 certifications différentes à ce jour, à savoir[156] :

- CQP Concepteur(trice)-vendeur(euse) de cuisines et/ou aménagement intérieur
- CQP Poseur de cuisines et/ou aménagement intérieur
- CQP Manager commercial cuisines et/ou aménagement intérieur
- CQP Vendeur(euse) conseil en aménagement et décoration de la maison

L'étendue de ces CQP reflète la diversité de la branche professionnelle et permet de couvrir les principaux métiers et compétences requises. Plus d'une dizaine d'organismes sont agréés pour dispenser ces CQP.

La mise à jour de ces CQP étant relativement récente, elles ont encore besoin d'être connues et reconnues par les acteurs de la branche, les entreprises, ou les potentielles personnes qui seraient formées[157]. Cependant, **ces CQP ont comme avantage de correspondre aux attentes des entreprises car elles sont ciblées sur des métiers spécifiques, et elles sont aussi assez courtes, ce qui est appréciée des personnes en formation[158]**.

Cette approche qui consiste à « colorer » les formations existantes en y ajoutant des spécificités liées à l'économie circulaire, plutôt que de les refondre intégralement est intéressante[159] aux vues du développement de l'économie circulaire dans la branche. Cette pratique est notamment adoptée par d'autres branches pour sensibiliser à l'économie

[154] ibid

[155] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 1 de l'étude

[156] https://www.lopcommerce.com/l-opcommerce/les-20-branches-professionnelles/negoce-de-l-ameublement/presentation/

[157] https://www.afpa.fr/actualites/formations-ameublement-commerce

[158] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 2 de l'étude

[159] ibid

circulaire[160]. Cela permet d'intégrer progressivement des compétences nouvelles sans nécessiter une restructuration complète des référentiels. Ces ajouts peuvent inclure des connaissances sur l'écoconception, la gestion des flux circulaires, l'estimation de ces nouveaux produits ou encore les pratiques de tri et de recyclage.

De plus, **la formation continue dans la branche peut également prendre la forme de formations non certifiantes, notamment réalisées au sein des entreprises elles-mêmes**. En effet, ce processus peut permettre d'expérimenter la réparation, le réemploi et la mise en place d'offres servicielles sans impliquer un recrutement externe[161]. Pour cela, l'entreprise doit être en mesure d'identifier les profils des professionnels susceptibles de s'adapter à cette évolution professionnelle et comprendre les aspirations professionnelles de ses salariés. Par exemple, les compétences demandées aux vendeurs évoluent, mais sans transformation fondamentale de leurs référentiels de certification. De façon plus générale, à l'heure actuelle les salariés peuvent être sensibilisés à l'économie circulaire quand cela est possible grâce aux formations ou modules non-certifiants proposés par les entreprises ou par la branche (exemple : Click & Form). Si ces formations non-certifiantes et internes ont leur place à court terme, puisqu'elles répondent à l'objectif d'informer petit à petit et de sensibiliser quelques personnes au sein des entreprises, il y a quand même une limite à ce processus. En effet, ces formations ne permettent pas aux salariés d'acquérir des compétences reconnues par les autres entreprises et n'ont pas de valeur sur le marché de l'emploi.[162] De plus, le développement de ces formations n'est pas à la portée de toutes les entreprises, notamment des petites qui n'ont pas les moyens d'investir seules dans ce type de formation.

Lors du groupe de discussion de novembre 2024, plusieurs participants ont indiqué que pour répondre aux besoins de la branche**, il est important de développer des modules courts, digitaux et ciblés sur des thématiques spécifiques**[163]. Ces formats permettent de sensibiliser rapidement les apprenants tout en répondant aux contraintes des entreprises et des professionnels. Chez IKEA, par exemple, des formations en e-learning sont mises en place pour valider des processus spécifiques via des modules dédiés[164]. Ces formations permettent de structurer les compétences, notamment en matière de contrôle qualité, une compétence enfin reconnue dans le cadre des pratiques circulaires. Cependant, pour répondre aux nouveaux besoins, les formations doivent aller au-delà de l'approche actuelle en incluant des compétences clés comme la maîtrise des chiffres pour évaluer la performance des produits circulaires et l'utilisation d'outils digitaux pour assurer la traçabilité et l'analyse des flux[165]. Ces formations permettent notamment de faire monter en compétences des salariés déjà présents au sein des entreprises et l'économie circulaire peut en ce sens permettre une évolution des carrières des salariés.

De plus, **tous les types de formation ne doivent pas négliger l'importance de former les dirigeants et les profils managériaux à l'économie circulaire puisque ce sont ces profils au sein**

---

[160] ibid

[161] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 2 de l'étude

[162] ibid

[163] ibid

[164] ibid

[165] ibid

de l'entreprise qui décideront d'intégrer ou non des pratiques circulaires à leur business model.[166]. En effet, c'est à eux que revient la décision ou non de se tourner vers ces pratiques.

Quant à la formation initiale, elle peut être un moyen d'accélérer l'émergence de ces pratiques, en formant des jeunes aux pratiques circulaires, **mais cette fois-ci à plus long terme**. Selon l'enquête réalisée auprès des entreprises de la branche (Figure 16), les répondants estiment que promouvoir l'apprentissage pratique et l'expérience sur le terrain grâce à des stages et à une collaboration étroite entre les centres de formation et les entreprises permettrait d'accélérer cette transition. (49% de réponses jugées « fortes » ou « très fortes »). Les entreprises ont également mentionné l'intégration des modules spécifiques sur l'économie circulaire dans les programmes de formation initiale des cadres (42% des réponses jugées « fortes » ou « très fortes ») ; actualiser les fiches métiers pour réviser les formations dispensées et y intégrer des éléments de durabilité (39%) ; et intégrer des modules techniques spécifiques dans les formations techniques pour appliquer l'économie circulaire au démantèlement et au recyclage (38% de réponses jugées « fortes » ou « très fortes »). Cependant, le taux de non-réponses important, entre 34 et 42%, s'explique par le fait que de nombreuses entreprises ne se sentent pas concernés par l'économie circulaire. Les pratiques circulaires dans la branche professionnelle étant encore émergentes, il paraît pour l'instant ambitieux de toucher à ces formations. Il peut être tout de même intéressant de sensibiliser les jeunes générations à ces nouvelles pratiques. Malheureusement, l'évolution de la formation initiale n'est ni dépendante de la volonté de l'Opcommerce, ni des différents acteurs de la branche. Seuls des liens créés de façon individuelle entre par exemple des centres de formation et des entreprises qui souhaitent s'emparer de ces sujets pourraient être levier d'action à petite échelle.

[166] ibid

Figure 16 Propositions répondants aux besoins de ressources humaines en matière d'économie circulaire dans la branche professionnelle

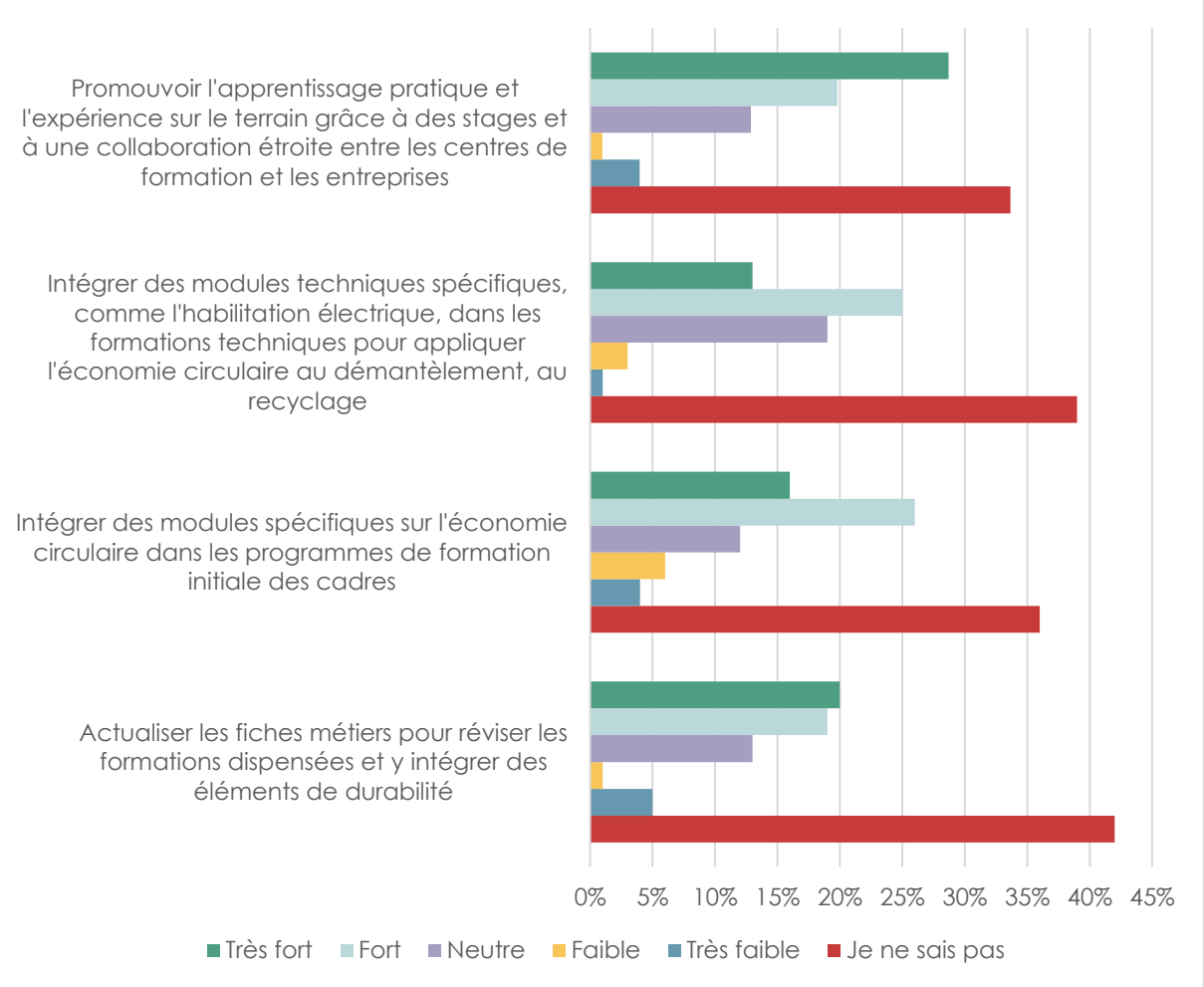

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 100 entreprises

De plus, la plupart des entreprises répondant à l'enquête de la branche (62 de 118) ne sait pas ou ne se prononce pas sur l'adéquation des formations disponibles aux besoins de la branche professionnelle, comme le montre la **Erreur ! Source du renvoi introuvable.**.

Figure 17 Adéquation entre les formations dispensées et les besoins de la branche sur l'économie circulaire

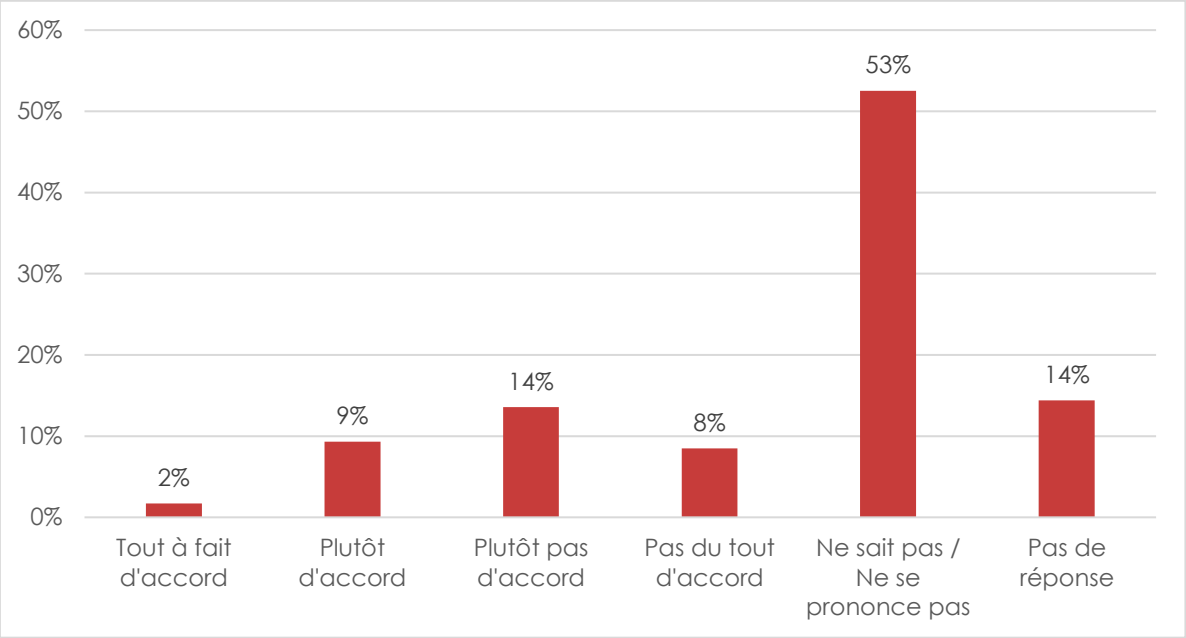

Source : Enquête de la branche d'ameublement sur l'économie circulaire, Technopolis Group, 2024, nombre de répondants : 118 entreprises

Enfin, **l'idée d'intégrer les éco-organismes dans les financements et le développement des formations apparaît comme un levier important**[167]. Ces partenariats permettraient de bénéficier de leur expertise spécifique tout en mutualisant les ressources pour créer des programmes adaptés aux besoins réels du secteur. Ces initiatives contribueraient à la fois à former sur des métiers émergents et à préparer les professionnels aux transformations structurelles induites par l'économie circulaire.

5 Conclusion, recommandations et bonnes pratiques

5.1 Conclusions

La **France est un leader reconnu en matière d'économie circulaire**. Le secteur de l'ameublement est néanmoins encore dans une phase d'adaptation face aux nouvelles exigences réglementaires, notamment la **loi AGEC et l'extension de la REP** ameublement qui devraient être renforcées par les futurs dispositifs européens. Ces changements imposent aux **acteurs de la branche du négoce de l'ameublement d'intégrer progressivement les pratiques circulaires dans leurs activités**, avec un accent particulier sur l'allongement de la durée de vie des produits, au travers de l'éco-conception, de la seconde main, du réemploi, de la réparation, l'auto-réparation ou encore la location et leasing.

L'étude a relevé que l'économie circulaire présente des opportunités et des défis aux acteurs de la branche. Bien que les réglementations françaises et européennes actuelles représentent une opportunité pour le secteur de devenir un leader européen, des obstacles tant financiers

[167] Entretiens et groupe de discussion avec les acteurs de la branche lors de la phase 2 de l'étude

que logistique persistent. Ces défis appellent à un changement de paradigme pour intégrer progressivement ces pratiques tout en respectant les réalités économiques des entreprises. Notamment, l'environnement économique, marqué par la crise sanitaire, l'inflation et des évolutions législatives incertaines, freine les investissements nécessaires à la transition circulaire. À ce jour, une majorité des entreprises n'adoptent pas ces pratiques. Bien que 25 % des répondants envisagent de le faire d'ici 2030, ces ambitions restent limitées face aux exigences de la loi AGEC. Les motivations incluent l'amélioration de l'image de marque, la différenciation concurrentielle et les attentes des consommateurs.

Le secteur se distingue par une diversité d'acteurs, avec une majorité de petites entreprises et quelques grands groupes. La recherche a démontré que les petites structures, souvent limitées en ressources, peinent à s'engager dans des pratiques circulaires. En revanche, les grandes entreprises, grâce à leurs capacités financières et humaines, ont un rôle majeur à jouer, bien qu'elles soient confrontées à des défis logistiques liés à la gestion des flux inversés et au stockage. De plus, **la diversité des produits proposés, allant des meubles de salon aux cuisines ou encore aux luminaires, représente un défi supplémentaire pour l'adoption généralisée des pratiques circulaires**. En effet, chaque type de produit nécessite des solutions spécifiques en termes de conception, réemploi et recyclage. En outre, la branche repose sur chaîne de valeur complexe, incluant fabricants, distributeurs, grossistes et éco-organismes. Cette complexité dilue les responsabilités et engendre des défis pour chaque typologie d'acteurs pour réussir la transition vers un modèle circulaire.

En ce qui concerne les types d'activités et les dynamiques de marché dans le secteur de l'ameublement en lien avec l'économie circulaire, on observe que les pratiques circulaires progressent lentement. Certaines entreprises mettent néanmoins en avant des initiatives telles que la réparation en magasin, le réemploi, la seconde main et la distribution de produits remis en état. Cependant, la réparation reste une activité encore marginale, alors que la seconde main et le réemploi sont des activités plus développées à ce jour pour les éléments d'ameublement. Parmi ces dernières, la revente de produits d'occasion se distingue comme celle offrant le plus fort potentiel de croissance dans les années à venir. Les cinq dernières années ont en effet confirmé l'essor du marché de l'occasion, porté par l'intérêt croissant des consommateurs et le soutien actif des acteurs de l'économie sociale et solidaire. On note également l'émergence des premières offres servicielles, bien qu'elles en soient encore à un stade préliminaire.

L'impact de l'économie circulaire sur l'emploi dans le négoce de l'ameublement reste limité, avec des perspectives de recrutement réduites pour les métiers circulaires, notamment dans les TPE et PME. Cependant, l'étude a révélé que, pour les grandes entreprises, qui sont davantage enclines à intégrer les pratiques circulaires à court et moyen termes, **l'enjeu ne réside pas tant dans le recrutement de nouveaux profils spécialisés, mais dans la formation des salariés existants pour adapter les métiers traditionnels à un modèle circulaire**. Par exemple, l'évolution des métiers en logistique, SAV et relation client, ainsi que l'émergence de fonctions telles que celles de chefs de produit circulaire, souligne la nécessité d'une transformation des compétences pour répondre aux exigences d'un modèle durable.

À court terme, cette montée en compétences sera soutenue par des formations internes continues, qui constitueront un levier clé pour structurer une offre circulaire. À moyen et long terme, les formations pourraient être repensées en collaboration entre les entreprises, l'Opcommerce et les centres de formation, afin de garantir le développement de programmes certifiants adaptés.

Bien que les entreprises de la branche commencent à s'intéresser à aux pratiques liées à l'économies circulaires, la branche doit encore renforcer ces efforts pour construire une vraie

dynamique circulaire. À cet effet, ce rapport s'accompagne de recommandations dédiées à l'Opcommerce, visant à appuyer les entreprises dans leurs transitions. Par ailleurs, un guide de bonnes pratiques, inspiré des initiatives des entreprises de la branche, a été élaboré.

Il est important de noter que cette recherche fournit une vue d'ensemble des enjeux. **Une analyse plus approfondie des modèles économiques spécifiques, tels que les offres servicielles, est recommandée**. Cette analyse dédiée devrait permettre d'évaluer l'impact de ces nouveaux services sur le modèle des entreprises, notamment en termes d'investissements nécessaires, de retour sur investissement, de produits adaptés aux offres de location, ainsi que des défis et opportunités qu'ils représentent. Par ailleurs, les acteurs du secteur ont exprimé un intérêt pour des cartographies plus détaillées de la chaîne de valeur à l'échelle locale, afin de faciliter l'établissement des collaborations nécessaires, notamment avec les entreprises de l'économie sociale et solidaire (ESS) ou celles spécialisées dans le marché de la seconde main.

5.2 Recommandations

La présente section propose une liste de recommandations **à l'intention des acteurs de la branche, qui pourraient bénéficier du soutien de l'Opcommerce**, notamment en matière de coordination et de mise en œuvre auprès des différents acteurs du secteur, tels que les pouvoirs publics et les acteurs régionaux, pour n'en citer que quelques-uns. Ces recommandations résultent de la phase de recherche de l'étude et ont été affinées, validées et finalisées à la suite de l'atelier de validation du 13 décembre 2024.

Cette étude met en avant **deux axes stratégiques majeurs des recommandations** :

- **Communication et sensibilisation** (recommandations 1.1, 1.12, 1.3, 2.1, 3.1) – a pour l'objectif de sensibiliser les acteurs de la branche, les centres de formation professionnelle et les collectivités territoriales aux résultats de l'étude. Il s'agit d'organiser des sessions informatives pour diffuser ces résultats et valoriser le métier qui sont au cœur de pratiques circulaire au sein de la branche.
- **Promotion, accompagnement et coordination** (recommandations 1.4, 1.5, 1.6, 2.2. 3.2) – a pour l'objectif d'accompagner la transition des acteurs de la branche grâce à la promotion du partage d'expériences et à des sessions de coaching adaptées. Il s'agit de renforcer la structuration et la coordination des travaux pour aligner les efforts collectifs et maximiser leur impact au sein de la branche.

Les recommandations sont organisées autour des trois sujets majeurs identifiés dans l'étude, présenter ci-dessous :

- Déploiement et adoption de pratiques circulaires
- Évolution des métiers et compétences requises
- Formations

5.2.1 Déploiement et adoption des pratiques circulaires

Un enjeu crucial pour l'économie circulaire dans le négoce de l'ameublement est une **généralisation des pratiques circulaires par les entreprises, notamment les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), qui constituent la majorité du secteur en nombre d'établissements**. Cependant, l'étude révèle que ces pratiques restent marginales, puisqu'elles sont principalement portées par quelques grandes entreprises ou entreprises innovantes, et sont freinées par un manque de connaissance et une perception de renchérissement et que représenterait la mise en œuvre de ces pratiques. Il est donc essentiel de soutenir le déploiement de ces pratiques par des mesures concrètes et incitatives.

Constat de l'étude	**Éléments de recommandations**	**Modalités de mise en œuvre**
Côté demande, la transition vers une économie circulaire est portée par des consommateurs de plus en plus sensibles à la durabilité des produits, les évolutions réglementaires récentes, et la raréfaction des matières premières. Côté offre, malgré ces incitations, les entreprises de la branche, confrontées à un marché en contraction depuis 2023, priorisent leur pérennité économique plutôt que l'adoption de pratiques écologiques et la transformation de leurs modèles d'affaires. L'économie circulaire n'est donc pas vue pour le moment comme une opportunité de marché au sein du secteur de l'ameublement mais plutôt comme une contrainte financière et logistique. De plus, l'hétérogénéité de la branche, avec tous les produits qu'elle couvre implique une prise en compte de défis spécifiques pour chaque type de produits. Malgré ces difficultés, quelques initiatives émergent et **d'autres entreprises envisagent d'adopter des pratiques circulaires**, telles que la seconde main, la réparation, le réemploi ou les offres servicielles, qui sont d'ailleurs plébiscitées par les jeunes générations.	**1.1 Communiquer davantage** à destination des entreprises sur l'impact et le potentiel de l'économie circulaire dans la branche, notamment par le biais d'une sensibilisation sur les opportunités que peut représenter l'économie circulaire pour les acteurs de la branche	**L'Opcommerce organise et coordonne des actions de communication et de sensibilisation en matière d'économie circulaire. Ces efforts pourraient inclure, entre autres :** • **Diffusion de la présente étude, qui recense notamment des bonnes pratiques** à adopter pour les entreprises qui souhaitent intégrer des pratiques circulaires • Réalisation d'études supplémentaires focalisées sur certaines pratiques ou produits de la branche, afin de prendre en compte les spécificités de chaque acteur : – **Réalisation d'une étude sur le déploiement des offres servicielles dans la branche** et analyse des opportunités et des freins à prendre en compte, ainsi que des impacts économiques sur le modèle d'affaire des entreprises – **Réalisation d'une étude sectorielle** sur le déploiement de pratiques circulaires dans certains secteurs spécifiques de la branche ayant des défis propres à la mise en œuvre de pratiques circulaires (comme le secteur de la literie)
La réglementation française évolue fréquemment et est souvent perçue comme en avance par rapport à celle de l'UE. Cela crée un frein pour certaines entreprises, qui craignent un décalage entre les réglementations française et européenne, nécessitant des ajustements de leurs pratiques. De plus, **bien que des dispositifs comme les fonds réparation et réemploi aient**	**1.2 Sensibilisation sur le cadre législatif et les stratégies de l'État et de l'Union européenne** : Mettre en lumière les réformes législatives et les stratégies nationales et européennes visant à soutenir la transition vers l'économie circulaire, y compris l'agenda provisoire. Il est important de souligner l'engagement des	L'Opcommerce organise et coordonne des actions de communication et de sensibilisation en matière • Veille juridique : renforcer la diffusion d'une veille juridique régulière sur l'évolution du cadre législatif actuel, afin de tenir les acteurs du secteur informés des évolutions réglementaires pertinentes.

Constat de l'étude	Éléments de recommandations	Modalités de mise en œuvre
été mis en place, leur accessibilité et leur utilisation demeurent limitées. Plus de 60 % des entreprises interrogées estiment ne pas être suffisamment informées des aides disponibles.	pouvoirs publics pour favoriser des modèles économiques durables. **1.3 Communication renforcée sur les dispositifs aides déjà mis à dispositions des acteurs de la branche** pour accélérer le déploiement de l'économie circulaire.	• Ateliers de discussion et de présentation des différents dispositifs existants (e.g. webinaire trimestriel) • Mise en place d'une communication dédiée sur l'économie circulaire dans la branche (newsletter, guide d'information sur les aides existantes, etc)
Le secteur de l'ameublement se caractérise par sa diversité, tant en termes d'acteurs que de produits. Les enjeux varient selon la taille, l'activité et la localisation des entreprises. Les grandes entreprises, avec leurs ressources financières et humaines, influencent le marché de l'emploi et la formation, et peuvent plus facilement expérimenter des offres circulaires. À l'inverse, les petites entreprises, qui représentent une part significative du secteur, rencontrent des obstacles dans l'adoption de ces nouvelles pratiques. **Chaque catégorie d'acteurs doit relever des défis spécifiques pour réussir la transition vers des modèles circulaires et développer un modèle économique à la fois adapté et financièrement viable en fonction de ses moyens**	**1.4** Promouvoir **le partage des bonnes pratiques circulaires et approfondir la réflexion sur leur modèle économique** • **Partager des succès stories et encourager la discussion entre les acteurs de la branche, notamment** en mettant en avant des exemples concrets d'entreprises ayant adopté des modèles économiques circulaires avec succès. • **Accompagnement de façon plus individualisée les entreprises** à se positionner sur un marché en évolution, en optimisant leurs pratiques et leur modèle économique face à une concurrence croissante. Approfondir les connaissances sur les offres émergentes (comme les offres servicielles).	L'Opcommerce coordonne les efforts des acteurs de la branche pour favoriser le recensement et le partage des bonnes pratiques • **Maintenir une veille continue des bonnes pratiques auprès des représentants de la branche**, afin de les diffuser aux entreprises souhaitant adopter des pratiques circulaires • **Organisation de groupes de travail et de sessions de coaching/ et ou d'un séminaire annuel :** Mise en place de sessions collaboratives pour permettre aux grandes entreprises et aux plus petites de partager des expériences et des bonnes pratiques, permettant ainsi aux plus petites entreprises de bénéficier des connaissances et des ressources des plus grandes.
Un **frein majeur à l'intégration des pratiques circulaires dans le secteur est le coût logistique, notamment le transport.** Les meubles, étant souvent lourds et volumineux, sont difficiles à acheminer vers les centres de réemploi ou de réparation, ce qui complique leur gestion pour les consommateurs et les entreprises. La **proximité du service mis en place par les entreprises est donc un enjeu majeur pour des pratiques circulaires, offrant ainsi un fort potentiel de réorganisation de la chaîne de valeur pour répondre à la demande croissante**. Pour répondre à ces enjeux, plusieurs entreprises tendent de plus en plus vers le développement de partenariats locaux avec des acteurs de l'ESS	**1.5 Mettre en avant et recenser les potentiels acteurs locaux** avec qui les entreprises pourraient collaborer pour diminuer leurs couts logistiques **1.6 Encourager les projets d'économie circulaire à petite échelle**, en soutenant les pratiques d'entreprises locales qui mettent en place des solutions d'économie circulaire.	**L'Opcommerce performe, en collaboration avec ses directions régionales, réaliser une cartographie des acteurs locaux** qui peuvent s'inscrire dans la chaine de valeur des entreprises de la branche et contribuer au développement de l'économie circulaire. • Réalisation d'une étude sur la coordination des acteurs de la branche concernant la mise en place de pratiques circulaire et réalisation d'une cartographie.

5.2.2 Évolution des métiers et compétences requises

La transition vers l'économie circulaire dans la branche **pourrait transformer les métiers de la branche du négoce de l'ameublement, en créant un regain d'intérêt pour certains métiers et en augmentant le besoin sur certaines compétences spécifiques**. Plusieurs métiers clés, comme ceux liés à la logistique, à la vente / relation client et à la réparation ou au réemploi, sont directement impactés par l'intégration de pratiques circulaires. Ces métiers nécessitent une montée en compétences techniques (réparation, écoconception, optimisation des processus logistiques), relationnelles, mais aussi transversales, comme la compréhension des enjeux environnementaux ou la capacité à travailler dans des chaînes de valeur plus collaborative.

La mise en place de ces recommandations nécessite la collaboration des acteurs de la branche, tels qu'Opcommerce et les organismes de formation, pour actualiser les CQP (certificats de qualification professionnelle) et inclure ces compétences émergentes dans les cursus de formation.

Situation actuelle	**Éléments de recommandations**	**Modalités de mise en œuvre**
La transition vers l'économie circulaire pourrait **transformer les métiers de la branche du négoce de l'ameublement**, en mettant en avant de nouvelles exigences en termes de compétences : • **La demande pour des savoir-faire en réparation et restauration pourrait donc s'accroître lentement**, en particulier pour des métiers artisanaux comme celui de menuisier, de tapissier ou d'ébéniste, qui apportent une valeur ajoutée aux processus de réemploi. Les compétences techniques, bien que modestement sollicités aujourd'hui, pourraient être de plus en plus recherchés avec la montée en puissance des pratiques circulaires. • La mise en œuvre de pratiques comme le reconditionnement ou les offres servicielles **pourrait créer des opportunités d'emploi et de spécialisation dans des secteurs émergents**, tels que la gestion de plateformes de seconde vie, la conception de solutions innovantes pour le réemploi, ou encore la création de nouveaux services pour les consommateurs. Les espaces de seconde vie transforment par exemple le rôle traditionnel des vendeurs les amenant à devenir des conseillers capables d'évaluer l'état des produits, d'estimer leur valeur en termes de durabilité et de réparabilité, et	2.1 **Promouvoir auprès des entreprises l'importance des métiers clés dans le développement** des pratiques liées à l'économie circulaire au sein du secteur • Valoriser les professions traditionnelles (menuisiers, tapissiers et ébénistes), en mettant en avant leur rôle clé dans le réemploi et la réparation. • Mettre en avant des métiers actuels en transition pour intégrer des aspects de circularité dans leurs fiches de métiers / référentiels	**L'Opcommerce organise et coordonne des actions de communication et de sensibilisation sur l'évolution des métiers existants et l'émergence de nouveaux métiers liés à l'économie circulaire au sein de la branche.:** • Diffuser des campagnes de communication pour promouvoir ces métiers en transition auprès des entreprises valoriser le métier comme contributeur à la transition écologique. • Mettre en place des outils d'évaluation des compétences internes pour aider les entreprises à identifier les besoins en formation et les personnes qui pourraient y participer.

d'accompagner les clients dans leurs choix. Cependant, l'étude révèle que les compétences actuellement disponibles dans les entreprises de la branche sont souvent insuffisantes pour répondre aux défis spécifiques de l'économie circulaire. Les entreprises peinent à identifier et développer en interne les savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de pratiques circulaires.		
Les pratiques circulaires qui tendent à se développer nécessitent non seulement des compétences techniques spécifiques, mais aussi une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux et économiques liés à la durabilité. • Les entreprises de la branche recherchent de plus en plus de profils polyvalents, capables non seulement de réparer et reconditionner des appareils, mais aussi de gérer la relation client et de suivre les évolutions technologiques et réglementaires. Cette demande nécessite une adaptation continue des compétences des employés, au-delà des compétences techniques classiques liées au métier. Les compétences en communication et gestion de la relation client sont essentielles pour ces métiers. **Les interventions à domicile et le service client nécessitent des compétences relationnelles pour gérer efficacement les attentes des clients et expliquer clairement les réparations effectuées.** Compte tenu de l'évolution du cadre réglementaire et du potentiel du déploiement de l'économie circulaire dans la branche, **il est nécessaire de réexaminer régulièrement les certifications mises à dispositions des réparateurs (ou futurs réparateurs), comme les CQP et les formations pour refléter la maturité croissante de l'ensemble de ces aspects et répondent à l'évolution rapide des compétences et des exigences législatives**	**2.2 Coordonner la révision régulière des CQP dans le cadre conseil de perfectionnement et de mener une réflexion sur ce sujet.** • Identification des métiers en évolution afin d'y intégrer les compétences requises et émergentes pour adopter les pratiques de l'économie circulaire au sein de la branche, impliquant une révision des référentiels existants.	**L'Opcommerce coordonne les efforts au niveau de la branche :** • L'établissement d'un groupe de travail annuel pour échanger sur le sujet, en y incluant d'autres parties prenantes (partenaires sociaux et patronaux). • L'Opcommerce, par le biais **d**ans le cadre conseil de perfectionnement, peut revisiter les référentiels actuels des métiers en évolution pour intégrer les pratiques émergentes de l'économie circulaire. Cela permettrait de renforcer les certifications existantes avec des notions spécifiques à l'économie circulaire.

5.2.3 Formations

La branche dispose d'un catalogue de formations varié, incluant des options certifiantes et non certifiantes, initiales et continues.

La transition vers l'économie circulaire met en lumière un besoin accru de formation dans la branche du négoce de l'ameublement pour répondre aux nouveaux défis environnementaux et réglementaires. Les formations doivent intégrer des compétences techniques en réparation, réemploi et écoconception, tout en répondant à l'émergence de métiers liés à la logistique circulaire et à la gestion des flux de retour.

Situation actuelle	**Éléments de recommandations**	**Modalités de mise en œuvre**
La branche du négoce de l'ameublement en France propose plusieurs formations professionnelles visant à développer les compétences spécifiques requises dans le secteur. Parmi les principales certifications, on trouve les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) suivants : • Concepteur(trice)-Vendeur(se) de cuisines et/ou aménagement intérieur • Manager commercial cuisines et/ou aménagement intérieur • Poseur de cuisines et/ou d'aménagement intérieur • Vendeur(se) conseil en aménagement et décoration de la maison La formation peut donc constituer un levier clé pour accompagner la transition vers l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement. Pourtant, l'étude révèle que **les formations actuellement proposées par les organismes de formation et entreprises de la branche intègrent encore peu les enjeux spécifiques liés à cette transition**. Les contenus pédagogiques se concentrent souvent sur des compétences traditionnelles, sans inclure de manière systématique les dimensions émergentes, comme la réparation, le réemploi ou encore la logistique circulaire.	3.1 Sensibiliser tous les types de profil au sein des entreprises (cadres, dirigeants, techniciens, fonctions supports, etc) à l'intégration de l'économie circulaire dans la branche pour avoir un mouvement coordonné vers des pratiques circulaires. 3.2 Faciliter la collaboration entre les entreprises du secteur et les centres de formation pour co-développer des programmes répondant aux besoins spécifiques du marché.	**L'Opcommerce coordonne les efforts au niveau de la branche :** • Sensibiliser les acteurs de la branche, notamment les chefs et les cadres d'entreprise aux pratiques circulaires et à leur intégration dans les modèles économiques des entreprises de la branche • Développer des modules spécifiques sur les principes de l'économie circulaire, la réparation, le réemploi dans les programmes de formation initiale et continue • Contribuer à la création de nouveaux parcours certifiants ou qualifiants liés à la gestion de plateformes de seconde vie et à la conception de services circulaires.

5.3 Bonnes pratiques

La montée en puissance de l'économie circulaire, soutenue par un cadre réglementaire en constante évolution et une demande croissante des consommateurs, combinée avec la baisse de leur pouvoir d'achat, offre de nouvelles opportunités pour les entreprises. Cette dynamique est renforcée par la diversité des services proposés sous l'égide de l'économie circulaire allant de l'éco-conception, à la réparation (incluant support à l'autoréparation), au reconditionnement, au réemploi et à la seconde main, au recyclage, à la mise en œuvre

d'offres servicielles/ de seconde main. Cependant, malgré une reconnaissance unanime du potentiel de ce modèle, de nombreuses entreprises hésitent à s'engager pleinement, freinées par des obstacles à court et moyen termes liés aux coûts économiques, aux enjeux logistiques et aux éléments d'hygiène liés à certains types de produit (e.g. literie).

Dans ce contexte, **le présent guide a pour objectif de fournir des bonnes pratiques afin de faciliter l'adoption et l'intégration des principes de l'économie circulaire au sein des entreprises de la branche**. Il s'appuie sur les enseignements tirés de recherches approfondies et de retours d'expérience, tout en prenant en compte les spécificités et les divergences entre petites et moyennes entreprises (PME) et grandes entreprises.

À travers des actions concrètes, ce guide propose un cadre pratique et adaptable permettant une mise en œuvre efficace de l'économie circulaire. Il vise à accompagner les entreprises, quelle que soit leur taille, dans leur transition vers un modèle économique durable et résilient.

5.3.1 Anticiper des évolutions réglementaires et mettre à jour des connaissances internes

Le cadre légal, tant au niveau européen que national, évolue rapidement, ce qui peut représenter un défi pour les entreprises en termes de projection à court et moyen termes. Ce constat est valable indépendamment de la taille de l'entreprise, qu'il s'agisse des TPE/PME ou de grandes organisations. Les nouvelles obligations en matière d'écoconception, de réemploi, de recyclage et d'information partagée aux consommateurs inciteront les entreprises à repenser leurs modèles de production et de vente, afin d'intégrer la durabilité au cœur de leurs produits. Par ailleurs, la loi AGEC a mis en place plusieurs dispositifs visant à encourager un changement des mentalités, tant chez les entreprises que chez les consommateurs. Parmi ces initiatives figurent le fonds réparation et le fonds réemploi, dont le périmètre inclut notamment les fauteuils, canapés, sièges et structures de lit. Toutefois, ces outils restent encore largement méconnus des entreprises à ce jour.

Pour relever ce défi, il est essentiel de mettre en place des mécanismes permettant :

- **Actualisation régulière des connaissances :** Mettre en place un système interne pour surveiller et analyser les évolutions réglementaires aux niveaux national et européen, notamment les directives sur le droit à la réparation, les passeports numériques de produits ou l'affichage environnemental.
- **Anticiper l'intégration des réglementations dans la stratégie des entreprises pour intégrer la durabilité sur le moyen et long terme :** Assurer que les stratégies commerciales incluent une adaptation proactive aux exigences de la loi AGEC et aux directives européennes, tout en évaluant les impacts sur le retour sur investissement à moyen et long terme.
- **La formation continue des collaborateurs** : garantir que les salariés, à tous les niveaux de l'organisation, soient informés des obligations légales en constante évolution. Cela peut inclure des formations régulières, des ateliers ou des briefings internes.

5.3.2 Adapter les stratégies de transition vers l'économie circulaire à la taille et aux ressources de l'entreprise

La transition vers une économie circulaire représente une opportunité majeure pour les entreprises de la branche du négoce de l'ameublement, bien qu'elle nécessite un changement de paradigme. Il s'agit de passer d'un modèle centré sur la vente de produits neufs à une approche intégrant la durabilité. Dans cette optique, les déchets, comme le bois, doivent être perçus non plus comme des résidus, mais comme des ressources précieuses pouvant être réutilisées ou recyclées. Aussi, le recyclage des matières premières comme le matelas peut être une opportunité. Cependant, ces pratiques (récupération, réparation, réutilisation) sont encore souvent perçues comme des contraintes au lieu d'être vues comme

des opportunités. Par ailleurs, ces modèles répondent à l'évolution des comportements de consommation, notamment chez les jeunes générations, qui manifestent un intérêt croissant pour de nouvelles offres telles que la location, en raison de ses avantages financiers et de sa flexibilité. Pour toutes les entreprises, quelle que soit leur taille, il est essentiel de réaliser un diagnostic individuel prenant en compte :

- La taille de l'entreprise, sa localisation et son marché cible ;
- Les produits et services proposés, afin d'identifier les opportunités pertinentes pour intégrer des pratiques circulaires.

5.3.2.1 Bonnes pratiques pour les petites entreprises (TPE et PME)

Pour les petites structures, la transition est souvent plus complexe en raison de leurs ressources limitées et de leur dépendance aux fournisseurs. Néanmoins, elles jouent un rôle crucial, notamment dans les territoires ruraux, pour généraliser les pratiques circulaires. Voici les étapes clés pour ces entreprises :

- **Identifier des opportunités accessibles :** privilégier des solutions adaptées à leur modèle d'affaires, comme la distribution de meubles fabriqués à partir de matériaux durables ou modulaires, ainsi que le développement de services locaux de réemploi, de revente de produits de seconde main et de collecte de meubles usagés, en tenant compte des types de produits qu'elles proposent.
- **Tester via des démarches de prototypage :** expérimenter à petite échelle de nouveaux services ou modèles économiques (par exemple, la location de meubles ou des partenariats avec des entreprises de seconde main et d'économie sociale et solidaire) avant de généraliser ces initiatives.
- **S'appuyer sur des réseaux de proximité :** collaborer étroitement avec les fabricants (retours de meubles, provision de pièces détachées), les plateformes de seconde main, les acteurs de l'économie sociale et solidaire, les éco-organismes, pour créer des écosystèmes locaux de partenariats.
- **Encourager la mutualisation et les projets à l'échelle régionale :** promouvoir des initiatives collaboratives, comme des ateliers régionaux, des sites démonstratifs, ou des plateformes locales, avec des acteurs régionaux, municipaux et des réseaux de l'économie circulaire. Ces projets favorisent l'apprentissage mutuel, la formation des salariés sur les nouvelles pratiques et le partage de bonnes pratiques.

5.3.2.2 Bonnes pratiques pour les grandes entreprises

Les grandes structures disposent de ressources financières et humaines plus conséquentes, leur permettant de[168] :

- **Mettre en œuvre des stratégies circulaires ambitieuses :** intégrer dans les stratégies d'entreprises des pratiques telles que la reprise de biens usagés, la création de « coins bonnes affaires » en magasin de produits de seconde main, la réparation, mise en place des services d'autoréparation pour les consommateurs, le reconditionnement et la location de meubles.

[168] Il est à noter que certaines de ces pratiques peuvent également s'appliquer aux grandes entreprises, en fonction de leur modèle économique

- **Identifier les produits les mieux adaptés :** investir dans des pratiques de prototypage pour identifier les catégories de produits les plus prometteuses aux pratiques liées à l'économie circulaire, comme le mobilier de salon, de séjour et de salle à manger. À l'inverse, la literie représente une catégorie ayant des enjeux très spécifiques, plus contraignants et nécessite donc une réflexion approfondie sur les pratiques qui seraient les plus adéquates. Une fois les produits identifiés, l'étape suivante consiste à élargir progressivement l'activité en proposant une gamme plus étendue, incluant davantage d'options durables
- **Sensibiliser le grand public :** jouer un rôle exemplaire en investissant dans des initiatives novatrices et en sensibilisant les consommateurs à l'économie circulaire dans le secteur de l'ameublement (e.g. le retour des bien usagé, l'achat des produits durable ou de seconde main). Cela peut inclure la formation des vendeurs et du service client pour mieux informer les clients sur les produits durables lors de leurs achats.

5.3.3 Intégrer de la proximité dans les modèles économiques des PME et des grandes entreprises

L'économie circulaire, intrinsèquement liée à la notion de proximité des services, offre des opportunités distinctes aux PME/TPE et aux grandes entreprises. Le développement de la proximité peut ainsi s'intégrer dans les stratégies des entreprises, chacune selon ses capacités et priorités. Tandis que les PME misent sur leur flexibilité et une proximité immédiate avec les clients, les grandes entreprises privilégient une approche de décentralisation stratégique, visant à mieux répondre aux exigences de l'économie circulaire tout en optimisant les coûts et la logistique. Le benchmark international montre que la collaboration au niveau régional, avec des acteurs publics ou des réseaux d'entreprises, peut être déterminante pour surmonter certaines contraintes logistiques et financières. De telles coopérations permettent non seulement de mutualiser les ressources, mais aussi de créer des synergies bénéfiques pour réussir cette transition.

- Pour les TPE et PME, le maillage territorial insuffisant, notamment dans les zones rurales constitue une piste d'amélioration.
  - **Les TPE et PME peuvent tirer parti de cette situation en développant un modèle économique axé sur la couverture territoriale de proximité**, en se concentrant sur les besoins spécifiques des zones rurales. Une première étape essentielle pour ces entreprises consiste à réaliser un diagnostic approfondi des opportunités, en tenant compte de critères tels que la localisation, la clientèle cible, et les produits ou services proposés
- Pour les grandes entreprises, la centralisation actuelle des points de stockage, de reconditionnement et de réparation s'avère parfois trop complexe et coûteuse.
  - **Les grandes entreprises pourraient progressivement s'adapter à une approche décentralisée en concentrant ces activités associées à l'économies circulaire à une échelle locale pour réduire les coûts**. Plusieurs grandes entreprises considèrent dans les années à venir d'expérimenter notamment des modèles de réemploi et de seconde main à une échelle locale de déploiement, ici régionale, pour garantir la stabilité du modèle économique. Cette stratégie permettrait non seulement de répondre aux attentes croissantes en matière de proximité, mais aussi de réduire les coûts liés au transport et à la chaîne logistique, tout en créant des opportunités d'emploi dans les territoires moins desservis et en attirant de nouveaux talents.

5.3.4 Anticiper la demande et assurer la qualité et la traçabilité des produits réparés et reconditionnés

Garantir la qualité et la traçabilité des produits issus de l'économie circulaire est essentiel pour répondre aux attentes des consommateurs et renforcer leur confiance. Cette démarche s'applique à toutes les entreprises, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes.

- **Assurer tant que possible la traçabilité complète :** Fournir des informations claires et accessibles sur l'origine des produits, des pièces détachées et sur les étapes de réparation ou de reconditionnement, quand cela est à disposition des entreprises. Cela permet aux consommateurs de comprendre l'histoire du produit et de valoriser son parcours circulaire.
- **Promouvoir des labels de qualité reconnus** : Adopter et communiquer sur des certifications comme QualiRépar, permettant de garantir aux consommateurs que les produits et services respectent des standards élevés en matière de fiabilité et de durabilité.
- **Intégrer des passeports numériques pour les produits (à l'avenir)** : Ces passeports, détaillant la composition, la réparabilité et les interventions réalisées, permettent aux consommateurs d'avoir une visibilité complète sur le produit, renforçant ainsi leur confiance.

5.3.5 Renforcer les compétences internes pour soutenir la transition vers l'économie circulaire

Les entreprises de la branche de l'ameublement, qu'elles soient petites, moyennes ou grandes, ne prévoient pas nécessairement de nouveaux recrutements à court terme pour soutenir le déploiement des pratiques circulaires. Elles privilégient plutôt la formation et la montée en compétences des salariés existants pour répondre à ces nouveaux défis. Cela s'inscrit dans un contexte marqué par une externalisation croissante des services, notamment les activités de service après-vente, ce qui limite leur capacité à mettre en œuvre des pratiques circulaires de manière autonome.

Cependant, le développement des activités de réemploi, de réparation et de recyclage représente une opportunité de redynamiser certains métiers et de réinternaliser certaines fonctions stratégiques au sein des entreprises. En développant ces compétences en interne, les entreprises peuvent réduire les coûts liés à l'externalisation, améliorer leur capacité d'innovation et renforcer leur résilience face aux évolutions du marché. Par ailleurs, cela valorise les salariés en leur offrant des perspectives de montée en compétence et de contribution à la durabilité de l'entreprise.

5.3.5.1 Recommandations pour les petites entreprises (PME)

Dans les petites structures, les dirigeants jouent un rôle clé, souvent en l'absence d'équipes dédiées. Ils doivent relever les défis de l'économie circulaire tout en gérant les produits en fin de vie et en collaborant avec des partenaires pour le recyclage ou le réemploi. Les actions recommandées incluent :

- **Internaliser les processus clés :** réduire l'externalisation des services tels que la livraison et le SAV, le montage, permettant ainsi l'intégration complète du circuit de distribution.
- **Développer des formations dédiées aux chefs d'entreprises :** proposer des formations spécifiques pour sensibiliser les chefs d'entreprise à l'économie circulaire et aux opportunités qu'elle offre à chaque étape de la chaîne de valeur.
- **Fournir des outils pratiques :** mettre à disposition des modules de formation courte en ligne ou des guides pratiques téléchargeables pour aider les entreprises à mettre en œuvre des pratiques circulaires.

- **Encourager la collaboration inter-entreprises :** favoriser la création de réseaux et le partage d'expériences entre entreprises pour mutualiser les connaissances et développer des solutions adaptées.

5.3.5.2 Recommandations pour les grandes entreprises

Les grandes structures, avec leurs ressources plus importantes, peuvent initier des actions à plus grande échelle :

- **Identifier des liens avec les métiers existants et sensibiliser les salariés :** repérer les profils de professionnels susceptibles de s'adapter à cette évolution et comprendre les aspirations des salariés. Adapter les formations continues pour intégrer des modules liés aux principes et au déploiement de l'économie circulaire au sein de ces métiers (par exemple, la logistique, la réparation, l'estimation des produits usagés, et les principes de l'économie circulaire)
- **Adapter les métiers en contact avec les clients :** préparer les vendeurs et équipes de service client à gérer l'introduction de produits d'occasion ou reconditionnés, en adaptant leurs missions et en leur offrant des perspectives de montée en compétence.
- **Créer des parcours de formation structurés :** développer des modules de formation continue courts et ciblés (e-learning, ateliers collaboratifs) sur des thèmes spécifiques liés à la mise en place des pratiques liées à l'économie circulaires.
- **Valoriser les métiers artisanaux :** mettre en avant des métiers artisanaux comme celui de tapissier ou d'ébéniste, qui apportent une valeur ajoutée aux processus de réemploi, qui permettent de réhabiliter des compétences artisanales souvent marginalisées.

Appendix A Annexes

A.1 Sources bibliographique utilisées

Nos principaux types de sources utilisés durant l'étude sont des :

- Rapports et études d'organismes professionnels et syndicaux : Ces documents, comme ceux publiés par Ameublement français ou des fédérations sectorielles, fournissent des données récentes et des analyses sur l'état de la branche de l'ameublement, ses tendances, et ses perspectives. Leur pertinence réside dans leur capacité à offrir un aperçu direct des défis et opportunités spécifiques à la filière, y compris l'impact des initiatives d'économie circulaire et les leviers potentiels pour le développement durable.
- Rapports d'agences nationales et régionales : Des études comme celles de l'ADEME ou de l'Observatoire Régional de l'ESS-CRESS IDF mettent en lumière les actions et initiatives politiques qui façonnent le cadre réglementaire et les mesures de soutien à l'économie circulaire, telles que la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Ces sources permettent de comprendre comment les législations influencent les pratiques des entreprises et favorisent l'adoption de modèles circulaires.
- Publications des think tanks et groupes de réflexion : Des publications de groupes tels que Sitra ou le Club de la Durabilité abordent les besoins en compétences et les impacts socio-économiques de l'économie circulaire. Ces documents explorent les implications de la transition circulaire sur l'emploi et les qualifications, un aspect crucial pour anticiper les changements nécessaires dans la formation et le développement professionnel.
- Publications académiques et articles scientifiques : Les études universitaires sur des modèles économiques durables, publiées dans des revues telles que le Journal of Cleaner Production, fournissent des bases théoriques et des analyses critiques sur l'économie de la fonctionnalité et l'impact des pratiques circulaires sur les modèles d'affaires. Ces documents enrichissent la perspective stratégique de votre étude en apportant des insights sur les freins et les opportunités économiques.
- Panorama au niveau européen et internationale : des travaux de l'Organisation International du Travail ou des organisations comme Circle Economy offrent une vue plus large sur l'impact de l'économie circulaire à l'échelle mondiale et européenne. Ils mettent en avant les tendances émergentes, les bonnes pratiques adoptées dans d'autres secteurs, et les politiques à venir qui pourraient influencer la filière de l'ameublement.
- Les sources de l'échelle européennes, comme le rapport Sawyer, sont particulièrement cruciales pour la présente étude car elles apportent un cadre législatif harmonisé et permettent des enjeux de transposition des dispositifs européens au niveau national. Elles offrent aussi des analyses comparatives entre les États membres, ce qui aide à identifier des modèles réussis et des obstacles potentiels.

A.2 Les comptes-rendus des focus groups

A.2.1 Focus group du 14 octobre 2024

A.2.1.1 Etat des lieux de l'économie circulaire

Comment décririez-vous l'état actuel de l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement ?

- Ikéa tend vers la circularité et c'est un focus de l'entreprise depuis plusieurs années. Cela s'apparente à des petits magasins dans les magasins avec un espace dédié à la seconde vie des produits

- Ce sont des pratiques devenues à la mode, qui sont connues des consommateurs
- Cela reste un défi de mise en œuvre pour les entreprises
- Chez But il n'y a pas de directive nationale sur le comportement à prendre sur le traitement des déchets. Tout est sous-traité en termes de réparation et de SAC (électroménager, cuisine, etc). Livreurs externalisés en 2022, poseur dans les années 2010. Les raisons de ces externalisations sont principalement financières, mais également logistiques. Très peu d'informations sur la sous-traitance et sur la qualité des SAV
- Résultats de la réparation très disparate en fonction des villes et des réparateurs locaux, qui sont plus ou moins experts
- Impact particulier sur les luminaires car il y a beaucoup d'obligation sur le recyclage des ampoules, et c'est dorénavant très institutionnalisé, notamment avec le travail d'écosystem. Sur les luminaires la question de circularité est moins évidente car quand les produits sont cassés, ils sont moins revendables. De plus, c'est souvent un produit déco qui est gardé longtemps. La réparation des luminaires requiert une habilitation électrique pour réparer, sauf que personne dans les magasins n'a cette compétence
- Cependant, en termes de service client, la réparation est très importante et symbolique pour le lien avec les consommateurs
- D'autres défis que l'économie circulaires sont plus préoccupants, ce n'est pas la priorité
- Attention à la comparaison des surfaces des entreprises, car c'est un défi et ça rentre en jeu, notamment concernant la reprise et la réparation = l'arbitrage des surfaces
-

Quels sont les principaux/principales forces, faiblesses, opportunités, menaces/défis auxquels vous faites face dans la mise en œuvre de l'économie circulaire dans votre secteur ?

- Réalisation du nombre de produits mis à la benne, il y a donc une réflexion économique autour de l'économie circulaire, plus qu'une réflexion/préoccupation écologique
- La réparation n'est pas viable et réalisable pour le moment pour des meubles à monter car il faudra les monter et démonter plusieurs fois et cela représente trop de temps investi
- Nouvelles pratiques comme la location sont intéressantes mais peu développées

A.2.1.2 Effets de l'économie circulaire sur l'activité du marché

Quelles sont les perspectives de développement pour de l'économie circulaire dans la branche ?

- Pas de vision sur un potentiel recyclage pour les luminaires mais peut être plus pour la réparation, sur le haut de gamme surtout
- La réparation existe dans la cadre de la garantie du meuble mais au-delà, le hors garantie n'est pas encore développé
- La priorité économique passera avant la préoccupation écologique
- L'économie circulaire ne se développera que si on trouve une logique économique derrière pour les entreprises
- Mouvement positif concernant les plateformes logistiques avec la réunion de But/Conforama et ça fait des économies de transport
- Des métiers un peu disparu (tapissier) et regain de faire revivre des produits, prise de conscience des consommateurs, pour des savoirs-faires spécifiques
- Un métier qui n'est plus du tout représenté dans les grandes entreprises : ébéniste et ça manque

A.2.1.3 L'évolution des compétences et formations

Quelles sont les compétences clés nécessaires à l'avenir pour soutenir l'économie circulaire dans votre branche professionnelle ?
Quels rôles spécifiques devront être créés ou transformés pour s'adapter à ces nouveaux besoins ?

- Les formations coûtent de l'argent et cela prend du temps aux personnes, et il faut trouver les bonnes personnes dans l'entreprise pour réaliser ces formations
- Il y a des compétences (surtout dans la réparation) qui n'existent pas dans les grands groupes
- Chef de dépôt/direction du magasin : comment développer mon réseau local de partenaires et de recyclage
- Compétences digitales / Meilleure connaissance informatique, réseaux sociaux sont à développer
- Plutôt que des formations, plutôt des guides pratiques sur les partenariats, des annuaires mais être vigilant en tant que branche / au niveau régional
- Des formations économie circulaire organisés par la branche
- Miser aussi sur la formation non-qualifiante

A.2.2 *Focus group du 22 novembre 2024*

A.2.2.1 Perception et adoption des pratiques circulaires dans la branche

L'économie circulaire, bien qu'identifiée comme un levier stratégique pour optimiser l'utilisation des matières premières, prolonger leur durée de vie, réduire les déchets et mieux valoriser les matériaux en fin de vie, reste peu mise en œuvre dans la branche du négoce de l'ameublement, par rapport à d'autres secteurs. **Une large majorité des entreprises** interrogées durant l'enquête de l'étude[169] (76 %) déclarent **ne pas avoir adopté de pratiques circulaires**.

Parmi les freins principaux figurent des **contraintes financières, des défis logistiques** et une perception généralisée de complexité associée à ces démarches. À cela s'ajoute une **méconnaissance des opportunités économiques et des dispositifs existants**, comme le fonds réparation ou le fonds réemploi, qui pourraient faciliter la transition.

Cependant, malgré ces difficultés, certaines entreprises envisagent d'adopter des pratiques circulaires, telles que la **seconde main, la réparation, le réemploi ou les offres servicielles**. Ces initiatives sont souvent portées par la demande croissante des consommateurs pour des solutions plus durables et aussi pour leurs avantages économiques et par la nécessité de répondre aux nouvelles exigences réglementaires, comme celles de la loi AGEC.

L'objectif est donc d'explorer les freins qui ralentissent cette transition, tout en identifiant les opportunités spécifiques à la branche et les leviers à activer pour accélérer l'adoption des pratiques circulaires.

---

[169] Une enquête en ligne menée entre le 18 septembre et le 4 octobre 2024 auprès de 5000 contacts a recueilli 280 réponses, dont 97 complètes et 21 partielles retenues pour analyse, offrant un échantillon pertinent bien que modeste. Les résultats, avec une marge d'erreur de 9 % et un taux de confiance de 95 %, confirment une représentativité en termes de taille et type d'activité, 88 % des répondants étant des TPE et 88 % des acteurs du commerce de détail. Cependant, la complexité du questionnaire a limité certaines réponses, réduisant la représentativité sur des sous-questions spécifiques.

- **Quels sont, les principaux freins à l'adoption de pratiques d'économie circulaire au sein des entreprises de la branche ?**

La transition vers une économie circulaire dans le secteur du négoce de **l'ameublement reste inégale**. Si certaines grandes entreprises ont amorcé des initiatives, comme les espaces de seconde vie ou le réemploi, cela demeure marginal à l'échelle du secteur.

Pour les petites entreprises, la transition est quasi impossible en raison de leur dépendance aux fournisseurs et de leurs ressources limitées, tant humaines que financières. De plus, le volume des produits manipulés par ces petites structures complique la mise en place d'une logistique circulaire efficace.

Même les grandes enseignes, pourtant mieux équipées, doivent faire face à des besoins accrus en logistique et en espace pour gérer les flux de retour, le tri, et le stockage des produits. **La question de la gestion de logistique inverse**[170] est en effet un enjeu central, sans solution nette. Actuellement, plusieurs options coexistent : les clients peuvent transporter eux-mêmes les meubles à des points de collecte, les entreprises peuvent organiser la récupération via leurs propres équipes, ou encore externaliser ce service à des prestataires spécialisés. Cependant, chacune de ces solutions implique des coûts importants. Chez Conforama, par exemple, une pratique antérieure consistait à ce que les transporteurs récupèrent le produit en fin de vie lors de la livraison d'un nouvel article, simplifiant ainsi le processus pour le client. Si cette solution reste intéressante, elle nécessite une organisation logistique rigoureuse et une prise en charge des coûts associés, ce qui peut dissuader certaines entreprises de l'adopter à grande échelle. La mise en place de telles prestations, bien que cruciale pour une économie circulaire efficace, demande donc des mécanismes financiers pour soutenir ces initiatives.

Ces défis s'ajoutent à des pénuries de personnel sur certains métiers :

- Les entreprises peinent de plus en plus à recruter des personnes pour devenir **vendeurs ou magasiniers dans les dépôts ;**
- Alors que la plupart des enseignes ont vu leurs **ébénistes se transformer en monteurs de meubles** avec l'essor du négoce de masse, elles observent aujourd'hui un retour progressif vers ces métiers artisanaux, essentiels pour la réparation et le réemploi.
- Pour les petites entreprises comme les grandes, un frein majeur est le manque de visibilités sur les opportunités économiques que représente la mise en place d'économie circulaire. En effet, ces entreprises ont pour activité principale la vente de produits neufs et l'intégration de pratiques circulaires ne doit pas se faire au détriment des réalités économiques et des besoins de rentabilité.

Dans ce cadre, une stratégie privilégiée pourrait être **l'externalisation vers des centres spécialisés de recyclage et de réparation**, permettant aux entreprises de se concentrer sur leur cœur de métier tout en contribuant à la transition circulaire par des partenariats avec des acteurs externes. D'autres enseignes ont créé **au niveau local des partenariats entre certains magasins et des associations** pour qu'elles puissent récupérer les produits et prolonger la durée de vie des produits.

Une solution globale, telle qu'un acteur centralisé ou un éco-organisme spécialisé, pourrait faciliter cette transition en mutualisant les efforts et en prenant en charge la gestion des flux

[170] La logistique inverse est un ensemble de pratiques et de processus destinés à gérer les retours des produits des points de vente jusqu'au fabricant pour en effectuer la réparation, le recyclage ou l'élimination au moindre coût possible.

circulaires, des produits en fin de vie à leur revalorisation. Étant donné que la majorité des entreprises dans le secteur sont de petites structures, cette approche collective semble essentielle pour atteindre une adoption significative des pratiques circulaires. Au niveau de la fédération comme de l'Opcommerce, il se pose cependant la question de comment répondre à ces besoins et quels moyens mettre en œuvre.

Pendant le groupe de discussion, il a été mentionné **que le recyclage des matelas représente un défi particulier dans la transition vers l'économie circulaire en raison de leurs caractéristiques spécifiques** : leur taille, leur poids, et les enjeux d'hygiène liés à leur réutilisation font que les matelas nécessitent des traitements spécialisés. Une simple opération de nettoyage peut s'avérer insuffisante, voire dangereuse, pour garantir leur sécurité et leur salubrité. De plus, certains magasiniers n'ont pas été formés à ces processus spécifiques et cela peut s'avérer dangereux pour eux comme pour les consommateurs. Certains acteurs du secteur, comme Conforama, prennent les devants en initiant des études pour développer des solutions adaptées au recyclage des matelas, renforçant ainsi leur démarche circulaire.

- **Quelles conditions seraient nécessaires pour que les modèles économiques des entreprises soient viables ?**

Il apparait que l'adoption des pratiques circulaires dans la branche **dépend largement de la capacité des entreprises à y trouver une raison économique tangible**. En effet, pour que ces pratiques soient adoptées à grande échelle, elles doivent démontrer un potentiel de rentabilité ou des économies significatives pour les entreprises. Cependant les marges sur les ventes de produits ne sont pas énormes, et ajouter un travail de réparation ou de réemploi serait un coût supplémentaire pour les entreprises.

- **Quelles sont les opportunités qui pourraient favoriser l'adoption de ces pratiques dans cette branche ? Quelles activités circulaires sont plus susceptibles de se développer dans les années à venir ?**

Des pratiques circulaires plusieurs fois mentionnées comme ayant un potentiel de développement dans la branche sont **les offres servicielles**. Des pratiques comme la location et leasing pourrait se développer rapidement car ces modèles économiques permettent aux entreprises de **générer des revenus récurrents tout en conservant la propriété des produits** et présentent plusieurs avantages stratégiques pour les acteurs de la branche :

- Ces modèles répondent à l'évolution des comportements de consommation, en particulier chez les **jeunes générations**, qui montrent un intérêt croissant pour la location en raison de ses avantages financiers et de sa flexibilité.
- Cette tendance s'inscrit dans une **transformation des priorités budgétaires des consommateurs** : les dépenses contraintes et de loisir prennent le pas sur les dépenses facultatives, comme le remplacement de meubles, souvent perçu comme non prioritaire. En proposant des offres de location longue durée, les entreprises permettent aux consommateurs de transformer une dépense importante et ponctuelle en un coût récurrent, plus facile à intégrer dans leur budget.
- Les produits comme les canapés et la literie se prêtent particulièrement bien à des offres de leasing, car ils permettent aux clients **d'accéder à des gammes supérieures** qu'ils n'auraient peut-être pas les moyens d'acheter directement.
- Le leasing offre également la possibilité de **différer l'achat sur une période plus longue ou de changer de modèle à la fin du contrat**, répondant ainsi à une demande croissante de flexibilité concernant le renouvellement des équipements.

Certaines entreprises s'en sont déjà emparées, notamment dans l'électroménager, ou dans la literie. Chez But, par exemple, la location longue durée (sans option d'achat) pour la literie

constitue une première étape pour s'adapter à cette évolution. Ce type d'offre permet à l'entreprise de fidéliser sa clientèle tout en générant des revenus réguliers. Cependant, l'absence de location avec option d'achat (LOA) limite le potentiel de ces offres, car une part des consommateurs pourrait préférer conserver le produit au terme de la location.

A.2.2.2 Soutien et accompagnement des entreprises

L'adoption de l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement repose en grande partie sur la capacité des entreprises à surmonter des freins structurels, notamment financiers, techniques et logistiques.

Bien que des dispositifs comme le fonds réparation ou le fonds réemploi aient été mis en place pour soutenir cette transition, leur accessibilité et leur utilisation restent limitées par les acteurs de la branche. Les démarches administratives complexes et le manque de clarté sur les critères d'éligibilité pour accéder à ces fonds sont souvent cités comme des obstacles majeurs.

En dehors des financements, d'autres formes d'accompagnement apparaissent nécessaires pour faciliter cette transition. La logistique est par exemple considérée comme un frein majeur au développement des pratiques circulaires par les entreprises. Ce défi est particulièrement marqué dans les zones rurales ou faiblement équipées en infrastructures adaptées.

Par ailleurs, le cadre réglementaire en constante évolution, bien qu'incitatif, génère des incertitudes : près de 40 % des entreprises déclarent manquer d'informations claires sur les obligations légales liées à l'économie circulaire, ce qui freine leur capacité à anticiper et intégrer ces changements. Un accompagnement technique et stratégique pourrait donc répondre à ces besoins spécifiques, en aidant les entreprises à structurer leurs initiatives et à intégrer progressivement les pratiques circulaires dans leur modèle économique.

Enfin, la communication autour des dispositifs d'aide et d'accompagnement reste un point relativement faible d'après les répondants. Plus de 60 % des entreprises interrogées estiment ne pas être suffisamment informées des aides existantes. Cela témoigne d'un manque d'actions de sensibilisation ciblées et de canaux de diffusion d'information adaptés. Renforcer cette communication, via des campagnes spécifiques et des outils numériques dédiés, pourrait mobiliser davantage d'entreprises et maximiser l'impact des dispositifs existants.

Les questions proposées explorent donc trois dimensions fondamentales : l'accessibilité des aides financières actuelles, les besoins d'accompagnement technique, logistique et réglementaire, et les moyens d'améliorer la communication pour que ces dispositifs atteignent les entreprises qui en ont le plus besoin.

- **Les aides financières existantes, comme le fonds réparation ou le fonds réemploi, sont-elles connues et suffisamment accessibles pour les entreprises ?**

Les aides financières telles que le fonds réparation, le fonds réemploi et le bonus réparation semblent encore méconnues et peu accessibles pour les entreprises du secteur de l'ameublement présentes lors du groupe de discussion. Seulement une personne avait connaissance du bonus réparation, puisque son entreprise avait fait les démarches pour obtenir le label QualiRépar.

- **En dehors des financements, quels types d'accompagnement (technique, logistique, réglementaire) seraient les plus utiles pour faciliter la transition vers l'économie circulaire ?**

Pour accompagner efficacement les entreprises du négoce de l'ameublement dans leur transition vers l'économie circulaire, plusieurs types d'appuis non financiers sont identifiés comme prioritaires. Les petites entreprises, en particulier, devraient bénéficier d'une **meilleure information sur les dynamiques locales et les réseaux existants**, tels que les éco-organismes,

les associations de réemploi ou les initiatives territoriales. Cela leur permettrait de s'intégrer dans des circuits circulaires sans avoir à développer seules des infrastructures coûteuses.

Un autre frein majeur à surmonter **est la peur d'une perte de ventes associée à l'introduction de pratiques circulaires**. Cela traduit un modèle économique encore peu aligné sur ces nouvelles démarches. **Un accompagnement stratégique pourrait aider les entreprises à repenser leur modèle d'affaires**, en identifiant les opportunités économiques et commerciales qu'offrent les pratiques circulaires, comme la fidélisation client ou l'élargissement des segments de marché. Ces soutiens combinés permettraient une adoption plus sereine et efficace de l'économie circulaire dans la branche.

A.2.2.3 Évolution des métiers et compétences requises

La transition vers l'économie circulaire pourrait transformer les métiers de la branche du négoce de l'ameublement, en mettant en avant de nouvelles exigences en termes de compétences. Plusieurs métiers clés, comme ceux liés à la logistique, à la réparation ou au réemploi, sont directement impactés par l'intégration de pratiques circulaires. Ces métiers nécessitent une montée en compétences techniques (réparation, écoconception, optimisation des processus logistiques) mais aussi transversales, comme la compréhension des enjeux environnementaux ou la capacité à travailler dans des chaînes de valeur plus collaborative.

La demande pour des savoir-faire en réparation et restauration pourrait donc s'accroître lentement, en particulier pour des métiers artisanaux comme celui de menuisier, de tapissier ou d'ébéniste, qui apportent une valeur ajoutée aux processus de réemploi. Les compétences techniques, bien que modestement sollicités aujourd'hui, pourraient être de plus en plus recherchés si l'économie circulaire gagne en importance dans les années à venir.

Cependant, l'étude révèle que les compétences actuellement disponibles dans les entreprises de la branche sont souvent insuffisantes pour répondre aux défis spécifiques de l'économie circulaire. Les entreprises peinent à identifier et développer en interne les savoir-faire nécessaires à la mise en œuvre de pratiques circulaires. Par exemple, la réparation de meubles, bien qu'identifiée comme une activité intéressante par certaines entreprises, est freinée par un manque de profils qualifiés ou par une sous-valorisation des métiers de l'artisanat, comme ceux de tapissier ou d'ébéniste.

Malgré ces freins, l'économie circulaire ouvre également de nouvelles perspectives. La mise en œuvre de pratiques comme le reconditionnement ou les offres servicielles pourrait créer des opportunités d'emploi et de spécialisation dans des secteurs émergents, tels que la gestion de plateformes de seconde vie, la conception de solutions innovantes pour le réemploi, ou encore la création de nouveaux services pour les consommateurs. Ces activités nécessitent non seulement des compétences techniques spécifiques, mais aussi une sensibilisation accrue aux enjeux environnementaux et économiques liés à la durabilité.

Les questions proposées visent à explorer plusieurs dimensions : les métiers les plus impactés par la transition, les compétences actuellement présentes ou à développer dans les entreprises, et les opportunités d'emploi et de spécialisation que cette transition peut offrir à la branche.

- **Quels métiers dans la branche sont/seront les plus impactés par la transition vers l'économie circulaire, et pourquoi ?**

La transition vers l'économie circulaire transforme en profondeur certains métiers traditionnels tout en en faisant émerger de nouveaux, adaptés aux besoins spécifiques de ce modèle économique. Voici les principaux métiers impactés et les raisons de leur transformation :

- **Les vendeurs en magasin** seront parmi les premiers touchés, en raison de l'introduction de produits d'occasion ou reconditionnés, qui changent leur rôle et leur rémunération. Dans des enseignes comme IKEA, par exemple, le personnel doit désormais accompagner les clients dans l'achat de produits de seconde main. Cela nécessite une spécialisation, car évaluer la qualité, la valeur et le prix d'un produit d'occasion demande des compétences spécifiques, différentes de la vente traditionnelle. En outre, les vendeurs, souvent rémunérés à la marge, peuvent voir leurs revenus affectés, car les marges sur les produits circulaires sont plus incertaines et difficiles à quantifier.
- **Le métier de reconditionneur** émerge comme central : il combine des compétences techniques en réparation et en remise en état avec une attention particulière à la qualité et à la sécurité des produits revalorisés.
- **Le retour de l'ébéniste**, autrefois remplacé par le rôle de monteur de meubles, illustre une redynamisation des métiers artisanaux. Ces professionnels, capables de réparer et restaurer des meubles, deviennent essentiels dans une chaîne de valeur orientée vers le réemploi et la durabilité. Leur savoir-faire artisanal contribue à prolonger la durée de vie des produits tout en répondant à une demande croissante pour des meubles remis à neuf.
- Avec la montée des pratiques circulaires, une partie de l'interaction client se déplace du magasin vers des **fonctions de front-office et de SAV**. Ces services deviennent le point de contact principal pour les retours, réparations ou demandes liées aux produits circulaires. Cela nécessite une adaptation des compétences pour inclure la gestion des flux de retour, la traçabilité des produits et la communication avec des consommateurs sensibilisés à la durabilité.
- La transition vers l'économie circulaire transforme **le métier de magasinier** en introduisant de nouvelles responsabilités et en modifiant les processus logistiques traditionnels. En plus de gérer les stocks de produits neufs, ils doivent désormais trier les articles retournés ou récupérés pour déterminer leur destination : réparation, reconditionnement, ou recyclage. Cette évolution impose une réorganisation des espaces de stockage, avec des zones distinctes dédiées aux produits en cours de tri ou de préparation. Par ailleurs, les magasiniers doivent apprendre à nettoyer certains articles tout en respectant des normes d'hygiène et de sécurité, nécessitant l'utilisation d'équipements de protection individuelle adaptés. Ces tâches, autrefois absentes de leur fonction, ajoutent une dimension technique à leur rôle et nécessitent une formation spécifique pour garantir une gestion efficace des produits circulaires dans la chaîne logistique.
- La transition vers l'économie circulaire favorise **l'émergence de métiers spécialisés au niveau central**, comme les chefs de produit en économie circulaire et les acheteurs dédiés aux produits circulaires. Le chef de produit économie circulaire joue un rôle clé dans la conception et la gestion d'une gamme spécifique de produits, en intégrant des critères comme la réparabilité, la durabilité et le reconditionnement. De leur côté, les acheteurs spécialisés doivent développer des compétences en évaluation des produits d'occasion ou reconditionnés, en négociation avec des fournisseurs ou éco-organismes, et en gestion des critères environnementaux dans les processus d'approvisionnement. Ces rôles stratégiques permettent aux entreprises de structurer leur offre circulaire tout en répondant aux attentes croissantes des consommateurs et aux exigences réglementaires. Ces métiers, encore émergents, nécessitent des profils hautement qualifiés et une coordination étroite avec les différents acteurs de la chaîne de valeur.
-

Dans les petites entreprises, ce sont souvent les patrons eux-mêmes qui devront gérer les nouveaux défis liés à l'économie circulaire. Sans équipes dédiées, ils seront responsables de la

mise en place de pratiques circulaires, de la gestion des produits en fin de vie et de la collaboration avec des partenaires pour le recyclage ou le réemploi.

- **Les compétences nécessaires pour intégrer les pratiques circulaires dans la branche sont-elles déjà présentes dans les entreprises ?**

Dans la transition vers l'économie circulaire, les compétences demandées aux vendeurs évoluent, mais sans transformation fondamentale de leurs référentiels de certification. Cela signifie que les ajustements nécessaires touchent davantage les formations continues ou internes que les certifications officielles. Cette situation est particulièrement visible dans les petites entreprises, où les vendeurs doivent gérer un éventail croissant de responsabilités, comme conseiller sur des produits circulaires, évaluer la durabilité ou guider les clients dans des choix écoresponsables, sans pour autant bénéficier d'une revalorisation salariale proportionnelle. Ces exigences supplémentaires créent une pression accrue sur des salariés déjà confrontés à des marges réduites et des volumes de ventes parfois incertains, soulignant la nécessité d'un accompagnement adapté pour permettre aux vendeurs de s'adapter efficacement à ces nouvelles attentes.

A.2.2.4 L'adéquation des formations existantes pour sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire

La formation constitue un levier clé pour accompagner la transition vers l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement. Pourtant, l'étude révèle que les formations actuellement proposées par les organismes de formation et entreprises de la branche intègrent encore peu les enjeux spécifiques liés à cette transition. Les contenus pédagogiques se concentrent souvent sur des compétences traditionnelles, sans inclure de manière systématique les dimensions émergentes, comme la réparation, le réemploi ou encore la logistique circulaire. Ce manque d'intégration limite la capacité des salariés à répondre aux nouvelles exigences de la branche et freine le développement des pratiques circulaires.

En termes de priorités, les entreprises expriment des besoins variés : d'une part, une sensibilisation générale aux principes de l'économie circulaire pour mieux comprendre ses enjeux stratégiques ; d'autre part, des formations techniques spécifiques pour renforcer des compétences opérationnelles. Ces deux dimensions, bien que complémentaires, nécessitent des approches distinctes. Cependant, les formations certifiantes ou continues restent sous-développées dans ces domaines, ce qui limite l'attractivité et la montée en compétences des salariés.

Par ailleurs, la création de certifications ou de labels de compétences spécifiques pourrait être un outil puissant pour structurer ces nouvelles compétences et renforcer la reconnaissance des métiers liés à l'économie circulaire. Cela permettrait non seulement de professionnaliser ces métiers, mais aussi d'inciter les entreprises à investir dans la formation de leurs collaborateurs. Cependant, cette démarche nécessite une coordination étroite entre les organismes de formation, les fédérations professionnelles et les entreprises pour garantir que ces outils répondent aux besoins concrets du secteur.

Les questions proposées visent à explorer plusieurs axes : l'adéquation des formations actuelles, les priorités en termes de sensibilisation et de développement technique, ainsi que la pertinence de créer des certifications ou des labels pour structurer et valoriser ces compétences.

- **Les formations actuellement proposées par les organismes de la branche et entreprises intègrent-elles les enjeux de l'économie circulaire ?** Si ce n'est pas le cas, quelles améliorations proposeriez-vous ?

Les formations actuellement proposées par les organismes de la branche et les entreprises, bien qu'en évolution, n'intègrent pas encore pleinement les enjeux de l'économie circulaire. Chez IKEA, par exemple, des formations en e-learning sont mises en place pour valider des processus spécifiques via des modules dédiés. Ces formations permettent de structurer les compétences, notamment en matière de contrôle qualité, une compétence enfin reconnue dans le cadre des pratiques circulaires. Cependant, pour répondre aux nouveaux besoins, les formations doivent aller au-delà de l'approche actuelle en incluant des compétences clés comme la maîtrise des chiffres pour évaluer la performance des produits circulaires et l'utilisation d'outils digitaux pour assurer la traçabilité et l'analyse des flux.

- **Quelle serait, selon vous, la priorité en termes de formation : sensibilisation générale à l'économie circulaire ou développement de compétences techniques spécifiques (ex. : réparation, logistique) ?**
- **Quel type de formation permettrait le plus de développer l'économie circulaire dans la branche ?**
  - **Certifiantes ou non certifiantes**
  - **Initiales ou continues**

La personne représentant un organisme de formation au sein du focus group indiquait que pour répondre aux besoins de la branche**, il est important de développer des modules courts, digitaux et ciblés sur des thématiques spécifiques**, comme la Responsabilité Élargie des Producteurs (REP). Ces formats permettent de sensibiliser rapidement les apprenants tout en répondant aux contraintes des entreprises et des professionnels.

Une approche intéressante consiste à « colorer » les formations existantes en y ajoutant des spécificités liées à l'économie circulaire, plutôt que de les refondre intégralement. Cela permet d'intégrer progressivement des compétences nouvelles sans nécessiter une restructuration complète des référentiels. Ces ajouts peuvent inclure des connaissances sur l'écoconception, la gestion des flux circulaires ou encore les pratiques de tri et de recyclage.

Enfin, l'idée d'intégrer les éco-organismes dans les financements et le développement des formations apparaît comme un levier important. Ces partenariats permettraient de bénéficier de leur expertise spécifique tout en mutualisant les ressources pour créer des programmes adaptés aux besoins réels du secteur. Ces initiatives contribueraient à la fois à former sur des métiers émergents et à préparer les professionnels aux transformations structurelles induites par l'économie circulaire.

- **Pour encourager la transition, pensez-vous qu'il serait pertinent de développer des certifications ou des labels de compétences spécifiques pour les métiers de l'économie circulaire dans l'ameublement ?**

Dans le cadre de la transition vers l'économie circulaire, le véritable enjeu réside dans la réintégration des métiers existants, qui ont été progressivement abandonnés par les entreprises, et dans le développement de certaines compétences spécifiques au sein des équipes en place. Les métiers techniques, tels que les ébénistes, les réparateurs ou les logisticiens, disposent déjà d'un socle de compétences adapté aux pratiques circulaires. Cependant, ces professions ont souvent été externalisées ou délaissées pour des raisons économiques, créant un manque de ressources internes dans les entreprises.

Pour relever ces défis, il est essentiel, d'un côté, de recruter des professionnels qualifiés pour ces métiers techniques, et de l'autre, de former les salariés en interne sur des compétences émergentes, comme la traçabilité des produits, l'évaluation pour le reconditionnement, ou

encore la gestion des flux circulaires. Ces compétences, bien qu'essentielles, ne justifient pas la création de nouveaux métiers, mais elles nécessitent une adaptation des rôles existants.

Afin de structurer ces évolutions, l'ajout de ces compétences spécifiques dans les Certificats de Qualification Professionnelle (CQP) pourrait être une solution efficace. Cela permettrait de formaliser ces ajustements et de les rendre accessibles à un plus grand nombre de professionnels. Cette approche pragmatique, qui repose sur la valorisation des savoir-faire existants et leur complémentarité avec de nouvelles compétences, permettrait aux entreprises de s'adapter à l'économie circulaire sans refondre intégralement leurs référentiels ou leurs organisations.

A.3 Le résumé des données de l'enquête[171]

Cette section présente les résultats de l'enquête. Les graphiques et les résultats pertinents sont également intégrés dans le texte.

A.3.1 Entreprises répondantes

Figure 18 Q.1 Quelles activités économiques représentez-vous dans la branche française du négoce de l'ameublement ?

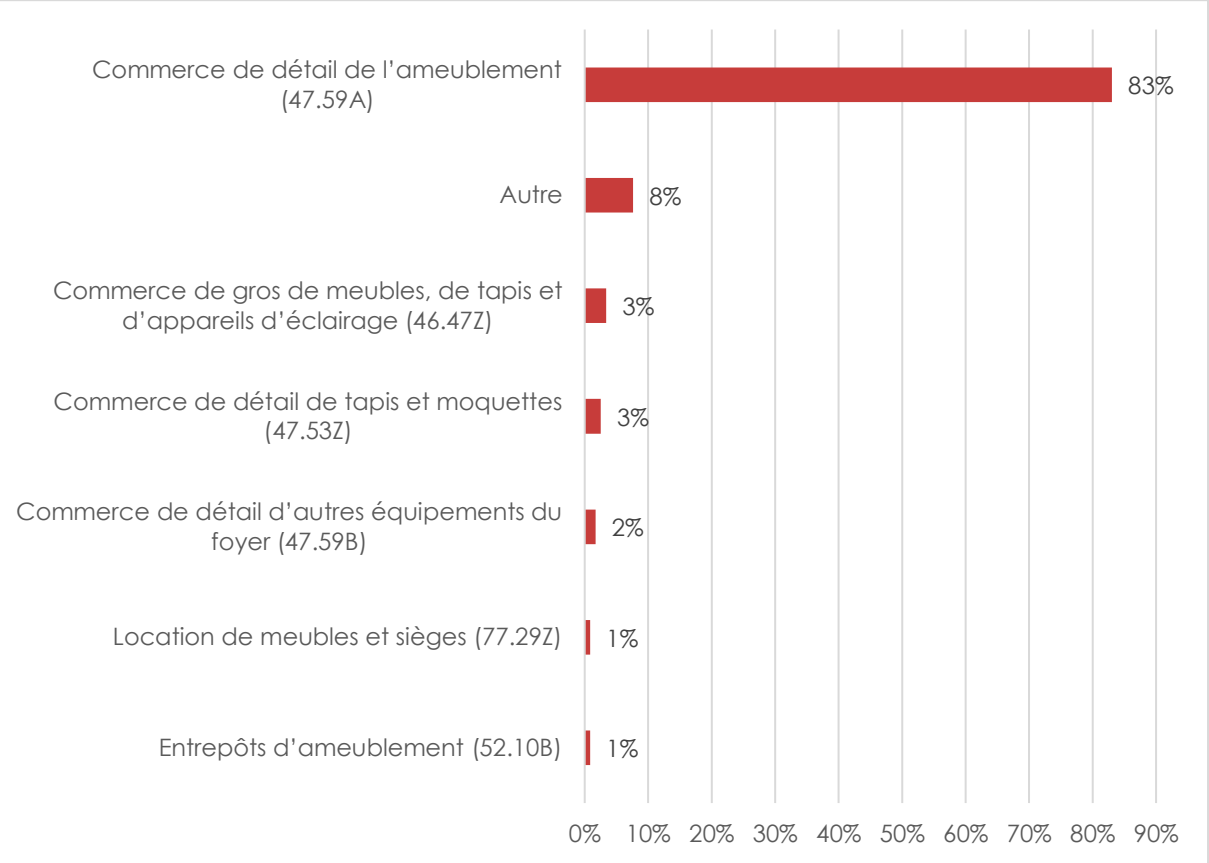

[171] Le fichier avec les données brutes est joint séparément à ce livrable.

Nombre de répondants : 118

Figure 19 Q.2 Veuillez indiquer quel(s) rôle(s) ou type(s) d'acteur correspond(ent) le mieux à votre entreprise

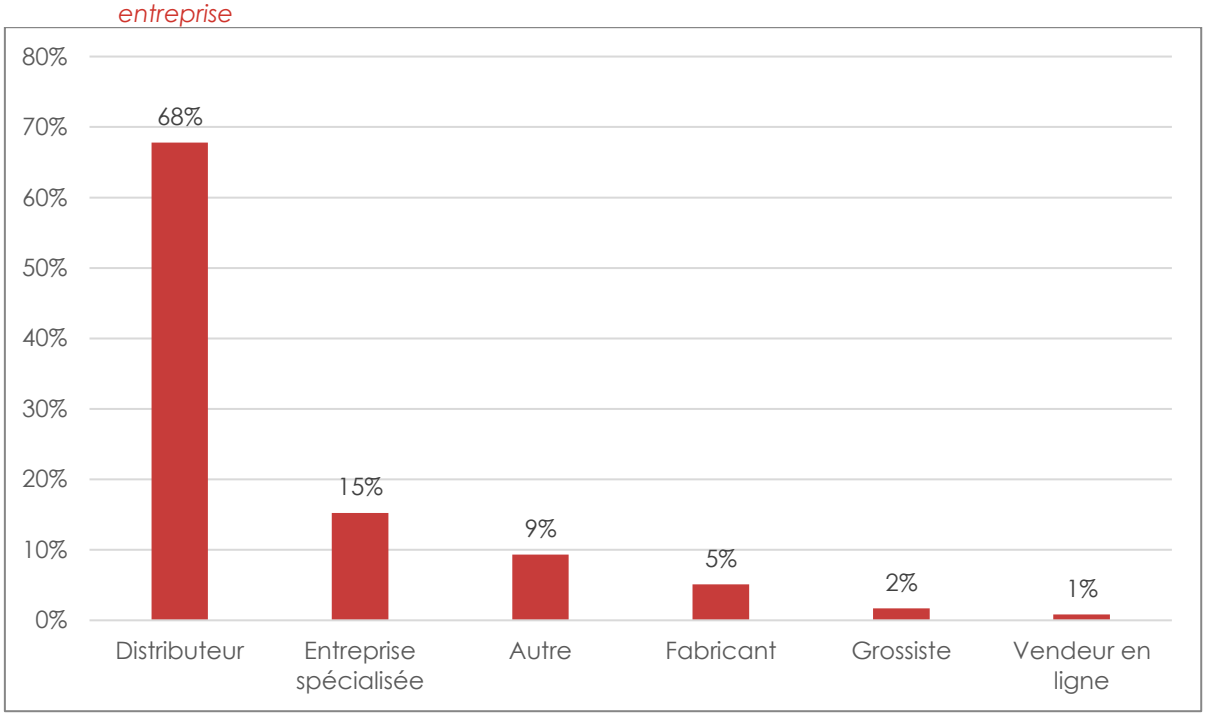

Nombre de répondants : 118

Figure 20 Q.3 Combien de personnes sont actuellement employées dans votre organisation ?

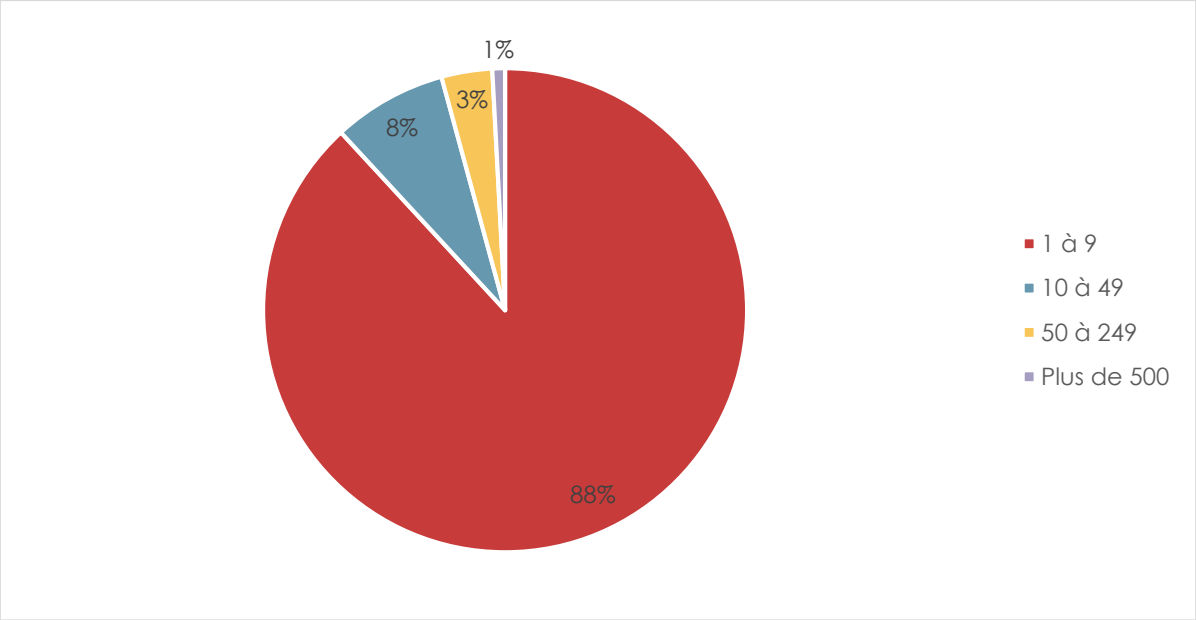

Nombre de répondants : 118

A.3.2 L'impact de l'économie circulaire

Le graphique suivant représente les réponses à deux questions :

- Q.4 Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire ?
- Q.5 Compte tenu du développement rapide de la demande pour des produits et services liés à l'économie circulaire, votre entreprise prévoit-elle d'adopter ou de développer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

Figure 21 Entreprises ayant des pratiques d'économie circulaire en cours ou prévoyant de développer des pratiques d'économie circulaire

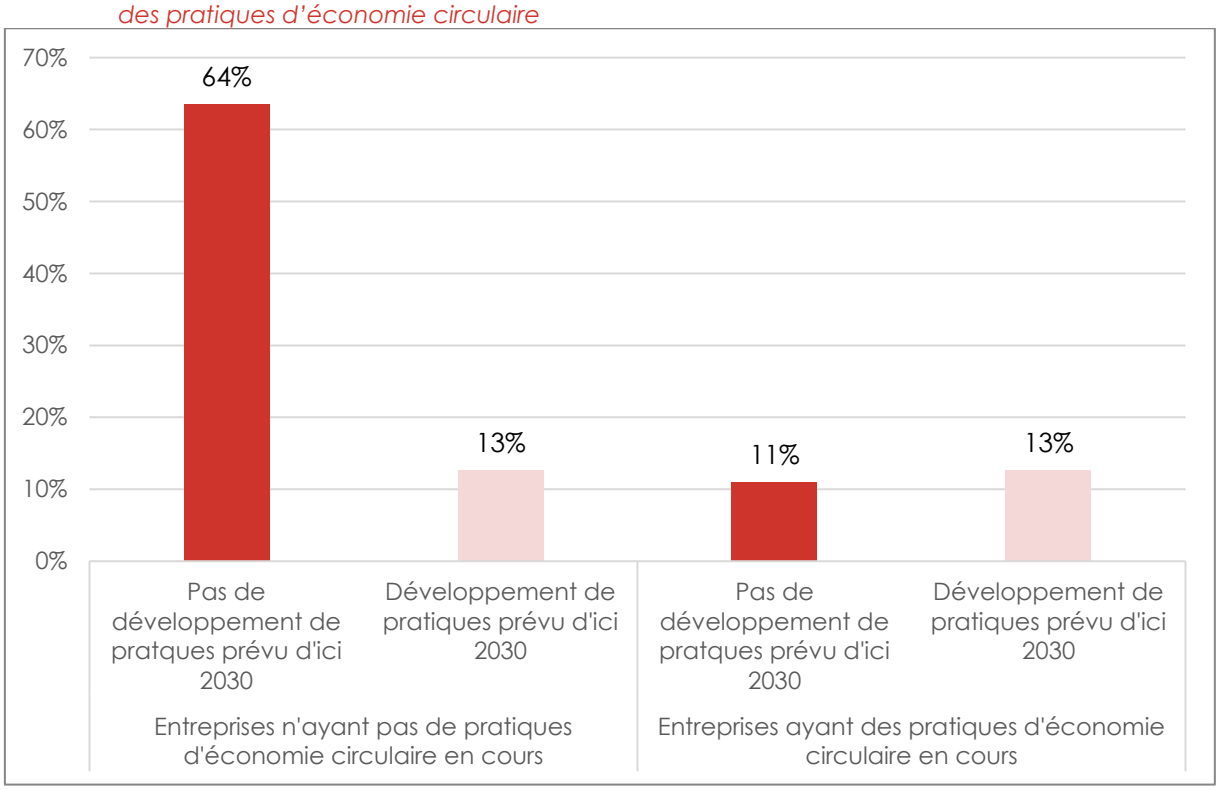

Nombre de répondants : 118

Figure 22 Q.4.1.2 Quel a été le taux de croissance du chiffre d'affaires de votre structure liée à l'expansion des pratiques de l'économie circulaire sur les 5 dernières années ?

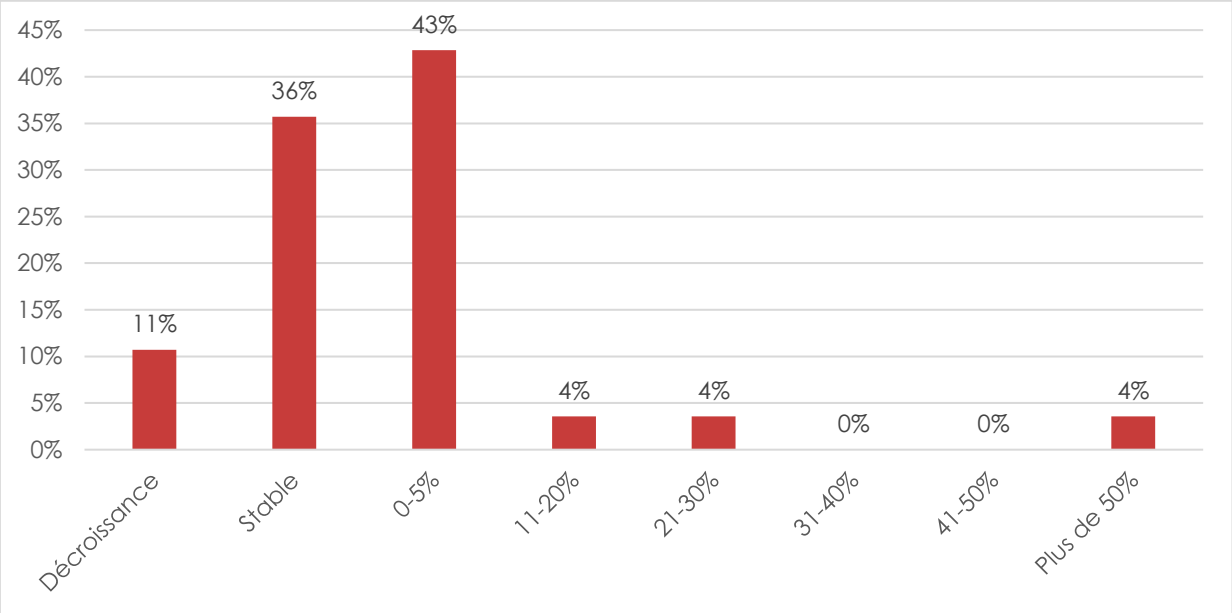

Nombre de répondants : les 28 entreprises ayant répondu dans l'affirmatif à la question 4 « Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire ? »

Figure 23 Q.4.1.4 Compte tenu des pratiques associées à l'économie circulaire mises en œuvre par votre entreprise ces dernières années, ces évolutions ont-elles eu un effet sur votre modèle économique ?

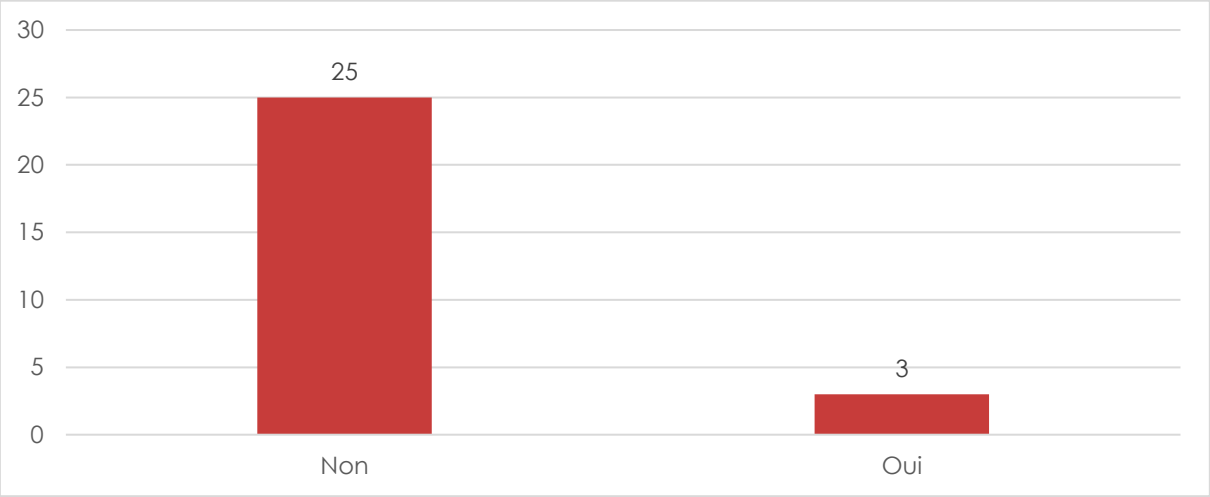

Nombre de répondants : les 28 entreprises ayant répondu dans l'affirmatif à la question 4 « Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire ? »

Figure 24 Q.5.1.2 Par rapport à 2024, quelles sont vos prévisions de croissance du chiffre d'affaires pour votre entreprise en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

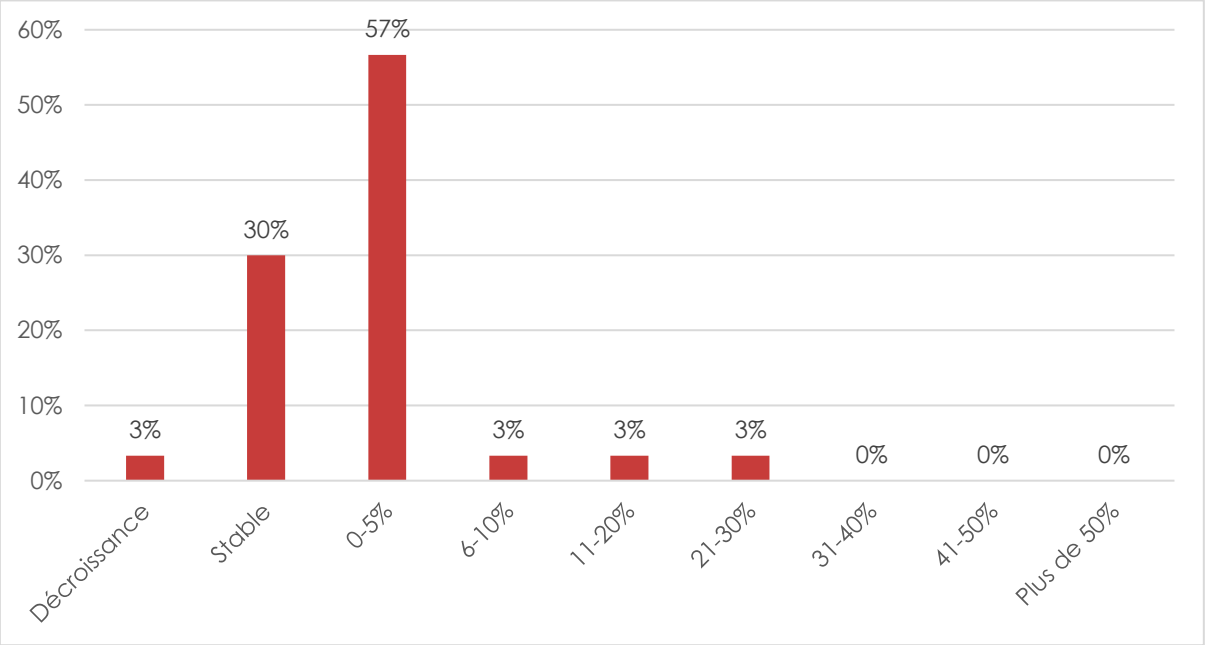

Nombre de répondants : les 30 entrerprises ayant répondant dans l'affirmatif à la question 5 « Compte tenu du développement rapide de la demande pour des produits et services liés à l'économie circulaire, votre entreprise prévoit-elle d'adopter ou de développer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire d'ici 2030 ? »

Figure 25 Q.5.1.3 Par rapport à 2024, quelles sont les perspectives d'évolution de la masse salariale pour votre entreprise en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

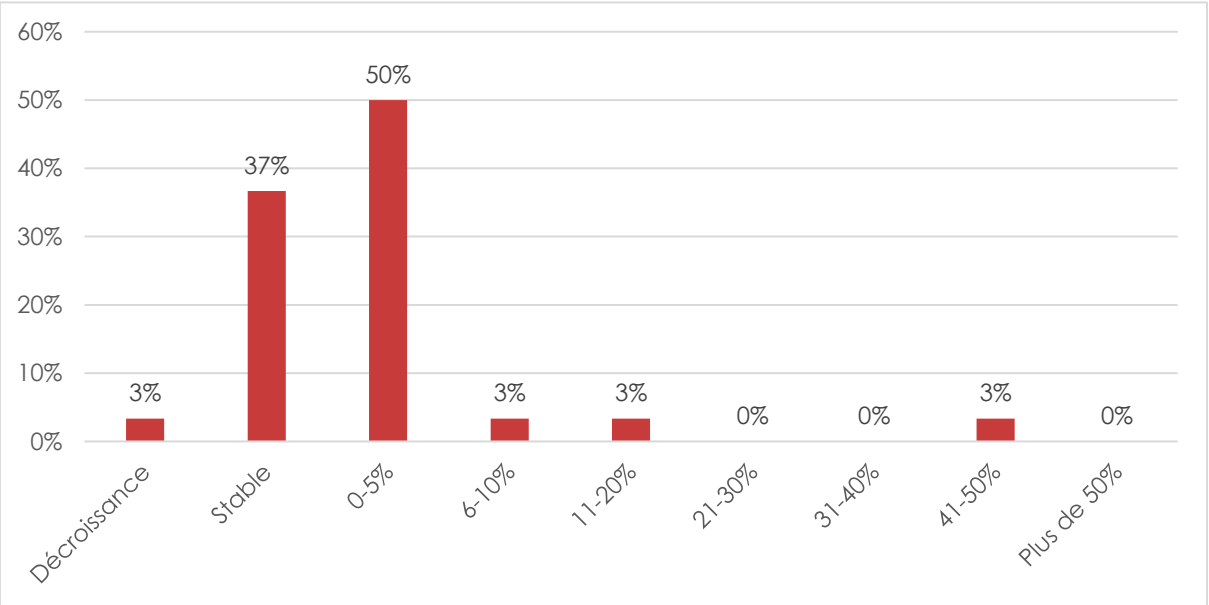

Nombre de répondants : les 30 entreprises ayant répondant dans l'affirmatif à la question 5 « Compte tenu du développement rapide de la demande pour des produits et services liés à l'économie circulaire,

votre entreprise prévoit-elle d'adopter ou de développer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire d'ici 2030 ? »

Figure 26 Q.4.1.3 Quelles sont les raisons pour lesquelles votre entreprise a mis en place des pratiques associées à l'économie circulaire ?

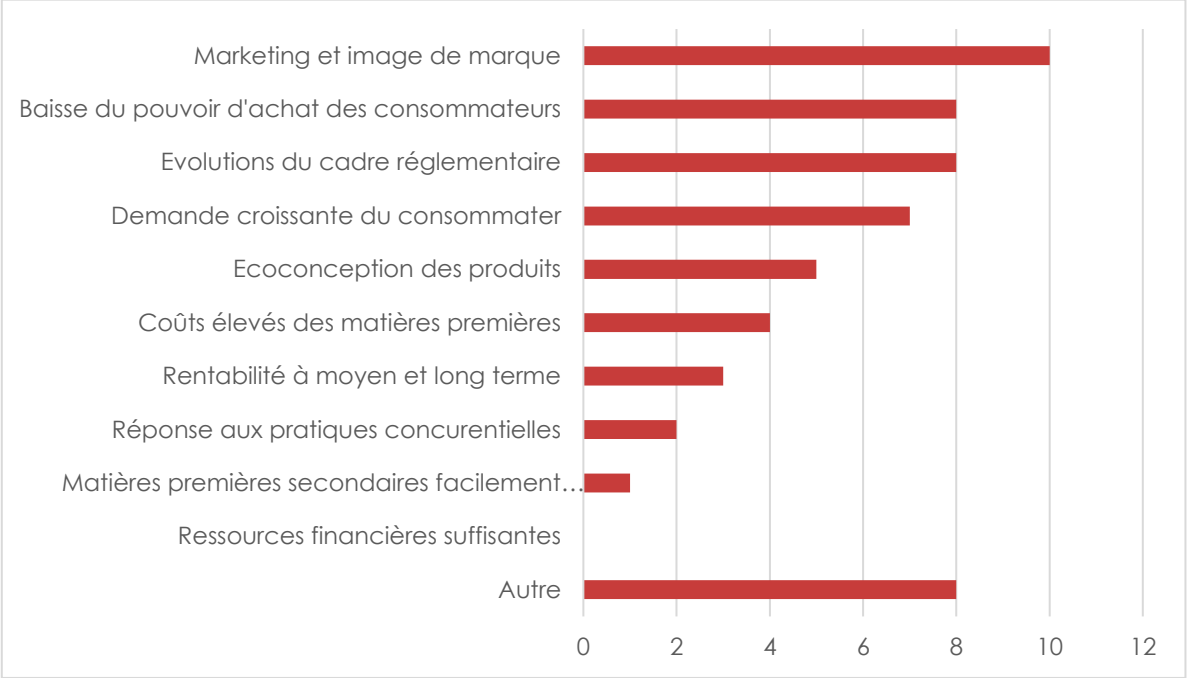

Nombre de répondants : les 28 entreprises ayant répondu dans l'affirmatif à la question 4 « Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire ? »

En sélectionnant « autre » à la question précédente, plusieurs entreprises ont indiqué que les pratiques d'économie circulaire font partie de l'ADN de leur entreprise.

Le graphique suivant représente les réponses à deux questions :

- Q.4.1.1 pratiques d'économie circulaire mises en place par les entreprises ces cinq dernières années
- Q.5.1.1 pratiques d'économie circulaire prévus d'être développés d'ici 2030

Figure 27 Pratiques d'économie circulaire en cours ou prévus d'être développés

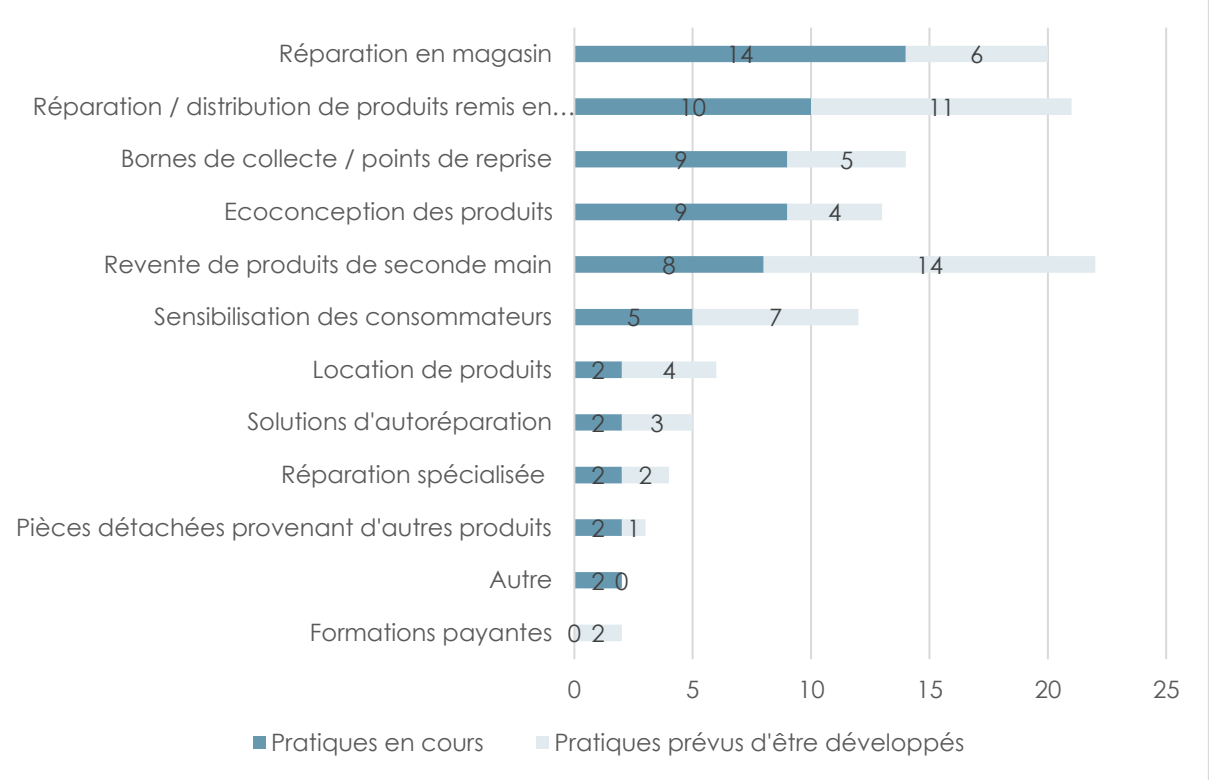

Nombre de répondants : sur les pratiques en cours : les 28 entreprises ayant répondu dans l'affirmatif à la question 4 « Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire ? » ; sur les pratiques prévus d'être développés : les 30 entreprises ayant répondant dans l'affirmatif à la question 5 « Compte tenu du développement rapide de la demande pour des produits et services liés à l'économie circulaire, votre entreprise prévoit-elle d'adopter ou de développer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire d'ici 2030 ? »

Le graphique suivant représente les réponses à deux questions :

- Q.4.2.1 Si votre entreprise n'a pas encore adopté de pratiques associées à l'économie circulaire, quels sont les obstacles ou les limites à prendre en compte pour envisager cette transition ?
- Q.5.2 Pourquoi vous ne pensez-vous pas adopter de pratiques d'économie circulaire à l'avenir ? Quels sont les facteurs limitants pour votre organisation ?

Figure 28 Q.5.2 Obstacles à l'adoption actuelle et à l'avenir des pratiques d'économie circulaire

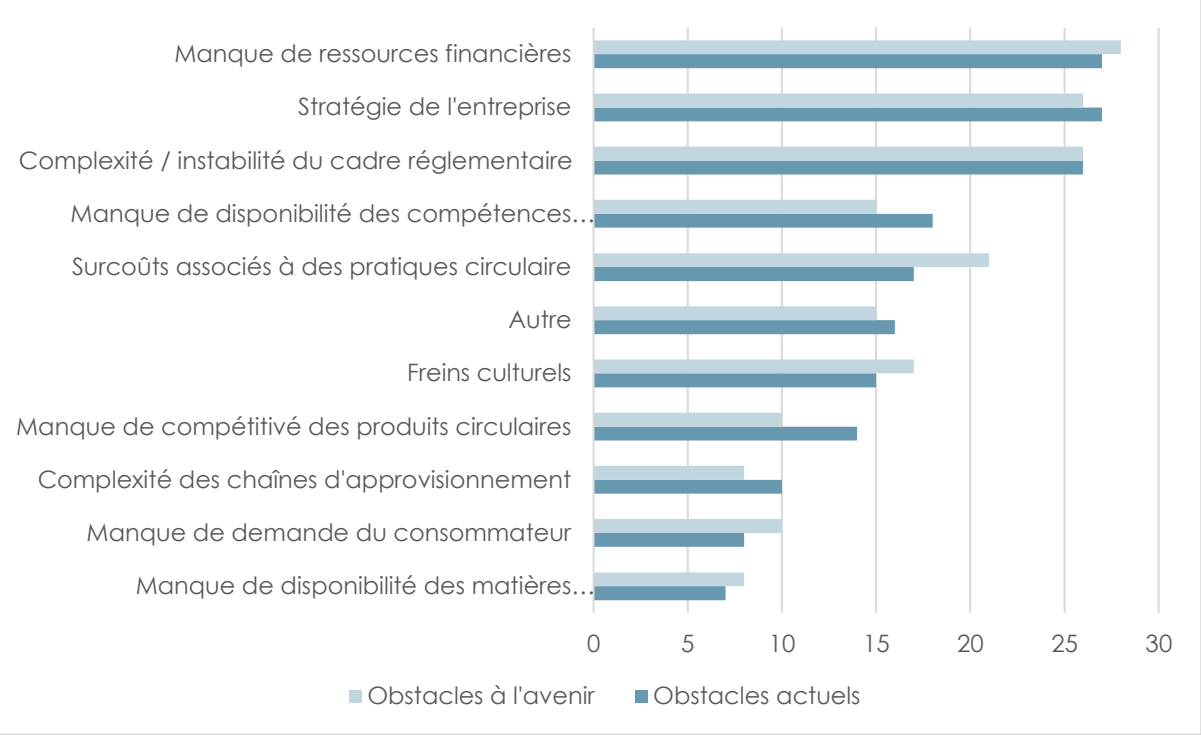

Nombre de répondants : sur les obstacles actuels : les 90 entreprises ayant répondu dans le négatif à la question 4 « Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire ? » ; sur les obstacles à l'avenir : les 88 entreprises ayant répondant dans le négatif à la question 5 « Compte tenu du développement rapide de la demande pour des produits et services liés à l'économie circulaire, votre entreprise prévoit-elle d'adopter ou de développer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire d'ici 2030 ? »

Dans le graphique précédent, la catégorie « autre » se constitue des diverses obstacles (manque de place, vente du neuf, produits non adaptés, etc.)

Le graphique suivant représente les réponses à deux questions :

- Q.6.1. Selon votre connaissance de la branche professionnelle, quelles catégories d'ameublement ou de produits présentent, selon vous, le plus fort potentiel pour intégrer des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?
- Q.6.2. Selon votre connaissance de la branche professionnelle, quelles catégories d'ameublement ou de produits présentent le moins de potentiel ou les plus grandes contraintes pour intégrer des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

Figure 29 Produits ayant le plus et le moins potentiel pour intégrer des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030

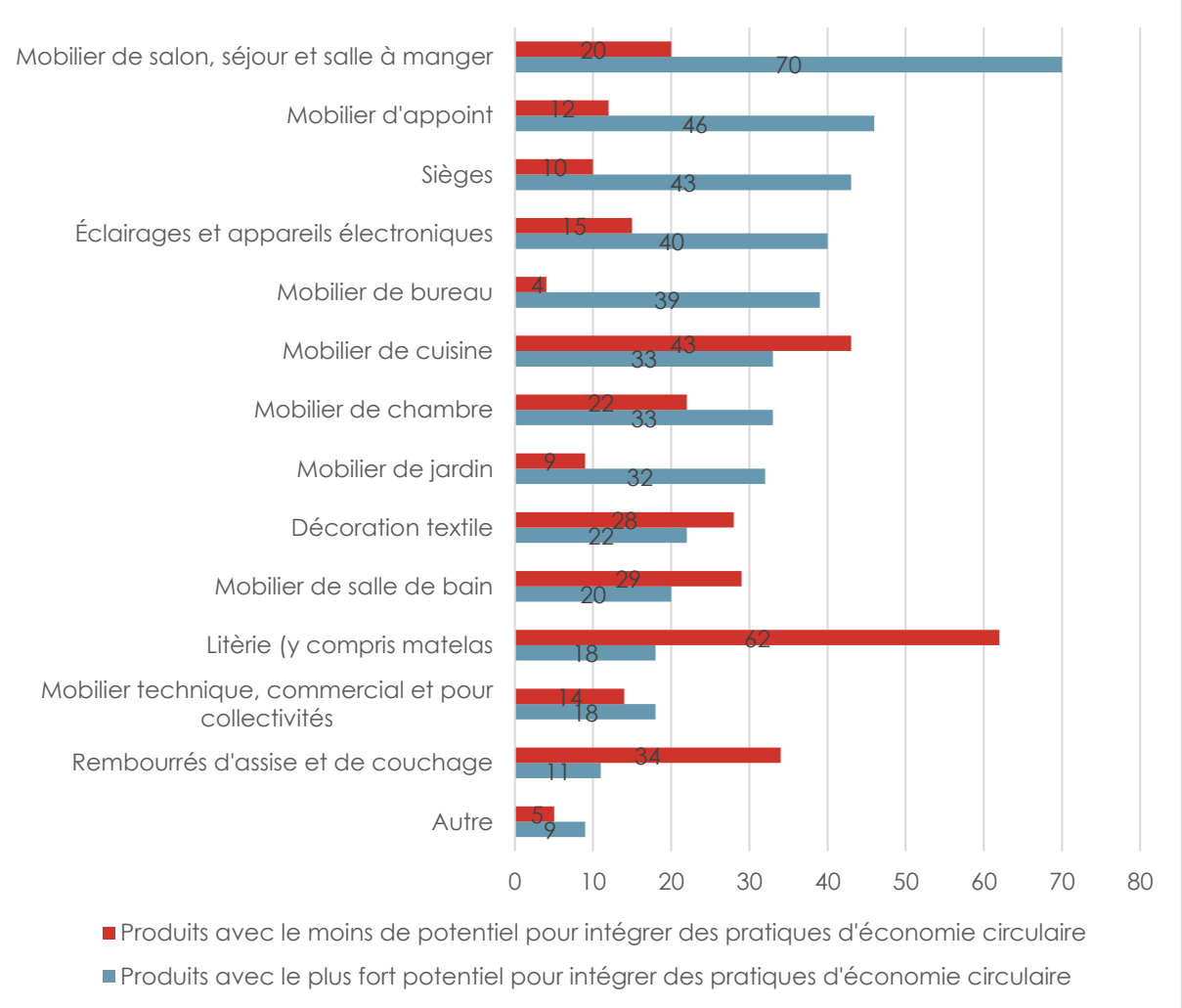

Nombre de répondants : entre 135 et 140 entreprises[172]

En sélectionnant « autre » à la question précédente, plusieurs répondants ont indiqué les électroménagers comme un produit avec le plus fort potentiel pour intégrer des pratiques d'économie circulaire.

[172] Le nombre de répondants diffère à cause d'un certain nombre de non-réponses.

A.3.3 *L'impact sur l'emploi*

Figure 30 Q.7. Rencontrez-vous des difficultés spécifiques de recrutement pour des postes liés aux pratiques associées à l'économie circulaire au sein de votre entreprise ?

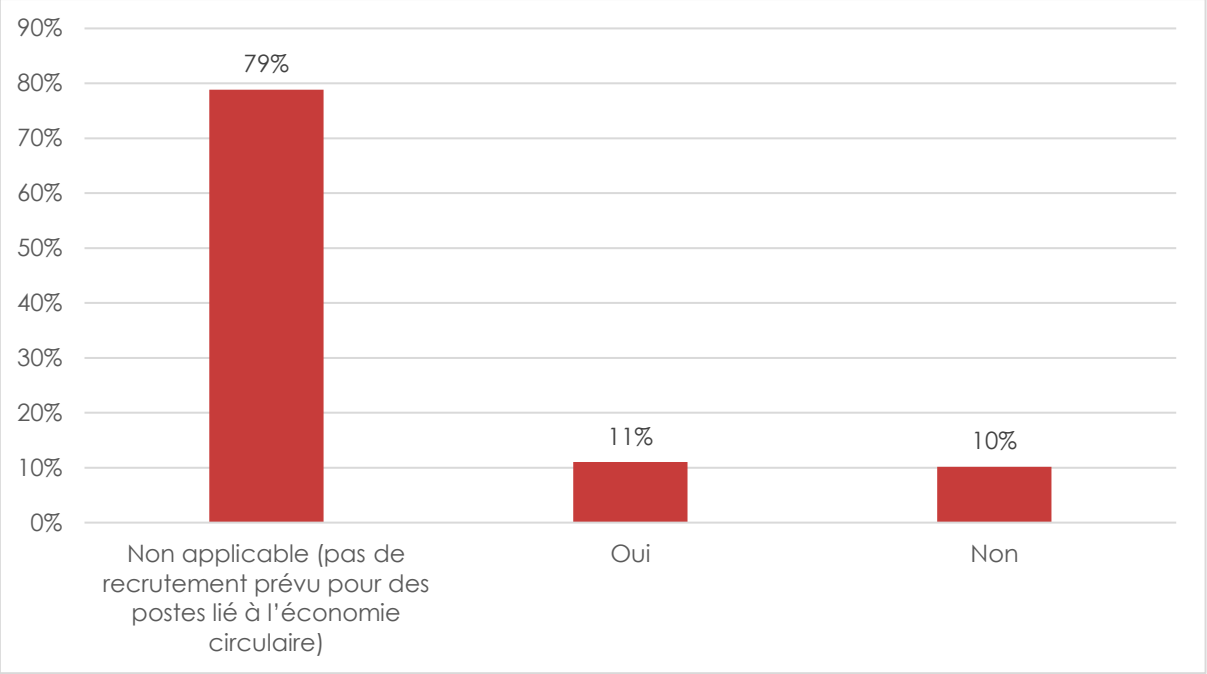

Nombre de répondants : 118

Figure 31 Q.8. En comparaison avec la situation actuelle de votre entreprise en 2024, envisagez-vous de recruter des profils avec des compétences spécifiques liés aux pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

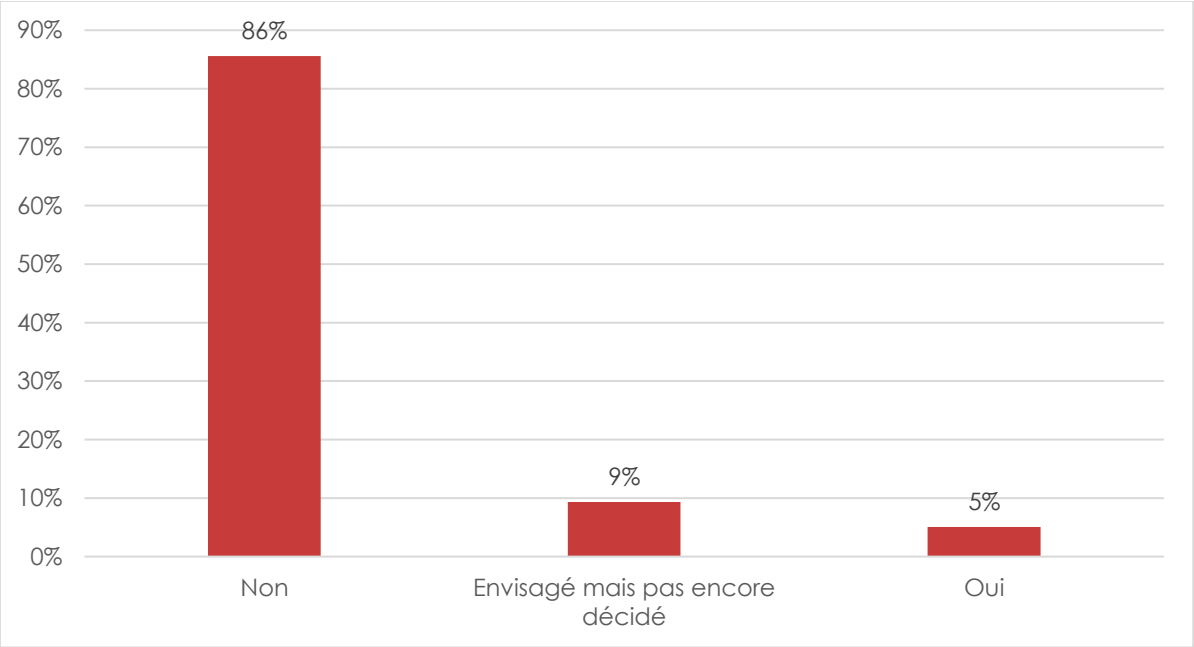

Nombre de répondants : 118

Une analyse n'a pas été fait sur les questions suivantes, étant donné le nombre limité de réponses :

- Q.7.1. Selon vous, quels sont les principaux obstacles à l'attractivité des métiers dans votre secteur d'activité ? (Question applicable qu'aux 13 entreprises répondant « oui » à la question 7)
- Q.8.1. En comparaison avec la situation actuelle de votre entreprise en 2024, quels types de profils ou de postes liés aux pratiques associées à l'économie circulaire prévoyez-vous de recruter d'ici 2030 ? (Question applicable qu'aux 17 entreprises ne répondant pas « non » à Q8)

Figure 32 Q.9. Selon vous, les formations (initiales et continues) disponibles répondent-elles aux besoins de la branche professionnelle en lien avec l'importance croissante de l'économie circulaire ?

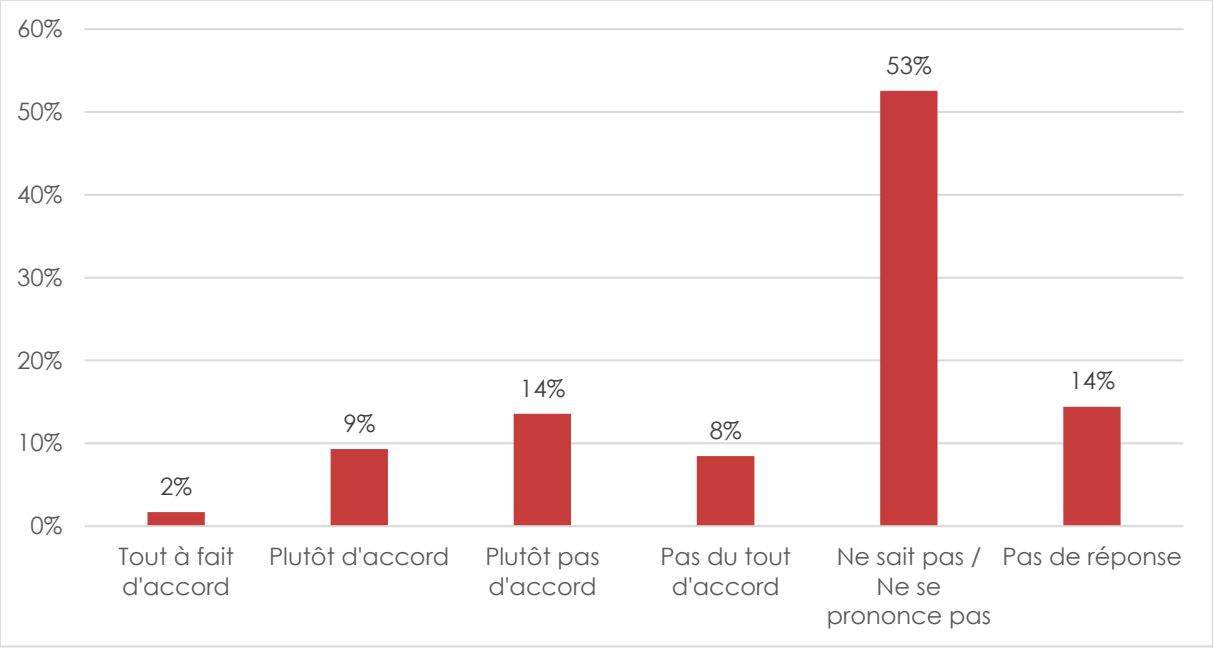

Nombre de répondants : 118

Le graphique suivant représente les réponses à deux questions :

- Q.10.1. Selon vous, comment expliquer l'écart entre les formations initiales actuelles et les besoins en compétence du marché dans le contexte de l'économie circulaire ?
- Q.10.2. Selon vous, y a-t-il un écart entre les formations continues et qualifiantes actuelles et les besoins en compétence du marché dans le contexte de l'économie circulaire ?

Figure 33 Raisons pour l'écart entre les formations et les besoins en compétence du marché

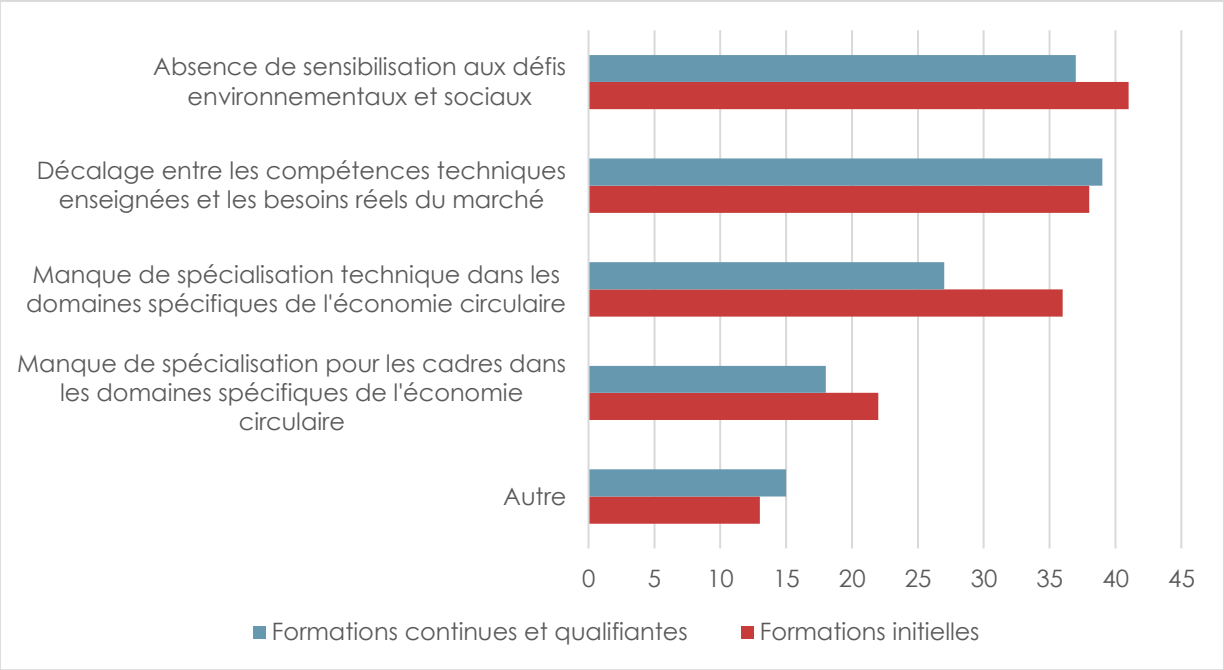

Nombre de répondants : 101

En sélectionnant « autre » à la question précédente, plusieurs répondants ont indiqué de ne pas savoir la raison pour l'écart entre les formations et les besoins du marché.

Figure 34 Q.11. Selon vous, dans quelle mesure ces propositions peuvent-elles répondre aux besoins de ressources humaines en matière d'économie circulaire dans la branche professionnelle ?

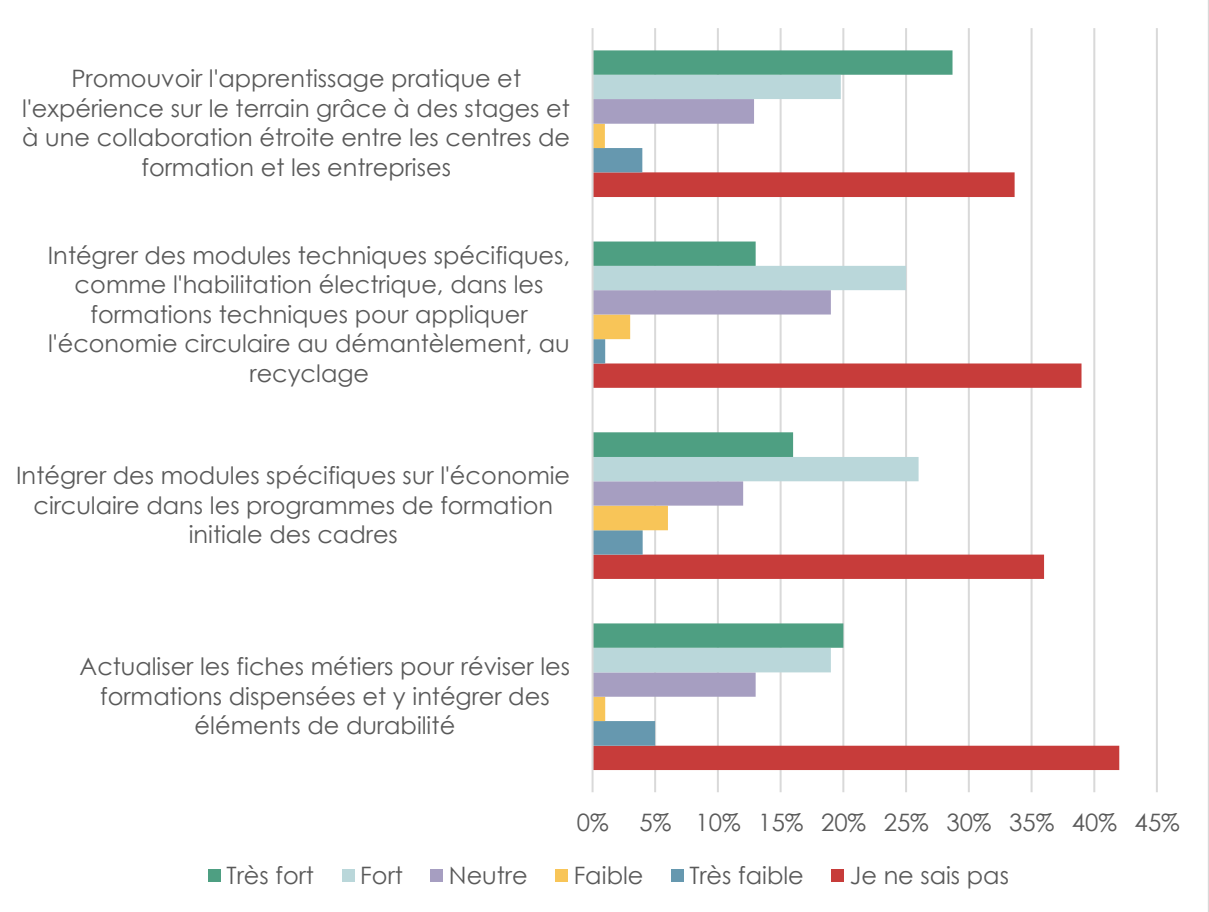

Nombre de répondants : 100

A.4 Le guide d'entretiens

Présentation

Q1. Pourriez-vous commencer par vous présenter et nous en dire un peu plus sur votre rôle au sein de l'organisation ?

Q2. Pourriez-vous présenter brièvement votre entreprise et nous donner un aperçu de ses activités ?

Effets de l'économie circulaire sur votre entreprise et la branche professionnelle

Q3. Quel sont les enjeux clés pour votre entreprise découlant du développement des pratiques de l'économie circulaire ? Ces effets sont-ils différents de ceux d'autres entreprises de la branche ?

Q4. Quels sont les freins et les leviers influençant le développement de l'économie circulaire ? Pour votre entreprise ? Pour la branche professionnelle ?

Q5. Comment la demande de produits circulaires impacte-t-elle le marché ? Pour votre entreprise ? Pour la branche professionnelle ?

Q6. Comment la demande de produits circulaires influence-t-elle le développement des différents modèles d'affaire et les stratégies de vente dans votre branche professionnelle ?

Q.7. Quelles sont les nouvelles tendances qui sont susceptibles d'apparaître et de provoquer des changements dans votre entreprise et dans votre branche professionnelle ?

Effets de l'économie circulaire sur les métiers et les compétences

Dans les entreprises, ceux qui sont en lien avec les autres chaines : les acheteurs, le bureau d'étude (qui doit s'approprier les connaissances, et n'avaient pas d'outils particuliers), les commerciaux (technico-commerciaux)

Q.8.Comment l'émergence de pratiques liées à l'économie circulaire a-t-elle modifié ou modifie-t-elle le travail au sein de votre entreprise ? Y aura-t-il d'autres effets dans le futur ? Ces changements s'appliquent-ils également à l'ensemble de la branche professionnelle ?

Q9. Comment l'adoption des pratiques liées économie circulaire impacte-t-elle les besoins actuels de compétences au sein de votre entreprise ? Et dans le futur, à quoi faut-il s'attendre dans le champs des compétences ? Ces transformations touchent-elles également l'ensemble de la branche professionnelle ?

Q10. Quelles sont les besoins de formations nécessaires pour accompagner la montée en puissance de l'économie circulaire dans la branche ? Sont-ils comblés ? Si non, que faudrait-il ?

Q11. Quel pourrait être le rôle des pouvoirs publics pour accompagner la mutation des métiers et des compétences ?

Compléments d'information

Q12. Avez-vous connaissance de bonnes pratiques visant à adapter les métiers et compétences aux nouvelles pratiques de l'économie circulaire dans les métiers, en France ou à l'étranger ?

Q13. Y a-t-il d'autres acteurs avec lesquels nous devrions nous entretenir durant cette étude ?

Q14. Y a-t-il des publications pertinentes que vous recommanderiez pour approfondir cette étude ?

A.5 Le questionnaire de l'enquête

Titre: Étude sur l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement

Madame, Monsieur,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à notre enquête dans le cadre d'une étude sur l'impact de l'économie circulaire dans la branche du négoce de l'ameublement. Votre entreprise joue un rôle essentiel dans cette branche professionnelle et votre opinion nous est précieuse pour mieux comprendre les enjeux, défis et opportunités associés à l'économie circulaire pour le secteur.

Cette étude indépendante est menée par le cabinet Technopolis Group France pour l'Opcommerce.

L'objectif de cette étude ?

Cette étude a pour l'objectif de :

Faire un état des lieux de l'impact de l'économie circulaire dans la branche professionnelle,

Analyser les tendances et impacts potentiels de l'économie circulaire sur la branche (activités, métiers, compétences)

Anticiper les besoins en formation et en accompagnement, ainsi que des bonnes pratiques, pour s'aligner avec les évolutions liées à l'économie circulaire

Pourquoi participer ?

Votre participation permettra de contribuer au développement des pratiques de l'économie circulaire dans la branche professionnelle. Ainsi, vos réponses aideront à identifier les tendances actuelles et à anticiper les évolutions futures du marché et des besoins en formation et en accompagnement dans la branche professionnelle pour prendre en compte les évolutions liées à l'économie circulaire.

Comment participer ?

Le questionnaire ne prendra que 10 minutes à compléter. Nous vous garantissons que toutes vos réponses seront traitées de manière confidentielle et utilisée uniquement à des fins de recherche, de manière agrégée ne permettant pas l'identification de réponses individuelles.

Date limite de participation : 04 octobre 2024 à minuit (heure française).

Nous vous remercions par avance pour votre temps et votre contribution précieuse à cette enquête. Si vous avez des questions ou besoin d'informations supplémentaires, n'hésitez pas à nous contacter à eroussineau@lopcommerce.com et magdalena.klebba@technopolis-group.com.

I. État des lieux de l'économie circulaire : les effets de l'économie circulaire sur le marché dans votre entreprise

Pour mieux comprendre l'impact de l'économie circulaire sur votre secteur d'activité, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes. Celles-ci portent sur la définition de votre structure et de ses activités, les changements observés dans votre activité au cours des dernières années, ainsi que sur les prévisions de changements dans les années à venir sous l'effet de la demande croissante de produits et de services en lien avec l'économie circulaire.

Q.1 Quelles activités économiques représentez-vous dans la branche française du négoce de l'ameublement, selon la nomenclature NAF, parmi les suivantes :

- Commerce de détail de l'ameublement (47.59A)
- Commerce de détail d'autres équipements du foyer (47.59B)
- Commerce de détail de tapis et moquettes (47.53Z)
- Centrales d'achat non alimentaire (46.19A)
- Commerce de gros de meubles, de tapis et d'appareils d'éclairage (46.47Z)
- Intermédiaires du commerce en meubles (46.15Z)
- Entrepôts d'ameublement (52.10B)
- Organisations syndicales d'employeurs des professions de cette CCN (94.11Z)
- Location de meubles et sièges (77.29Z)
- Autres :

- Non applicable

Q.2 Veuillez indiquer quel(s) rôle(s) ou type(s) d'acteur correspond(ent) le mieux à votre entreprise parmi les options suivantes :

- Distributeur
- Fabricant
- Vendeur en ligne
- Grossiste
- Entreprise spécialisée
  - Précisez le domaine
- Autres :

Q.3 Combien de personnes sont actuellement employées dans votre organisation ?

- Auto-entrepreneur
- 1 à 9
- 10 à 49
- 50 à 249
- 250 à 499
- Plus de 500

Q.4 Au cours des cinq dernières années, votre entreprise a-t-elle entrepris des pratiques associées à l'économie circulaire telles que la réparation, le reconditionnement, la mise en place d'espaces dédiés à la vente de seconde main, des bornes de collecte et de points de reprise, la vente de pièces détachées, etc. ?

- Oui
- Non

Q.4.1.1 [Si oui Q.4] Parmi les pratiques associées à l'économie circulaire suivantes, lesquelles ont été mises en place par votre entreprise au cours des cinq dernières années ? *(Multiples choix de réponses possibles)*

- Mise en place de pratique d'écoconception des produits mis sur le marché
- Réparation des produits au domicile des consommateurs
- Réparation des produits apportés dans les magasins
- Réparation spécialisée : focalisation d'une offre de réparation à destination d'un nombre restreints de produits de forte valeur
- Mise en place de bornes de collecte et de points de reprise
- Réparation et/ou distribution de produits remis en état

- Démantèlement des produits collectés pour fournir des pièces détachées
- Distribution des pièces détachées neuves et/ou de seconde main
- Revente de produits de seconde main (sans réparation)
- Location de produits
- Mise en place de formations payantes (ex. : formation à destination du grand public pour apprendre les bases et les techniques de relooking des meubles).
- Mis en place de solutions d'autoréparation pour des consommateurs
- Sensibilisation des consommateurs finaux aux pratiques circulaires lors de leurs achats
- Autres :
  - Si « Autres », précisez.

Q.4.1.2 [Si oui Q.4.] Quel a été le taux de croissance du chiffre d'affaires de votre structure liée à l'expansion des pratiques de l'économie sur les 5 dernières années ?

- 0-5%
- 6-10%
- 11-20%
- 21-30%
- 31-40%
- 41-50%
- Plus de 50%
- Stable
- Décroissance

Q.4.1.3 [Si oui Q.4.] Quelles sont les raisons pour lesquelles votre entreprise a mis en place des pratiques associées à l'économie circulaire ? *(Question conditionnée, multiples réponses possibles)*

- L'impulsion du cadre réglementaire (e.g. dispositif de "responsabilité élargie des producteurs" (REP) pour les déchets d'éléments d'ameublement et d'éléments de décoration textile)
- Couts élevés des matières premières
- Ressources financières suffisantes pour mettre en places ces pratiques
- Prévision d'un modèle économique plus rentable grâce au pratiques circulaires à moyen et long terme
- Proximité des chaînes d'approvisionnement en matières premières secondaires
- Mise en place de nouvelles pratiques de la part d'autres acteurs de la chaîne de valeur (ex. : écoconception)
- Marketing et image de marque, volonté de se positionner sur un domaine valorisé par le consommateur

- Réponse aux pratiques concurrentielles
- Baisse du pouvoir d'achat des consommateurs
- Réponse à une demande croissante du consommateur
- Autres :

Q.4.1.3 [Si oui au Q.4.] Compte tenu des pratiques associées à l'économie circulaire mises en œuvre par votre entreprise ces dernières années, ces évolutions ont-elles eu un effet sur votre modèle d'affaire ?

- Oui
- Non

Q.4.2.1 [Si non Q.4] Si votre entreprise n'a pas encore adopté de pratiques associées à l'économie circulaire, quels sont les obstacles ou les limites à prendre en compte pour envisager cette transition ? *(Question conditionnée, multiples réponses possibles)*

- Complexité ou instabilité du cadre réglementaire
- Stratégie de l'entreprise
- Manque de ressources financières suffisantes pour investir dans de nouvelles activités
- Manque de compétitivité des produits circulaires par rapport à des produits neufs
- Surcoûts associés à des pratiques circulaires
- Manque de disponibilités des compétences nécessaires (e.g. éconception, réparation)
- Complexité des chaînes d'approvisionnement (logistiques)
- Manque des chaînes d'approvisionnement des matières secondaire à proximité
- Frein culturel (préférence du neuf, hygiène, etc)
- Manque d'appétence de la part du consommateur pour des produits ou pratiques circulaires
- Autres :

Q.5. Compte tenu du développement rapide de la demande pour des produits et services liés à l'économie circulaire, votre entreprise prévoit-elle d'adopter ou de développer de nouveaux services ou produits liés à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

- Oui
- Non

Q5.1.1 [Si oui Q.5.] Si oui, à quelles activités pensez-vous ? *(Multiples réponses possibles)*

- Mise en place de pratique d'écoconception des produits mis sur le marché
- Réparation des produits au domicile des consommateurs

- Réparation des produits apportés dans les magasins
- Réparation spécialisée : focalisation d'une offre de réparation à destination d'un nombre restreints de produits de forte valeur
- Mise en place de bornes de collecte et de points de reprise
- Réparation et/ou distribution de produits remis en état
- Démantèlement des produits collectés pour fournir des pièces détachées
- Distribution des pièces détachées neuves et/ou de seconde main
- Revente de produits de seconde main (sans réparation)
- Location de produits
- Mise en place de formations payantes destinées aux consommateurs et au grand public pour apprendre les bases et les techniques de relooking des meubles.
- Mis en place de solutions d'autoréparation pour des consommateurs
- Sensibilisation des consommateurs finaux aux pratiques circulaires lors de leurs achats
- Autres :

Q5.1.2 [Si oui Q.5.] Par rapport à 2024, quelles sont vos prévisions de croissance du chiffre d'affaires pour votre entreprise en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

- 0-5%
- 6-10%
- 11-20%
- 21-30%
- 31-40%
- 41-50%
- Plus de 50%
- Stable
- Décroissance

Q5.1.3 [Si oui Q.5.] Par rapport à 2024, quelles sont les perspectives d'évolution de la masse salariale pour votre entreprise en lien avec l'expansion des pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

- 0-5%
- 6-10%
- 11-20%
- 21-30%
- 31-40%
- 41-50%

- Plus de 50%
- Stable
- Décroissance

Q5.2 [Si non Q.5.] Si non, pourquoi vous ne pensez pas adopter de pratiques d'économie circulaire à l'avenir ? Quels sont les facteurs limitants pour votre organisation ? *(Multiples choix de réponses possibles)*

- Complexité ou instabilité du cadre réglementaire
- Stratégie de l'entreprise
- Manque de ressources financières suffisantes pour investir dans de nouvelles activités
- Manque de compétitivité des produits circulaires par rapport à des produits neufs
- Surcoûts associés à des pratiques circulaires
- Manque de disponibilités des compétences nécessaires (e.g. éconception, réparation)
- Complexité des chaînes d'approvisionnement (logistiques)
- Manque des chaînes d'approvisionnement des matières secondaire à proximité
- Frein culturel (préférence du neuf, hygiène, etc.)
- Manque d'appétence de la part du consommateur pour des produits ou pratiques circulaires
- Autres :

Q.6.1 Selon votre connaissance de la branche professionnelle, <u>quelles catégories d'ameublement ou de produits présentent, selon vous, le plus fort potentiel pour intégrer des</u> pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ? *(Multiples réponses possibles)*

- Mobilier de salon, séjour et salle à manger
- Mobilier d'appoint
- Mobilier de chambre (y compris cadres de lit et sommiers)
- Literie (y compris matelas)
- Mobilier de bureau
- Mobilier de cuisine
- Mobilier de salle de bain
- Mobilier de jardin
- Éclairages et appareils électroniques
- Sièges
- Mobilier technique, commercial et pour collectivités
- Rembourrés d'assise et de couchage (y compris couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, matelas et revêtements de meubles amovibles)

- Décoration textile (par exemple, tapis, moquettes, rideaux et voilages, ainsi que leurs accessoires)
- Autres :

Q.6.2 Selon votre connaissance de la branche professionnelle, <u>quelles catégories d'ameublement ou de produits présentent le moins de potentiel ou les plus grandes contraintes pour intégrer des</u> pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ? *(Multiples réponses possibles)*

- Mobilier de salon, séjour et salle à manger
- Mobilier d'appoint
- Mobilier de chambre
- Literie (y compris cadres de lit et sommiers)
- Literie (y compris matelas)
- Mobilier de bureau
- Mobilier de cuisine
- Mobilier de salle de bain
- Mobilier de jardin
- Éclairages et appareils électroniques
- Sièges
- Mobilier technique, commercial et pour collectivités
- Rembourrés d'assise et de couchage (y compris couettes, oreillers, coussins, sacs de couchage, surmatelas, matelas et revêtements de meubles amovibles)
- Décoration textile (par exemple, tapis, moquettes, rideaux et voilages, ainsi que leurs accessoires)
- Autres :

II. L'emploi dans votre entreprise

Pour mieux comprendre les dynamiques du marché du travail et les besoins en compétences, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes. Celles-ci portent sur l'emploi actuel et les besoins futurs de votre entreprise, ainsi que sur les exigences, les compétences nécessaires pour ces postes, et les obstacles potentiels à l'attractivité du métier.

Q.8.a Rencontrez-vous des difficultés spécifiques de recrutement pour des postes liés aux pratiques associées à l'économie circulaire au sein de votre entreprise ?

- Oui
- Non
- Non applicable (pas de recrutement prévu pour des postes lié à l'économie circulaire)

Q.8.1 [Si oui Q.8.] Selon vous, quels sont les principaux obstacles à l'attractivité des métiers dans votre secteur d'activité ? *(Multiples choix de réponses possibles)*

- Manque de candidats qualifiés

- Salaires peu attractifs
- Conditions de travail peu attractives (e.g. les horaires, le temps de travail, la pénibilité du métier)
- Manque de formation à proximité
- Les possibilités limitées d'évolution de carrière
- L'acquisition limitées de nouvelles compétences grâce à la formation au cours de la carrière
- Autres :
  - Si « Autres », précisez.

Q.9 En comparaison avec la situation actuelle de votre entreprise en 2024, envisagez-vous de recruter des profils avec des compétences spécifiques liés aux pratiques associées à l'économie circulaire d'ici 2030 ?

- Oui
- Non
- Envisagé mais non encore décidé

Q.9.1 [Si oui ou envisagé Q.9.] En comparaison avec la situation actuelle de votre entreprise en 2024, quels types de profils ou de postes liés aux pratiques associées à l'économie circulaire prévoyez-vous de recruter d'ici 2030 ? *(Multiples réponses possibles)*

- Designer, concepteur, ingénieur bureau d'études
- Vendeur (e.g. assistant merchandising, responsable merchandising, responsable e-commerce, vendeur conseil, vendeur reconditionnement)
- Chargé de communication/ marketing/ chargé de RSE
- Technicien du service-après-ventes/ chargé du service-après-vente (SAV)
- Technicien support informatique
- Operateurs logistiques/magasinier/préparateur de commande/ responsable des flux
- Technicien en traitement des déchets/opérateur de tri
- Technicien/ menuiser (y compris poseur cuisines/salle de bain)
- Manager / Cadre lié aux pratiques d'économie circulaire
- Autres :

Si « Autres », précisez.

Q.9.2 [Si oui ou envisagé Q.9] Quelles sont les exigences en matière de qualification pour un emploi liés aux pratiques associées à l'économie circulaire dans votre organisation ?

Le tableau croisé ci-dessous met en relation les besoins en qualification par famille de métier. Pour chaque famille de métier, cochez les éléments pertinents en mettant une croix dans la

case correspondante. Si vous n'êtes pas certain ou si l'information manque pour prendre une décision, choisissez « Je ne sais pas ».

	Pas de qualification requise	Brevet d'études professionnelles (BEP)	Certificat d'aptitude professionnelle CAP	Certificat de Qualification Professionnelle (CQP)	Baccalauréat ou baccalauréat professionnel, Brevet Professionnel (BP)	BTS/DUT	Licence	Master	Je ne sais pas	Autres
Designeur										
Vendeur										
Chargés de relation client										
Chargé de communication/ marketing/ chargé de RSE										
Technicien du SAV										
Technicien support informatique										
Operateurs logistiques										
Technicien en traitement des déchets/opérateur de tri										
Technicien/ menuiser										
Manager/ Cadre										
Autres										

- Autres :

Q9.3 [Si oui ou envisagé Q.9] Quelles compétences pensez-vous que vos employés devront développer d'ici 2030 pour s'adapter aux évolutions du marché et aux exigences de l'économie circulaire ? *(Multiples réponses possibles)*

Le tableau croisé ci-dessous met en relation les besoins en compétences par famille de métier. Pour chaque famille de métier, cochez les éléments pertinents en mettant une croix dans la case correspondante. Si vous n'êtes pas certain ou si l'information manque pour prendre une décision, choisissez "Je ne sais pas.

	Compétences en gestion des ressources (y	Compétences techni	Compétences digitales et	Compétences en éco-	Compétences en logistique	Compétences en sensibilisation et	Compétences transversales (capacité à appliquer des	Compétences	Je ne

	compris la gestion des flux de matières)	ques et technologiques	numériques	conception		communication	compétences dans divers domaines)	entrepreneuriales	sais pas
Designeur									
Vendeur									
Chargés de relation client									
Chargé de communication/ marketing/ chargé de RSE									
Technicien du SAV									
Technicien support informatique									
Operateurs logistiques									
Technicien en traitement des déchets/opérateur de tri									
Technicien/ menuiser									
Manager/ Cadre									
Autres									

- Autres :

III. Les besoins en formation dans la branche professionnelle

Pour mieux comprendre si l'offre de formation pour les métiers est adéquate par rapport aux besoins du marché, nous vous invitons à répondre aux questions suivantes. Celles-ci portent sur l'offre actuelle de formation, l'écart entre les formations disponibles et les besoins du marché, ainsi que sur les pistes d'amélioration de l'offre de formation pour mieux répondre à ces besoins.

Q.10. Selon vous, les formations (initiales et continues) disponibles répondent-elles aux besoins de la branche professionnelle en lien avec l'importance croissante de l'économie circulaire ?

- Tout à fait d'accord
- Plutôt d'accord
- Plutôt pas d'accord
- Pas du tout d'accord
- Ne sait pas / Ne se prononce pas

Q.11 Selon vous, y a-t-il un écart entre les formations actuelles et les besoins en compétence du marché dans le contexte de l'économie circulaire ?

Associez les éléments de variables avec le type de formation correspondant. Si vous n'êtes pas certain ou si l'information manque pour prendre une décision, choisissez "Je ne sais pas.

Variable	Formation initiale	Formation continue	Je ne sais pas
Manque de spécialisation technique dans les domaines spécifiques de l'économie circulaire/durabilité (ex. réparation, écoconception, formation préparatoire à l'habilitation électrique).			
Manque de spécialisation pour les cadres dans les domaines spécifiques de l'économie circulaire/durabilité (ex. nouveaux modèles d'affaire)			
Décalage entre les compétences techniques enseignées et les besoins réels du marché du travail dans le contexte de l'économie circulaire. Insuffisance de formation pratique et de mise en situation pour développer les compétences nécessaires			
Absence de sensibilisation aux défis environnementaux et sociaux actuels et à leur impact sur les pratiques professionnelles.			
Autres : Si « Autres », précisez.			

Q.11. Selon vous, comment peut-on répondre au mieux aux besoins des ressources humaines en matière d'économie circulaire dans la branche professionnelle ? Veuillez évaluer chaque proposition suivante en utilisant l'échelle suivante (très forts, fort, neutre, faible, très faible).

Variables	Très fort	Fort	Neutre	Faible	Très faible	Je ne sais pas
Actualiser les fiches métiers pour réviser les formations dispensées						

et y intégrer des éléments de durabilité.						
Intégrer des modules spécifiques sur l'économie circulaire dans les programmes de formation initiale des cadres						
Intégrer des modules techniques spécifiques, comme l'habilitation électrique, dans les formations techniques pour appliquer l'économie circulaire au démantèlement, au recyclage)						
Établir une collaboration entre les centres de formation, les entreprises et les experts pour concevoir et délivrer des programmes de formation adaptés aux besoins réels du marché						
Promouvoir l'apprentissage pratique et l'expérience sur le terrain grâce à des stages et à une collaboration étroite entre les centres de formation et les entreprises						

A.6 Fiches pays provenant du benchmark du pays

A.6.1 L'Allemagne

A.6.1.1 Impact de l'Économie Circulaire en Allemagne

En 2021, le secteur de l'économie circulaire en Allemagne, **en pleine expansion**, a généré un chiffre d'affaires de 105 milliards d'euros (+47 % par rapport à 2010) et employé 310 000 personnes (+11 % par rapport à 2010), réparties dans environ 10 000 entreprises. Parmi celles-ci, 5 800 opèrent dans des segments traditionnels tels que la collecte, le transport et le traitement des déchets ; 1 200 sont spécialisées dans les technologies de gestion des déchets ; et 3 000 se consacrent au commerce de gros de matériaux recyclés, soutenant ainsi la circulation des matières secondaires. Alors que l'Union européenne définit l'économie circulaire comme un modèle économique englobant le partage, la location, la réutilisation, la réparation, la rénovation et le recyclage, le concept allemand de « Kreislaufwirtschaft » s'est traditionnellement concentré sur l'organisation et la garantie de la gestion des déchets et du recyclage. Cette approche plus restreinte trouve son origine dans le développement historique du terme en Allemagne, notamment avec l'adoption de la loi sur l'économie circulaire et la gestion des déchets (« Kreislaufwirtschafts- und Abfallgesetz ») en 1994.[1]

Bien que le taux d'utilisation circulaire des matériaux en Allemagne soit de 13 %, supérieur à la moyenne de l'UE-27 en 2022 (11,5 %), il reste en deçà des objectifs fixés par l'UE.[2] Les principales lois et stratégies relatives à l'économie circulaire incluent la **Stratégie sur les matières premières** (lancée en 2010), la **loi sur l'économie circulaire** (« Kreislaufwirtschaftsgesetz », adoptée en 2012 et mise à jour en 2020), le **Programme allemand pour l'efficacité des ressources** (« ProgRess III », établi en 2012 et actualisé en 2016 et 2020), le **Programme de prévention des déchets des gouvernements fédéral et régionaux** (« Abfallvermeidungsprogramm », lancé en 2013) et le **Programme national allemand pour une consommation durable** (« Nationales Programm für nachhaltigen Konsum », mis à jour en 2021). Cependant, la multiplicité de ces programmes individuels n'a pas encore abouti à une vision cohérente de l'économie circulaire en Allemagne qui pourrait, par exemple, orienter l'industrie.[3]

Dans ce contexte, la nouvelle **Stratégie nationale pour l'économie circulaire** (« Nationale Kreislaufwirtschaftsstrategie », adoptée le 4 décembre 2024) vise, entre autres, à regrouper les différentes stratégies en matière de politique des matières premières. La stratégie se concentre sur onze domaines d'action prioritaires offrant un potentiel particulièrement élevé pour une économie circulaire : la numérisation ; la production circulaire ; les véhicules et les batteries ; la mobilité ; les TIC et les appareils électriques/électroniques ; les systèmes d'énergie renouvelable ; l'habillement et les textiles ; la construction et les bâtiments ; les métaux ; les plastiques ; et les marchés publics.[4]

Bien que les stratégies récentes reconnaissent de plus en plus la prévention des déchets et les produits, les services de réparation et de mise à niveau, les quotas de substitution ou la promotion de modèles de location et de partage restent sous-représentés dans les lois actuelles en Allemagne, selon les parties prenantes interrogées.

Le Plan d'action pour l'économie circulaire de la Commission européenne, publié en mars 2020, désigne l'ameublement comme un produit final à prioriser, dont la chaîne de valeur linéaire doit être transformée en un modèle de chaîne de valeur circulaire à l'avenir. Des initiatives telles que le comité de travail « Circularité du mobilier » au sein du Comité de normalisation DIN[5] pour le travail du bois et le mobilier, et des mesures de financement par le ministère fédéral de l'Éducation et de la Recherche, comme « Économie circulaire efficiente en ressources - Cycles de produits innovants » (ReziProK)[6], ou des programmes tels que les recherches de l'Institut Fraunhofer sur les matériaux circulaires pour la conception de meubles, démontrent les premiers pas vers une économie circulaire dans le secteur de l'ameublement. Les projets de recherche incluent des tissus multicouches en fibres de lin fonctionnalisés pour des meubles recyclables[7] et la création d'une plateforme pour une utilisation efficiente des ressources dans l'industrie de l'ameublement.[8]

Le secteur du mobilier en Allemagne comprend environ **987 entreprises**, employant **92 512 personnes** et générant environ **19,9 milliards d'euros** de chiffre d'affaires.[9] Le secteur se divise en quatre sous-secteurs : mobilier de bureau et de magasin, mobilier de cuisine, matelas et autres meubles, le mobilier de cuisine étant le segment le plus important de l'industrie allemande du meuble. Les principaux acteurs de l'industrie du meuble sont IKEA (6,439 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023), XXXLutz (3,982 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023) et le groupe Otto (2,100 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2023).[10]

A.6.1.2 Prospective de l'Économie Circulaire dans le pays

L'économie circulaire a favorisé des modèles économiques innovants qui réduisent le gaspillage et prolongent le cycle de vie des produits. Des exemples clés incluent la location et le partage de meubles, tels que **Lyght Living**, qui propose des solutions d'ameublement par abonnement, y compris des meubles pour la maison (par exemple, des ensembles pour la salle

à manger ou la chambre) ainsi que des meubles de bureau et d'événementiel, mais aussi des solutions de mobilier modulable et multifonctionnel.[11] La start-up berlinoise **Stocubo**, par exemple, conçoit des systèmes de meubles minimalistes et réutilisables qui s'adaptent aux besoins des utilisateurs au fil du temps.

D'autres tendances dans la transition circulaire du secteur de l'ameublement incluent l'adoption de matériaux circulaires et des principes de conception pour le recyclage.[12] Les entreprises explorent progressivement des matières premières secondaires, comme les coquilles de noix et les balles de céréales, pour remplacer les ressources primaires. Parallèlement, la conception axée sur le réemploi et le recyclage garantit que les produits sont durables, réparables et, en fin de compte, recyclables. Des marques de meubles comme **Nolte Küchen et Hülsta** intègrent, par exemple, des modèles favorisant la réparation pour prolonger la durée de vie des produits. Par exemple, **Brühl** est devenu en 2009 le premier fabricant de meubles allemand à recevoir **l'écolabel Blue Angel[13]** pour sa production respectueuse de l'environnement.

Selon un rapport de PwC sur le secteur de l'ameublement[14] en Allemagne, le recyclage, l'upcycling et les meubles d'occasion representent les principales tendances de l'industrie de l'ameublement. Cette évolution est soutenue par un intérêt croissant des consommateurs : une enquête menée en 2021 par **l'Öko-Institut[15]** a révélé que près de 30 % des répondants ont acheté des meubles d'occasion cette année-là. Les jeunes consommateurs, en particulier, montrent une préférence pour les articles de seconde main, comme le rapporte **Appinio**.[16] Cependant, l'upcycling et le recyclage de meubles sont populaires dans toutes les tranches d'âge.

Des plateformes en ligne comme eBay Kleinanzeigen, ainsi que des marchés locaux pour les meubles remis à neuf tels que "NochMall" à Berlin, facilitent la revente et la réparation de meubles d'occasion. De plus, des entreprises comme IKEA Deutschland ont mis en place des programmes de rachat, offrant aux clients la possibilité de retourner leurs anciens meubles pour qu'ils soient réparé et revendus. En outre, des initiatives comme **l'Upcyclingbörse Hannover[17]** promeuvent des ateliers de réparation et la vente d'articles remis à neuf, permettant aux consommateurs de prolonger eux-mêmes la vie de leurs meubles, et la fondation à but non lucratif **Deutsche Möbel-Stiftung[18]** s'engage à réutiliser les meubles usagés afin de fournir un soutien social et de réduire l'impact environnemental.

Les **innovations numériques, telles que le passeport numérique[19]** de produit et d'autres technologies de traçabilité, auront également un impact sur le secteur du meuble. Ces outils offrent une transparence sur l'utilisation des matériaux et aident à suivre les origines et les cycles de vie des meubles.

La transition vers une économie circulaire entraînera l'émergence de nouveaux rôles professionnels alignés sur les pratiques durables et l'efficacité des ressources. Cela inclut des **gestionnaires de transition vers l'économie circulaire**, qui dirigeront la transformation de l'entreprise pour devenir circulaire, par exemple en supervisant et en gérant les chaînes d'approvisionnement circulaires, les programmes de réparation et les stratégies de marché de seconde main. Actuellement, le projet européen CirCLER vise, par exemple, à développer un kit de formation pour former des professionnels à mener avec succès cette transition tout au long de la chaîne de valeur du secteur du meuble.[20] De plus, il y aura une **demande pour des spécialistes de la réparation et le réemploi de meubles, ainsi que pour des techniciens en recyclage et en upcycling** capables de réparer, moderniser et valoriser les meubles. Les emplois dans les secteurs de la logistique devront également s'adapter : les nouveaux rôles se concentreront sur l'optimisation des flux de retour et de réutilisation des produits mobiliers dans des modèles circulaires.[21] Enfin, des **spécialistes du numérique** capables de surveiller le cycle

de vie des meubles et de mettre en œuvre des passeports numériques de produits seront nécessaires.

A.6.1.3 Compétences Requises

Pour soutenir l'adoption accrue des pratiques d'économie circulaire dans le secteur du mobilier, plusieurs compétences clés seront essentielles à l'avenir.

Premièrement, la **gestion logistique et des chaînes d'approvisionnement** nécessitera une expertise en logistique inversé et en gestion des flux de retour.[22] Ces compétences sont cruciales pour mettre en œuvre des modèles économiques circulaires tels que les programmes de reprise, les services de réparation et les systèmes de réutilisation.

Deuxièmement, les **compétences en communication et conseil client** seront primordiales. Le personnel de vente devra agir en tant qu'ambassadeur des pratiques circulaires, éduquant les clients sur les avantages de la durabilité et les services disponibles, notamment la location de meubles, l'achat de seconde main et les solutions de réparation. Une communication efficace de ces alternatives renforcera la confiance et encouragera la participation des clients aux solutions d'économie circulaire.

Ensuite, des **compétences artisanales spécialisées** seront indispensables, en particulier dans les processus de réparation, d'upcycling et de recyclage. Des professionnels qualifiés seront nécessaires pour récupérer efficacement des matériaux tels que le bois, les plastiques et les métaux provenant de meubles mis au rebut, et les réintégrer dans la production, ce qui requiert des compétences techniques avancées adaptées aux pratiques circulaires modernes.

Enfin, **l'expertise numérique** jouera un rôle crucial dans le soutien à la circularité. La mise en œuvre de systèmes de traçabilité des produits, d'outils de suivi du cycle de vie et de solutions logicielles pour les chaînes d'approvisionnement circulaires nécessitera des professionnels dotés de solides compétences numériques. Cependant, les petites et moyennes entreprises allemandes, qui dominent le secteur de l'ameublement, sont souvent un retard en matière d'adoption numérique. Une étude de la Confédération allemande des métiers (ZDH) et de l'association de l'industrie numérique Bitkom a révélé que, bien que la numérisation progresse dans les métiers, seulement 68 % des entreprises utilisent actuellement des technologies numériques, et l'adoption de l'intelligence artificielle (IA) reste aussi basse que 1 %.[23]

Malgré la forte tradition artisanale de l'Allemagne, incluant des professions telles que la menuiserie et la tapisserie, il existe une pénurie de professionnels qualifiés pour répondre aux besoins modernes de l'économie circulaire. En 2023, 21 747 apprentis étaient actifs dans les professions de transformation du bois, avec une diminution par rapport aux 24 621 apprentis en 2012. Selon l'Institut fédéral de la formation professionnelle (BIBB), 13,6 % des postes de formation professionnelle dans les métiers sont restés vacants en 2023, contre 9,7 % en 2015. Cette baisse d'intérêt pour les métiers traditionnels, couplée à un manque d'intégration des principes de l'économie circulaire dans les programmes de formation professionnelle existants, pose un défi significatif.

Pour faire progresser avec succès les pratiques circulaires, le secteur du mobilier doit faire façe à la fois à la pénurie de professionnels qualifiés et au déficit d'expertise numérique. Des programmes de perfectionnement ciblés, une mise à jour des formations professionnelles et un renforcement de l'infrastructure numérique seront essentiels pour préparer la main-d'œuvre aux exigences de la réparation, du recyclage et de la gestion des chaînes d'approvisionnement circulaires.

A.6.1.4 Formations disponibles

Le **système de formation professionnelle initiale** en Allemagne repose sur le **système de double courus**, qui combine une formation théorique en établissement scolaire et une formation pratique en entreprise. Ce cursus, d'une durée généralement de trois ans, permet aux apprentis de partager leur temps entre l'école professionnelle et l'entreprise.

Dans les secteurs du mobilier et du bois, les professions suivantes sont couramment formées via ce système de double cursus :

- **Menuisier** (spécialisé en construction bois et fabrication de meubles)
- **Spécialiste en services de mobilier**, **cuisine et montage**(axé sur l'installation et la logistique)
- **Mécanicien du bois** (impliqué dans le traitement industriel et la fabrication du bois)
- **Designer de produits techniques** (chargé de la création de dessins techniques et de conceptions de produits)

Au niveau universitaire, des programmes pertinents incluent la technologie du bois ou les technologies environnementales et l'économie circulaire.

Pour les professionnels souhaitant progresser dans leur carrière, l'Allemagne propose des programmes de formation continue. Une qualification hautement respectée est le titre de **Maître Artisan** (Meister), qui atteste d'une expertise avancée dans un métier spécifique et est souvent requis pour créer et diriger une entreprise artisanale dans de nombreux secteurs. Cette exigence, connue sous le nom **d'obligation de maîtrise**, garantit des standards élevés de qualité et de sécurité. Cependant, elle peut également constituer un obstacle à la transition vers une économie circulaire, en raison du nombre limité de professionnels certifiés.

En complément de la formation de Maître Artisan, il existe des qualifications industrielles spécialisées, telles que le **Maître en traitement industriel du bois certifié**, qui se concentre sur les compétences techniques et managériales spécifiques aux industries liées au bois.[24]

Les **Chambres des Métiers** (Handwerkskammern) en Allemagne offrent également une variété de séminaires et de formations sur des sujets tels que les nouvelles technologies, la durabilité et la digitalisation, afin d'aider les professionnels à maintenir leurs compétences à jour.

A.6.1.5 Les bonnes pratiques

Le secteur allemand de l'ameublement s'appuie sur son solide système d'éducation professionnelle et l'infrastructure de recherche avancée, telle que l'instituts Fraunhofer, pour soutenir la transition vers une économie circulaire. Cependant, pour adresser pleinement les défis émergents, en particulier dans les domaines de la réparation, du recyclage et des compétences numériques, des programmes ciblés de perfectionnement et de certification seront essentiels.

Plusieurs entreprises de l'ameublement en Allemagne adoptent les principes de l'économie circulaire. IKEA Allemagne s'est engagé à devenir entièrement circulaire d'ici 2030, visant à prolonger la durée de vie de ses produits et à réduire les déchets grâce à des services de réparation, des programmes de reprise de meubles et des marchés de seconde main. IKEA collabore également avec des organisations comme le Centre de Collaboration pour une Consommation et une Production Durables pour explorer des modèles commerciaux circulaires innovants.[25]

Des fabricants tels que Thonet et Stocubo conçoivent des meubles modulaires avec des pièces remplaçables, permettant des réparations et des mises à niveau faciles. Cette approche assure durabilité et adaptabilité, réduisant les déchets au fil du temps.

Des entreprises comme Lyght Living proposent des services de location de meubles par abonnement, adaptés aux besoins temporaires ou changeants. Ce modèle favorise la réutilisation et réduit la surproduction.

Les initiatives à but non lucratif jouent également un rôle crucial dans la promotion des pratiques circulaires. Les Repair Cafés, présents dans toute l'Allemagne, permettent aux individus de réparer des meubles cassés avec l'aide d'experts, réduisant ainsi les déchets et promouvant le partage de compétences et une culture de la réparation.

La Deutsche Möbel Stiftung (DMS) se concentre sur la collecte, la rénovation et la redistribution de meubles usagés aux groupes socialement défavorisés, combinant durabilité environnementale et impact social en prolongeant la vie des meubles tout en soutenant les personnes dans le besoin.

Enfin, des certifications et labels tels que Blue Angel encouragent les consommateurs à opter pour des meubles écologiques et produits régionalement, établissant des normes environnementales et sociales élevées, renforçant la confiance et stimulant la demande pour des produits durables.

A.6.2 Les Pays-Bas

A.6.2.1 Impact de l'Économie Circulaire aux Pays-Bas

Les Pays-Bas ont pour ambition de devenir une économie entièrement circulaire d'ici 2050, avec un objectif intermédiaire de réduire par 50 % l'utilisation des matières premières abiotiques d'ici 2030[173]. Ce modèle repose sur l'intégration de matières premières réutilisables et durables dans des systèmes de production et de consommation en boucle fermée, visant à minimiser les déchets et préserver la valeur des ressources. L'objectif finales est de garantir que les impacts environnementaux associés à l'utilisation des matières premières respectent les limites planétaires.

La stratégie néerlandaise est encadrée par le **Programme National pour une Economie Circulaire 2023-2030 (NPCE)** (en néerlandais : Nationaal Programma Circulaire Economie 2023-2030[174]) et mobilise quatre leviers pour améliorer l'utilisation des matières premières :

1. Réduire l'utilisation des matières premières,
2. Substituer les matières premières primaires par des alternatives durables ou recyclées,
3. Prolonger la durée de vie des produits par la réutilisation et la réparation,
4. Améliorer le recyclage pour garantir une valorisation optimale des matériaux.

La NPCE accorde une attention particulière au secteur de l'ameublement, notamment dans le cadre de la thématique des biens de consommation, qui inclut les appareils électriques et électroniques, les textiles, les emballages et les produits à usage unique.Le secteur de l'ameublement est identifié comme essentiel afin d'atteindre les objectifs de durabilité, avec une vision claire pour 2050. Cette vision s'organise autour de trois axes : 1) Accroître la durée de vie des meubles autant que possible, 2) Réutiliser, réparer et restaurer et 3) recycler les matériaux en fin de vie des produits

---

[173] https://www.eionet.europa.eu/etcs/etc-ce/netherlands_2024-ce-country-profile_final.pdf

[174] https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/beleidsnotas/2023/02/03/nationaal-programma-circulaire-economie-2023-2030/Nationaal+Programma+Circulaire+Economie+2023-2030.pdf

Trois objectifs clés sont définis pour le secteur d'ici 2030 :

Conception circulaire : Les nouveaux meubles devront respecter des exigences strictes en matière de durabilité et de réparabilité, selon la Réglementation sur l'écoconception des produits durables (ESPR)

5. **Prolonger la durée de vie des produits** : En favorisant la réparation et la réutilisation grâce à des initiatives comme un registre national des réparateurs, des subventions pour des centres circulaires et des modèles économiques circulaires.
6. **Amélioration de la collecte et du recyclage :** En instaurant une Responsabilité Élargie du Producteur (REP) pour les meubles, en renforçant les infrastructures de tri et en optimisant les flux résiduels, comme l'initiative « Woodloop » pour le recyclage du bois.

Le suivi des objectifs est assuré par l'agence néerlandaise d'évaluation environnementale (Planbureau voor de Leefomgeving), qui publie tous les deux ans un Rapport intégré sur l'économie circulaire (Integrale Circulaire Economie Rapportage[175]).

Par ailleurs, la NCPE s'appuie également sur d'autres initiatives stratégiques dont :

- **Le Plan des Matériaux Circulaires** (Circulair Materialenplan), prévu pour 2025, offrira un cadre uniforme pour la gestion des ressources, des déchets et des permis, tout en intégrant des politiques contraignantes.
- **La Stratégie Nationale pour les Matières Premières** (Nationale Grondstoffenstrategie), axée sur la sécurisation de l'approvisionnement en matières premières critiques à travers l'importation, le recyclage ou l'extraction dans l'Union européenne.

A.6.2.2 Prospective de l'Économie Circulaire dans le pays

Aux Pays-Bas, la mise en place des pratiques associées à l'économie circulaire progresse lentement, malgré des ambitions politiques claires pour 2030 et 2050. Actuellement, seulement 6 % des entreprises néerlandaises ont adopté des pratiques circulaires. Parmi elles, la majorité se concentre sur la réparation (75 %), suivie par le recyclage (9 %) et la réutilisation (8 %)[176]. Les stratégies plus avancées, comme "rethink" et "reduce", ne représentent qu'une minorité, témoignant de la difficulté à adopter des approches plus ambitieuses. Les entreprises innovantes, qui représentent moins de 1 % des entreprises circulaires, se concentrent principalement sur le recyclage et les biens de consommation, avec un impact limité dans le secteur de l'ameublement.

Environ 12 % des consommateurs acquièrent des meubles réutilisés ou reconditionnés[177]. Une tendance émergente des consommateurs indique un intérêt croissant pour des modèles économiques durables tels que la location ou le réemploi.

Malgré ces avancées, plusieurs défis freinent la transition vers une économie circulaire. Bien que le gaspillage soit généralement reconnu comme une problématique significative, dans la pratique, les consommateurs se montrent réticents à acheter des produits d'occasion ou à partager des biens. Une étude récente[178] indique que seuls 25 % des consommateurs estiment

---

[175] Integrale Circulaire Economie Rapportage 2023

[176] Integrale Circulaire Economie Rapportage 2023

[177] Integrale Circulaire Economie Rapportage 2023

[178] https://versnellingshuisce.nl/assets/rode-draden-2022-versnellingshuis-nederland-circulair-(1).pdf

que l'offre de produits circulaires est suffisante, tandis que la méconnaissance des solutions circulaires, les coûts élevés liés à la main-d'œuvre qualifiée et l'inefficacité des marchés de matières premières secondaires restent des obstacles majeurs.

Sur le plan stratégique, les entreprises dans l'économie circulaire révisent progressivement leurs modèles économiques pour intégrer des principes de réparabilité, de durabilité et de réutilisation. Selon un rapport de KPMG[179], 28 % des entreprises réévaluent leurs stratégies de conception, tandis que 29 % se concentrent sur la prolongation de la durée de leurs produits. Ces initiatives sont soutenues par des collaborations croissantes entre les entreprises et les autorités publiques, qui jouent un rôle clé dans l'établissement de normes et l'incitation à l'innovation.

La transition vers une économie circulaire transforme également le marché du travail. L'émergence de nouveaux métiers, notamment dans la réparation, la remise à neuf et la gestion des produits, crée des opportunités d'emploi. Cependant, le manque de compétences du personnel en économie circulaire, constitue un frein majeur à l'expansion des initiatives. Pour remédier à cette situation, des investissements dans la formation et le développement de compétences, en particulier dans les métiers techniques et artisanaux, sont jugées comme indispensables par les entreprises[180]. En parallèle, l'inclusion des personnes éloignées du marché du travail et la valorisation de l'artisanat local, répondent à la demande croissante de services circulaires.[181].

Le gouvernement néerlandais souhaite accélérer les dynamiques de transition en intervenant avec des mesures plus contraignantes [182] :

- Accélérer le développement et l'expansion du recyclage à l'aide d'un programme dédié.
- Établir des exigences de conception pour l'ameublement dans le cadre de la directive-cadre sur l'écoconception.
- Créer un registre des réparateurs en collaboration avec Techniek Nederland, permettant aux consommateurs de trouver des techniciens certifiés.
- Soutenir les autorités municipales en proposant des avantages financiers pour la création de centres d'artisanats circulaires, avec l'objectif d'avoir un réseau national d'ici 2030.
- Évaluer le rôle potentiel des centres d'artisanat circulaire dans la promotion de la réparation, du reconditionnement et de la réutilisation.
- Lancer des projets pilotes pour tester de nouveaux modèles économiques liés à la vente de produits d'occasion, réparés ou reconditionnés.
- Introduire une responsabilité élargie des producteurs (REP) pour les meubles.
- Explorer l'intégration des meubles dans les initiatives de tri amélioré des déchets de construction et de démolition.

---

[179] https://open.overheid.nl/documenten/ronl-8072afbe888da8de3b5fb9f4b0cda700b9c213c7/pdf

[180] https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/beleidsnotas/2023/02/03/nationaal-programma-circulaire-economie-2023-2030/Nationaal+Programma+Circulaire+Economie+2023-2030.pdf

[181] pdf

[182] https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/beleidsnotas/2023/02/03/nationaal-programma-circulaire-economie-2023-2030/Nationaal+Programma+Circulaire+Economie+2023-2030.pdf

L'objectif est de stimuler la demande pour les produits circulaires et de réduire les coûts supplémentaires associés à leur mise sur le marché.

A.6.2.3 Compétences requises

L'adoption de l'économie circulaire met en évidence des besoins croissants en compétences spécifiques. Selon le rapport de KPMG, les lacunes se situent principalement dans les services d'achat et de fabrication, où 26 % et 25 % des entreprises respectivement identifient des déficits critiques. Ces manques concernent principalement les niveaux d'enseignement professionnel secondaire (MBO), où 60 % des répondants signalent des pénuries de compétences, et, dans une moindre mesure, les cursus universitaires (20 %).

Les compétences identifiées comme nécessaires incluent des savoir-faire techniques adaptés à la production durable et à l'achat stratégique en matière de circularité. Cependant, la capacité des entreprises à combler ces besoins reste limitée, principalement en raison d'un manque de temps et de budget pour former leurs employés. Sur l'ensemble des entreprises identifiées[183], seuls 44 % renforcent activement les les compétences de leurs salariés. Pour combler le manque de compétences, les entreprises intérogéesse tournent souvent vers leurs fournisseurs (22 %), le numérique (17 %) ou les organisations sectorielles (15 %) pour combler ces lacunes.

A.6.2.4 Formations disponibles

Les programmes de formation liés à l'économie circulaire dans le secteur de l'ameublement se développent progressivement pour répondre aux besoins émergents et aux tendances du marché en matière de compétences[184]. Dans l'enseignement primaire, secondaire et professionnelle, les qualifications vont désormais inclure des compétences ayant trait à la conception durable (i.e. gestion des matériaux, stratégies de réparation et de réutilisation). Toutefois, ces initiatives restent fragmentées et nécessitent un soutien accru, notamment pour partager les bonnes pratiques, pour intégrer la durabilité dans la culture des écoles (à travers notamment de soutien professionnel pour les écoles sur place et de points d'information, de conseil et de connaissance facilités par le gouvernement).

Pour répondre au besoin de formation continue, plusieurs collaborations privées-publics ont vu le jour, avec l'aide de l'Etat, ciblant les professionnels tels que les acheteurs, les responsables marketing et les cadres supérieurs. Ces formations, organisées en collaboration avec des partenaires comme la Fondation Goldschmeding[185] (fonds philanthropique) et la plateforme Talent for Technology (le centre national dédié aux connaissances, à l'expertise et à la création de réseaux dans le domaine de l'enseignement technologique)[186], mettent l'accent sur des thèmes spécifiques comme la réparabilité, la modularité des produits et les modèles d'affaires circulaires. Malgré leur pertinence, ces initiatives peinent à atteindre une échelle suffisante, car la vision stratégique prévoit de repenser l'ensemble des secteurs liés à

[183] pdf

[184] https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/beleidsnotas/2023/02/03/nationaal-programma-circulaire-economie-2023-2030/Nationaal+Programma+Circulaire+Economie+2023-2030.pdf

[185] https://goldschmeding.foundation/

[186] https://www.ptvt.nl/english#:~:text=PTvT%20is%20an%20independent%20non,Technology%20Pact%20in%20the%20Netherlands

l'économie circulaire afin de répondre pleinement aux besoins du marché. L'État néerlandais développe actuellement une politique axée sur les textiles circulaires, avec pour ambition de mettre en place un programme spécifique adapté à chaque groupe de produits.

Des efforts prometteurs, tels que le groupe interministériel d'études « Sustainable Schools », visent à intégrer les principes de l'économie circulaire dans les écoles secondaires par un accompagnement personnalisé et le développement de ressources dédiées[187]. Ce projet pourrait contribuer à structurer davantage l'offre éducative, mais l'écart entre les formations disponibles et les compétences requises appelle à des efforts conséquents.

A.6.2.5 Bonnes pratiques

La stratégie nationale NPCE identifie des lignes directrices spécifiques au secteur de l'ameublement pour favoriser le développement de pratiques circulaires. Cette stratégie s'articule autour de quatre types de mesures clés. Tout d'abord, l'établissement de normes vise à intégrer des exigences de conception pour le mobilier, conformément au règlement ESPR, afin de promouvoir des produits plus durables et réutilisables. Ensuite, en matière de tarification, la mise en place d'une REP pour l'ameublement permet de responsabiliser les fabricants à la gestion de leurs déchets.

Des mesures pour impulser le secteur de l'ameublement vont également être déployés, notamment un programme visant à intensifier le recyclage, la création d'un registre national de réparateurs certifiés en partenariat avec Techniek Nederland[188], l'établissement d'un réseau national de centres artisanaux d'ici 2030 avec à des incitations financières aux municipalités, ainsi que des projets pilotes pour tester des modèles d'affaires alternatifs et développer la vente de produits d'occasion, réparés ou reconditionnés. Enfin, le volet « recherche » se concentre sur la question de l'intégration des meubles dans les pratiques de tri des déchets issus de la construction et de la démolition, pour une meilleure gestion des ressources.

Au niveau national pour stimuler l'économie circulaire, Het Versnellingshuis Nederland Circulair![189], est un exemple de plateforme collaborative, impliquant le ministère des Infrastructures et de l'Eau (IenW), des organisations entrepreneuriales (VNO-NCW/MKB-Nederland) et des réseaux de chercheurs spécialisés comme Het Groene Brein[190]. La plateforme a pour objectif de soutenir les PME dans leur transition vers la circularité en fournissant un accompagnement pour mesurer la circularité, identifier des financements adaptés et créer des réseaux de partenaires. Une autre initiative clé est le programme CIRCO[191], qui mobilise les métiers de la création et entrepreneurs pour adopter des pratiques de conception, de services et de modeles d'affaires circulaires. Ce programme propose deux formats principaux : les "Circular Business Design Tracks", des ateliers immersifs pour les entreprises, et les "Circular Design Classes", des formations dédiées aux designers. Ces initiatives permettent de développer des propositions circulaires concrètes et d'intégrer ces approches dans les activités professionnelles. En 2023, l'objectif est d'atteindre 4 000 entreprises

[187] https://www.rijksoverheid.nl/binaries/rijksoverheid/documenten/beleidsnotas/2023/02/03/nationaal-programma-circulaire-economie-2023-2030/Nationaal+Programma+Circulaire+Economie+2023-2030.pdf

[188] https://www.technieknederland.nl/

[189] https://versnellingshuisce.nl/

[190] https://hetgroenebrein.nl/

[191] https://www.circonl.nl/english/

participantes, soutenues par un réseau de 9 hubs régionaux. Ces hubs, en partenariat avec des organisations locales, identifient des thématiques spécifiques à leurs régions et offrent un accompagnement post-formation pour la mise en œuvre des ambitions circulaires, y compris via le financement[192]. Pour le secteur de l'ameublement, aucune action précise n'a été identifiée au sein des hubs régionaux. Cependant, au sein du 'Track industrie circulaire pour l'ameublement'[193], quatre roadmaps ont vu le jour en partenariat avec 'Future Factory Furniture':

- Un réseau national de reconditionnement : Dutch Originals[194]
- Passeports produits et matériaux pour les meubles
- Une norme pour les emballages de réutilisables ou renvoyés après usage sur le marché B2B
- Mousse circulaire, par exemple mousse recyclée ou alternatives

Des programmes de formation au niveau primaire, secondaire et dans les filières professionneles vont progressivement intégrer la circularité comme un sujet fixe, en mettant l'accent sur la conception durable, la gestion des matériaux et les stratégies de réparation et réutilisation. Le groupe de travail interministériel 'Sustainable Schools' souhaite développer un accompagnement personnalisé aux établissements scolaires pour intégrer ces principes dans leurs curriculums, tout en favorisant le partage des connaissances à travers des réseaux d'apprentissage régionaux, tels que De Verschilmakers[195].

L'Etat investit par ailleurs dans des centres d'artisanat circulaires et des 'cafés de réparation'[196]. Ces structures permettent de favoriser la collaboration entre municipalités, entreprises et institutions éducatives. Elles bénéficient souvent de subventions afin de regrouper des ateliers de réparation, des installations municipales de collecte de déchets, des boutiques de seconde main, des instituts éducatifs et des acteurs sociaux.

Plusieurs initiatives entrepreneuriales ont vu le jour aux Pays-Bas, parmi lesquelles la ReUse Alliance[197] avec pour objectif d'accroitre la durée de vie des et réduire progressivement le rejet d'éléments d'ameublement. Cette alliance regroupe des acteurs majeurs tels qu'IKEA, Marktplaats, la Branchevereniging voor Interieurbouw en Meubelindustrie (CBM) et la Branchevereniging Kringloop Nederland (BKN).

Les objectifs de l'alliance à horizon 2030 se déclinent comme suit :

- Pour les consommateurs : Accroître la réparation et l'achat de seconde main comme réflexe prioritaire.
- Pour les producteurs : Stimuler la demande dans les enseignes grand public grâce à des projets pilotes
- Au niveau de l'éducation : Intégrer davantage les métiers de la réparation dans les cycles éducatifs secondaires et les formations professionnelles.

---

[192] https://www.pbl.nl/sites/default/files/downloads/pbl-2023-icer-2023-4882.pdf

[193] Case: van hout naar hergebruik in de Nederlandse meubelindustrie - CIRCO

[194] Dutch Originals - Dutch Originals is een Nederlands meubel designmerk en bestaat uit 2 collecties: Gispen Classics en Gispen Today. Gispen illustraties historie.

[195] https://www.deverschilmakers.nl/

[196] https://fixingthefuture.atlasofthefuture.org/en/project/repair-cafe-international-foundation/

[197] Over de Movement – ReUse Alliance

- Pour les réparateurs : Faciliter la mise en relation avec les consommateurs via des applications ou des plateformes en ligne dédiées.
- En matière de logistique et de mécanismes de retour : Collaborer pour rechercher et développer le système le plus efficace de "logistique inversée".
- À travers le gouvernement : Créer des conditions équitables pour la réutilisation en ajustant la politique fiscale et lever les obstacles juridiques sur le traitement des déchets

Pour atteindre ces objectifs, l'alliance collabore principalement à travers une plateforme d'apprentissage et des projets pilotes dédiés au secteur de l'ameublement.L'entreprise House of Thol[198] a développé un modèle économique avec son initiative ReCovered Cabinet, qui consiste à transformer des armoires de bureau métalliques délaissées en meubles contemporains et durables. Grâce à l'ajout d'une structure en bois récupéré et de panneaux interchangeables, conçus à partir de matériaux durables, ces objets permettent d'accroître la durée de vie des matériaux utilisés.

[198] Circular Furniture | ReCovered Cabinet - House of Thol - Easy Green Living

technopolis group

www.technopolis-group.com